بنك الجزائر

RAPPORT 2004

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Juillet 2005

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2004

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Juillet 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.4

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... p.6

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE ET PRIX.....p.27

CHAPITRE III :
CONVERTIBILITE, BALANCE DES
PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE.....p.49

CHAPITRE IV :
FINANCES PUBLIQUES.....p.63

CHAPITRE V :
SYSTEME BANCAIRE : INTERMEDIATION
ET MODERNISATION.....p.73

CHAPITRE VI :
MARCHE DES CAPITAUX.....p.107

CHAPITRE VII :
CONTROLE ET SUPERVISION
BANCAIRE.....p.118

CHAPITRE VIII :
SITUATION MONETAIRE ET
POLITIQUE MONETAIRE.....p.129

CONCLUSION.....p.154

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES.....p.160

INTRODUCTION

Les efforts de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel, entrepris entre 1994 et 1998, ont permis à l'économie algérienne de réaliser des performances macrofinancières appréciables, dans un contexte de libéralisation soutenue du commerce extérieur. Ainsi, la convertibilité du dinar pour les transactions extérieures courantes a été complétée à fin 1997.

Le retour à la stabilité macroéconomique dès l'année 2000 a été suivi par de bonnes performances macrofinancières (viabilité de la balance des paiements et de la dette extérieure, stabilisation du taux de change effectif réel, amélioration de la situation des finances publiques et de la liquidité bancaire, faible niveau d'inflation,...) enregistrées au cours des années 2001 - 2003. Ces années se sont caractérisées par la stabilité financière, la bonne tenue de l'inflation et la montée des taux de croissance économique.

L'année 2004 a vu les fondamentaux de l'économie nationale bien solides, d'autant plus que la solidité marquée de la position financière extérieure s'est conjuguée avec une stabilité du taux de change effectif réel du dinar à son niveau d'équilibre et une croissance soutenue.

Le présent rapport vise à expliciter les évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2004.

CHAPITRE I :

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale s'est caractérisée en 2004 par la poursuite de la dynamique de croissance entamée depuis le milieu de l'année 2003. Le taux de croissance de l'économie mondiale pour 2004 est estimé à 5,1 %, le plus fort taux depuis trois décennies, contre 4 % en 2003 et 3 % en 2002. C'est une croissance essentiellement basée sur des politiques macroéconomiques expansionnistes dans plusieurs régions du monde, sur la rentabilité améliorée des entreprises qui, compte tenu des conditions de financement favorables, a stimulé leurs investissements et sur la reprise des dépenses des ménages.

Bien que les moteurs de cette croissance exceptionnelle demeurent les Etats-Unis et les pays émergents de l'Asie, plus particulièrement la Chine, l'activité économique a progressé au Japon, dans les pays de l'Europe centrale, dans les pays de l'Amérique latine et dans les pays exportateurs de pétrole. Par l'effet de la demande extérieure, la croissance dans la zone euro s'est améliorée de sorte que cette région a aussi contribué à la croissance mondiale.

Une autre caractéristique de la croissance mondiale en 2004 réside dans le fait qu'elle profite à presque toutes les régions du monde ; les pays en développement ayant bénéficié de la hausse des prix des produits de base (pétrole et autres produits). L'Afrique a réalisé un taux de croissance de 5,1 % en 2004 contre 4,6 % en 2003, les pays d'Europe Centrale et Orientale un taux de 6,1 % en 2004 contre 4,6 % en 2003 et l'Amérique Latine a fait un véritable bond en avant avec un taux de croissance de 5,7 % en 2004 contre seulement 2,2 % en 2003.

La croissance mondiale en 2004 s'est accompagnée par une forte croissance des échanges internationaux, ancrée sur le dynamisme des pays asiatiques. La demande mondiale en biens et services est soutenue particulièrement par le rythme de croissance des pays asiatiques et des pays exportateurs de

pétrole en raison de l'augmentation de leurs revenus, surtout depuis le second semestre 2004. Cette demande s'est bien accrue en 2004, soit 9,9 % contre 4,9 % en 2003, malgré la catastrophe due au Tsunami qui a frappé la région à fin décembre, entraînant des dégâts matériels et humains considérables, affectant la balance des paiements des pays touchés mais ayant un impact modéré sur leur croissance.

En termes de valeur, la croissance des échanges est passée de 16,1 % en 2003, année caractérisée aussi par une forte expansion, à 20,3 % en 2004, dans une situation de relative stabilité de l'inflation mondiale. L'inflation est ainsi passée de 1,8 % à 2,0 % dans les pays industrialisés. Elle a atteint 5,7 % dans les pays émergents et en développement.

La croissance de l'économie mondiale en 2004 s'est poursuivie dans un contexte de relèvement graduel et régulier des taux d'intérêts américains qui étaient à leur plus bas niveau en 2003. Entre juin et décembre 2004, ces taux ont été augmentés cinq fois passant de 1 % à 2,25 %. Le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) est resté stable à 2 % et le taux au jour le jour de la Banque du Japon est resté proche de zéro comme en 2003. Dans cette même période, le dollar s'affermissait face à l'euro.

Il faut souligner que la reprise de la croissance mondiale demeure partiellement conditionnée par l'évolution des déficits américains (courant et budgétaire), avec un déficit courant qui s'est encore creusé en 2004.

La reprise de la croissance est aussi influencée par l'évolution géopolitique, le dollar restant valeur-refuge, et par l'évolution des prix du pétrole. Elle est également sensible à la manière dont sera conduite à moyen terme la politique monétaire américaine en matière de taux.

La hausse des prix du pétrole n'a pas eu l'effet tant redouté sur la croissance, pendant que l'inflation et la baisse du dollar ont surtout pénalisé la zone euro où la reprise économique est demeurée hésitante, par rapport, notamment, aux Etats-Unis et

aux pays asiatiques, du fait du renchérissement des exportations des entreprises de la zone et de l'atonie de la demande intérieure en Europe.

I.1 - ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans les pays industrialisés, la croissance économique en 2004 est de 3,4 % contre 2,0 % en 2003 alors qu'en Afrique elle enregistre une légère hausse du rythme (5,1 % en 2004 contre 4,6 % en 2003). Le taux de croissance en Asie est aussi important en 2004 (7,8 %) qu'en 2003 (7,4 %), alors que la Chine continue à enregistrer un taux de croissance très élevé (9,5 % en 2004 contre 9,3 % en 2003). La croissance des nouveaux pays industrialisés d'Asie reste soutenue avec un taux de 5,5 % en 2004 contre 3,1 % en 2003 l'année de l'épidémie de SRAS. Dans les pays de l'Europe centrale, la croissance est en augmentation (6,1 % en 2004 contre 4,6 % en 2003), pendant que la Russie enregistre un taux de croissance aussi important qu'en 2003 soit 7,1 % en 2004 et 7,3 % en 2003.

Dans les pays en développement et émergents, le taux de croissance s'est raffermi passant de 6,4 % en 2003 à 7,2 % en 2004.

I.1.1 - Evolution de l'activité économique dans les pays industrialisés

La croissance économique dans les principaux pays industrialisés s'est affermie passant de 2,0 % en 2003 à 3,4 % en 2004. Les Etats-Unis et le Japon se sont distingués par leur dynamisme économique. La croissance des Etats-Unis a été favorisée par l'amélioration du marché du travail et le recul des risques de déflation.

Au Japon, la croissance a atteint 2,6 % retrouvant ses niveaux des années 80. Cette croissance est le résultat de la poursuite, depuis plusieurs années, des restructurations dans l'industrie et le secteur bancaire. Elle demeure aussi liée à l'expansion économique en Chine.

Dans la zone euro, l'augmentation de la croissance économique même si elle s'enracine (2 %), demeure encore hésitante et dépendante de la demande extérieure, elle-même secouée par un raffermissement continu de l'euro qui a atteint des niveaux historiques en décembre 2004, soit un euro valant plus de 1,35 dollar. La demande intérieure dans la zone euro reste faible particulièrement en Allemagne, une des plus fortes économies de la zone.

La stabilité relative du chômage (6,3 % en moyenne de la population active en 2004 contre 6,6 % en 2003) et son corollaire l'effritement de la confiance des ménages, reste le point commun de la croissance dans les pays développés, à l'exception du Japon et dans une moindre mesure des Etats-Unis vers la fin de l'année 2004, où un regain d'emploi a été enregistré. Dans la zone euro le chômage est plus accentué avec un taux moyen de 8,8 % pour la zone et 10 % en Espagne.

a) Etats-Unis

La reprise de l'économie américaine depuis 2002 s'est renforcée au cours de l'année 2004. Les risques de déflation étant éloignés, le marché du travail s'est relativement amélioré et la croissance du PIB, soutenue par la demande intérieure, est passée de 3 % en 2003 à 4,4 % en 2004.

L'expansion de l'activité a été forte au premier trimestre, s'est ralentie au 2ème trimestre sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et puis s'est redressée au 3ème et 4ème trimestre. Le soutien apporté à la croissance par la consommation privée et les investissements en logement a été très fort au 1er et 3ème trimestre. La croissance de la consommation privée, proche de 4 %, a eu pour résultat un nouveau recul du taux d'épargne par rapport au revenu disponible qui est passé de 1,4 % en 2003 à 0,8 % en 2004.

La reprise des investissements des entreprises ne s'est pas faite uniquement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) mais aussi dans l'industrie et les équipements de transport. Celle-ci a été favorisée par les taux d'intérêt bas, par la bonne tenue des cours de la bourse et par la meilleure

rentabilité des entreprises. En outre, pour bénéficier des avantages fiscaux dont la date limite a été fixée pour fin 2004, certaines entreprises ont anticipé la réalisation de leurs projets. La reprise de l'emploi s'est faite sentir à partir du milieu du 2ème trimestre 2004 et le chômage a baissé passant de 6 % de la population active en 2003 à 5,5 % en 2004.

L'inflation est passée de 2,3 % en 2003 à 2,7 % en 2004. Bien qu'en augmentation, l'inflation est restée modérée ; la Federal Reserve ayant relevé par palier (en cinq fois par 0,25 point de base) son taux directeur. Ce taux est donc passé de 1 % en 2003 à 2,25 % à fin 2004. Le taux bas de l'inflation aux Etats-Unis, dans le contexte de relèvement des prix de l'énergie, est attribué à la hausse de productivité, au degré encore faible de l'utilisation de l'appareil de production et à la réserve encore abondante de la main-d'œuvre.

Bien que les exportations ont augmenté sous l'effet du dollar faible, les importations ont augmenté encore plus sous l'effet de la demande intérieure de sorte que le déficit de la balance des paiements courants s'est de nouveau creusé en 2004. Ce déficit a atteint 669 milliards de dollars, soit 5,7 % du PIB contre un déficit de 531 milliards de dollars en 2003, soit 4,8 % du PIB.

La hausse des impôts des entreprises, occasionnée par la croissance de leur activité, a été contrebalancée par la hausse des dépenses dues aux opérations militaires, à la reconstruction en Irak et en Afghanistan et aux dépenses de soins de santé. En ce qui concerne les particuliers, ils ont profité de la diminution des impôts ce qui a pesé sur les finances publiques. Le déficit budgétaire est passé de 4,6 % du PIB en 2003 à 4,4 % en 2004.

b) Japon

Après un relatif redressement en 2003, l'économie japonaise s'est fortement renforcée en 2004. La croissance du PIB est passée de 1,4 % en 2003 à 2,6 % en 2004. Il s'agit de la plus forte croissance de l'économie japonaise des neuf dernières années ; la consommation privée augmentant et renforçant la demande extérieure et les investissements des entreprises.

L'un des moteurs de la croissance japonaise est la consommation privée dont le taux de croissance est passée de 0,2 % en 2003 à 1,5 % en 2004. La situation économique des ménages s'est fortement améliorée à en juger par l'évolution de l'indice de confiance des consommateurs qui avait atteint son taux le plus élevé en août 2004. L'emploi a augmenté et le chômage a baissé passant de 5,3 % de la population active en 2003 à 4,7 % en 2004. Les entreprises japonaises ont augmenté leurs dépenses de formation brute de capital fixe de 6,5 % en 2004, suite au renforcement de leurs bénéfices.

Les exportations sont le deuxième moteur de croissance de l'économie japonaise. Ces exportations ont progressé à un taux remarquable de 14,4 % contre 9,1 % en 2003, bénéficiant de la dynamique de la demande des autres pays de la région et plus particulièrement de la Chine. La balance commerciale du Japon, toujours positive, a contribué à la croissance du PIB pour 0,9 % en 2004 contre 0,6 % en 2003.

Le recul des prix à la consommation est légèrement inférieur à celui de 2003. Hors effet de la hausse des prix de l'énergie, ce recul est plus important indiquant par là que la déflation s'enracine dans l'économie japonaise.

Bien qu'en 2004 il n'y a pas eu de changements notables ni dans la politique monétaire ni dans la politique budgétaire, du fait de la hausse de l'activité économique et de la baisse des dépenses d'investissement public, le besoin de financement du budget japonais (hors sécurité sociale) est en baisse passant de 7,9 % du PIB en 2003 à 7 % en 2004.

La Banque du Japon a continué à octroyer des liquidités abondantes au taux zéro au secteur financier, pratique qu'elle avait commencé en 2001. Par contre, grâce à l'augmentation de ses objectifs pour les encours des avoirs en comptes courants des banques dans ses livres, elle a pu soutenir la stabilité du système financier. Les crédits bancaires ont diminué par suite de restructurations dans les banques et dans les entreprises des autres secteurs, ce qui a quelque peu contrarié la politique monétaire de la Banque du Japon. En outre, suite aux pressions dont le yen

a fait l'objet, la Banque du Japon est massivement intervenue sur le marché des changes.

c) Union-Européenne

Dans la zone euro, la croissance économique, bien qu'elle s'enracine, demeure dépendante des exportations. La demande intérieure dans la zone est restée faible, si l'on excepte la France et l'Espagne.

Le PIB de la zone a augmenté, passant d'un rythme en termes réels de 0,5 % en 2003 à 2 % en 2004. Néanmoins, la croissance est inégalement répartie, les plus forts taux étant en Espagne, Belgique et France (2,7 %, 2,7 % et 2,3 %, respectivement) et les plus faibles en Italie, Allemagne et Portugal (1,2 %, 1,7 % et 1 %, respectivement). La croissance en Allemagne reste dépendante des ajustements du marché du travail, qui ont provoqué l'aggravation du chômage, et des effets de la réforme des fonds de pensions qui sont à l'origine de la contraction de la demande intérieure.

Depuis l'introduction de l'euro, les besoins de financement de budgets se sont dégradés chaque année dans la zone à l'exception de l'année 2000. Pour l'année 2004, l'Allemagne et la France ont réalisé un déficit excessif pour la troisième année consécutive et l'Italie n'a pas non plus respecté le critère de 3 % du PIB. Les autres pays de la zone euro n'ont pas aussi respecté le seuil de 3 % du PIB, à l'exception des Pays-Bas où des efforts ont été consentis pour ramener le déficit en dessous de 3 %. La Finlande, pour sa part, a pu maintenir une situation budgétaire excédentaire et la Belgique a enregistré un solde nul.

Dans ce contexte et malgré l'appréciation continue de l'euro, considérée comme préoccupante, et l'augmentation des prix de l'énergie, la BCE a maintenu son taux directeur à 2 %, considérant que l'objectif cible à moyen terme d'une inflation autour de 2 % n'est pas remis en cause, misant ainsi sur une relance de l'activité économique et de la demande intérieure.

Au cours de l'année 2004, la croissance des pays membres de l'Union Européenne n'appartenant pas à la zone euro s'est aussi améliorée. La croissance du PIB a été la plus importante dans les nouveaux Etats membres où le PIB par habitant est le plus faible, à savoir, les Etats baltes, la Slovaquie et la Pologne. La croissance a été vive, également, dans le Royaume-Uni et en Suède, soit 3,1 % et 3,5 % respectivement.

Les investissements sont le principal moteur de l'augmentation de la croissance dans les Etats membres d'Union Européenne hors zone euro. La hausse de la consommation privée a aussi contribué à cette évolution même au Royaume-Uni.

En matière de finances publiques, trois pays (Danemark, Suède et Estonie) ont enregistré un excédent budgétaire, alors que six pays, nouveaux membres, ont affiché un déficit supérieur à 3 % du PIB. Ces pays ont été confrontés à des conditions particulières liées à l'ajustement structurel conséquent à leur récente entrée dans l'Union Européenne.

I.1.2 - Evolution de la situation économique dans les pays émergents et en développement

Les pays en développement et émergents ont bénéficié de la reprise économique consolidant ainsi les gains réalisés au cours de l'année 2003. Dans l'ensemble, la croissance dans ces pays est passée en moyenne de 6,4 % en 2003 à 7,2 % en 2004 ; la croissance de la Chine restant la plus élevée.

a) Chine

L'économie chinoise a de nouveau fortement progressé en 2004 avec un taux de croissance réalisé (9,5 %) supérieur à celui de 2003 (9,3 %). Cette croissance est tirée par la forte augmentation des investissements et des exportations, particulièrement vers les Etats-Unis et la zone euro. La formation brute de capital fixe en 2004 représente 45,8 % du PIB contre 44,4 % en 2003 et 40,1 % en 2002. Elle a été encouragée par les crédits accordés aux entreprises et à des projets publics locaux. Les exportations de biens et services ont été favorisés par le taux de change

très compétitif du yuan du fait du maintien de sa parité avec le dollar.

Les faibles coûts salariaux ont encouragé la délocalisation des entreprises étrangères en Chine, ce qui a favorisé aussi les exportations. Néanmoins, la croissance des importations a dépassé celle des exportations sous l'effet de la forte demande intérieure, mais aussi du fait de la libéralisation du commerce en Chine suite à son adhésion à l'OMC en 2001. L'excédent du compte des opérations courantes en 2004 représente 4,2 % du PIB, en hausse par rapport au ratio de 2003 (3,2 %). L'important surplus commercial de la Chine vis-à-vis des Etats-Unis a été, en partie, contrebalancé par le déficit qu'elle a réalisé avec les autres pays émergents d'Asie.

L'inflation en Chine, mesurée par l'indice des prix à la consommation, est de 3,9 % en 2004 contre 1,2 % en 2003. Les mauvaises conditions climatiques ont affecté les prix des produits alimentaires qui ont enregistré une forte progression. D'un autre côté, la forte demande de la Chine a fait augmenter les prix des matières premières. En raison de la forte intensité énergétique de l'économie chinoise, l'augmentation du prix du pétrole a eu une incidence sur l'inflation.

Dans ce contexte d'inflation, le resserrement des dépenses budgétaires a été l'élément de contention pour l'économie à travers la réduction des investissements publics. Le besoin de financement du budget de la Chine s'élève à 2,4 % du PIB en 2004, en baisse par rapport à 2003 où ce besoin avait atteint 2,8 %.

Craignant l'augmentation des créances douteuses, les autorités monétaires ont pris une série de mesures pour freiner la rapide progression des crédits. Les exigences en matière de fonds propres des banques commerciales ont été graduellement relevées et les normes de crédit ont été resserrées pour les secteurs où la rentabilité d'investissements paraissait douteuse (ciment, automobiles, immobilier,…). En octobre 2004, la Banque Populaire de Chine a relevé ses taux de référence. Les taux des prêts bancaires et des dépôts ont été relevés pour atteindre 5,58 % et 2,25 % respectivement.

L'important surplus commercial de la Chine vis-à-vis des Etats-Unis et les flux considérables des investissements directs étrangers ont mis le yuan sous pression. La Banque Populaire de Chine a continué à intervenir sur le marché des changes et d'accumuler les réserves de change afin de maintenir une parité fixe du yuan avec le dollar US.

b) Autres pays émergents et en développement

Après la Chine et l'Inde, les pays émergents d'Asie du Sud-Est ont réalisé la meilleure performance au sein des pays en développement avec un taux de croissance de 5,7 % en moyenne en 2004 contre 5,9 % en 2003. Certains pays d'Asie centrale membres de la Communauté des Etats Indépendants (CEI), Arménie, Azerbaïdjan et Tadjikistan notamment, ont réalisé des taux de croissance records avec un taux moyen de 10,5 % en 2004 et ce, particulièrement, grâce à la croissance du secteur pétrolier et gazier.

La croissance de certains pays émergents d'Asie a eu pour moteur une demande intérieure soutenue, des investissements importants des entreprises en contexte de conditions de financement favorables et des exportations ayant pour résultat des surplus des comptes des opérations courantes. Ils sont en grande partie à l'origine du dynamisme des échanges mondiaux et bénéficient de l'effet dynamique de l'ensemble de la région. Ainsi, se confirme la consolidation d'un pôle régional de croissance autonome en Asie lié, entre autre, au dynamisme de la Chine et du Japon.

Quoique moins forte, la croissance dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie reste soutenue avec un taux de 5,5 % en 2004 contre 3,1 % en 2003, l'année de l'épidémie de SRAS. Ces pays se caractérisent par un faible taux d'inflation (2,4 % en 2004) et par d'importants surplus de leurs comptes courants (7,1 % du PIB en 2004), résultats d'une forte expansion des exportations. La croissance dans la région demeure tributaire du rythme de croissance en Chine et de l'évolution du secteur de la technologie de l'information et de la communication (TIC), principale locomotive de la croissance, avec des signes de saturation de capacités.

L'amélioration du climat des affaires et la solidité de la demande intérieure sont les premiers facteurs à l'origine d'un nouveau bond de croissance en Amérique Latine. La hausse des taux d'intérêts américains, plus particulièrement à partir du deuxième semestre 2004, a permis de lever la pression sur les obligations latino-américaines, améliorant ainsi les conditions de financement. Le taux de croissance en Amérique latine est passé de 2,2 % en 2003 à 5,7 % en 2004.

L'amélioration de la croissance est surtout perceptible dans les pays andins et dans les pays membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Chili et surtout l'Uruguay) grâce, notamment, au renchérissement des produits de base exportés (pétrole, produits agricoles et minerais), et à la vigueur de la demande intérieure. Au point de vue de la croissance, le Venezuela et l'Uruguay se détachent des autres pays de la région avec respectivement des taux de croissance en 2004 de 17,3 % et 12 %.

L'inflation reste élevée dans les pays membres du Mercosur (5,7 %) et les comptes courants à peine équilibrés (+ 1,9 % du PIB) à l'exception notable du Venezuela, pays pétrolier ayant bénéficié de la hausse du prix du pétrole brut et dont l'excédent du compte courant s'élève à 13,5 % du PIB en 2004. Néanmoins, la croissance dans ce pays est accompagnée d'une inflation de 21,7 %. La région reste sujette au retournement de la conjoncture aussi bien sur le plan du marché international des produits de base que sur le plan de mouvement des taux d'intérêts face aux incertitudes des négociations de la dette extérieure de l'Argentine.

L'Afrique connaît un taux de croissance de 5,1 % en 2004 contre 4,6 % en 2003. Ce taux s'approche de la moyenne de la croissance mondiale mais il a pour corollaire un taux d'inflation relativement élevé quoique contrasté (7,7 % en moyenne) et surtout avec des balances courantes déficitaires dans la plupart des pays. Seuls les pays africains exportateurs de pétrole ou de minerais ont pu équilibrer quelque peu leurs comptes ; la Corne de l'Afrique accusant un déficit de comptes courants de 6,7 % du PIB en 2004.

La mise en place du Nepad et l'amélioration conséquente des conditions macro-économiques ont contribué à stimuler la croissance en Afrique, mais, cette croissance reste insuffisante et surtout sujette au retournement dans la plupart des pays, plus particulièrement des pays les plus endettés.

L'aide financière internationale reste encore primordiale pour le développement de l'Afrique surtout à travers les canaux de l'aide publique et l'allègement de la dette des pays pauvres, dont les exportations souffrent encore de barrières tarifaires à l'entrée de certains pays développés qui continuent à subventionner leurs produits agricoles pénalisant ainsi les produits en provenance des pays africains.

Au Moyen-Orient à l'exception de l'Egypte, de la Jordanie et du Liban, la croissance reste modeste (4,2 % dans les pays non pétroliers et 5,7 % dans les pays pétroliers contre respectivement 3 % et 6,5 % en 2003). La situation géopolitique continue à déprimer la croissance dans la région malgré une hausse des prix du pétrole qui a permis de doper la demande intérieure des pays producteurs. Les pays non producteurs de pétrole ont bénéficié des transferts des émigrés travaillant dans les pays du Golfe, ce qui a particulièrement compensé la faiblesse des flux d'investissements directs étrangers.

I.2 - INFLATION

En contexte de reprise de l'activité économique, l'inflation mondiale est passée de 1,8 % en 2003 à 2,0 % en 2004, dans les pays développés.

Aux Etats-Unis, l'inflation a été contenue grâce aux anticipations de la politique monétaire de la Federal Reserve qui a commencé le 30 juin à adapter le taux des fonds fédéraux d'un quart de point de base le portant à 1,25 % de manière à accompagner la croissance de la production et de la productivité puis à 1,5 % en août. La hausse des prix du pétrole a poussé la Federal Reserve à resserrer sa politique monétaire, portant le taux d'intérêt à 1,75 % en septembre, 2 % en novembre pour finir l'année 2004 à 2,25 %, dépassant ainsi le taux directeur de la BCE qui

est resté inchangé à 2 % depuis juin 2003. Ce resserrement visait l'anticipation de l'inflation à moyen terme. L'inflation aux Etats-Unis est passée de 2,3 % en 2003 à 2,7 % en 2004.

Dans la zone euro, l'inflation est restée pratiquement stable entre 2003 et 2004 (2,1 % et 2,2 % respectivement), malgré la hausse des prix des produits de base à partir du deuxième semestre 2004. La Banque Centrale Européenne n'a pas relevé son taux directeur qui est de 2 % depuis juin 2003, estimant que les perspectives inflationnistes à moyen terme restent maîtrisées.

Au Japon, la déflation s'est finalement stabilisée entre 2003 et 2004 (0 % en 2004 contre moins 0,2 % en 2003) ; la Banque du Japon continuant sa politique d'assouplissement quantitatif, en augmentant, notamment, le niveau des comptes courants que tiennent les banques sur les livres de la banque centrale, et en pratiquant le taux zéro ; le taux d'intérêt directeur, "overnight call rate," étant de 0,001 %.

Dans l'ensemble, les pays en développement et émergents ont connu une relative baisse de l'inflation, dans le sillage de la baisse de l'indice général des prix mondiaux, passant de 6 % en 2003 à 5,7 % en 2004 et restant au-dessus de la moyenne de l'inflation mondiale. Cette inflation reste d'autant plus élevée que la croissance dans ces pays est moindre que la moyenne de la croissance mondiale notamment en Afrique, en Amérique Latine et au Moyen-Orient. C'est ainsi qu'en Afrique, le taux d'inflation est passé de 10,6 % en 2003 à 7,7 % en 2004 ; le taux d'inflation étant en moyenne de 3,1 % au Maghreb et de 9,1 % en Afrique subsaharienne.

Les pays en transition de l'Europe centrale et orientale continuent de réduire leur inflation qui reste encore relativement élevée par rapport à la moyenne mondiale. Celle-ci est passée de 9,2 % en 2003 à 6,6 % en 2004 ; l'adhésion à l'Union Européenne étant derrière cet effort de réduction de l'indice général des prix à la consommation bien que ce dernier demeure encore au-dessus de l'objectif cible de la Banque Centrale Européenne, notamment pour les pays ayant adhéré à l'Union Européenne en mai 2004. Le taux d'inflation en 2004 est de

3,1 % dans les pays baltes et 4,2 % dans les pays de l'Europe Centrale contre respectivement 0,6 % et 2,2 % en 2003. Dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI), l'inflation a continué de fléchir de 12 % en 2003 à 10,3 % en 2004. La Russie avec un taux de 10,9 % continue à avoir le taux d'inflation le plus élevé après la Biélorussie (18,1 %).

Le fort taux d'expansion économique enregistré dans les pays asiatiques s'est accompagné d'une reprise de l'inflation qui est passée de 2,6 % en 2003 à 4,2 % en 2004. En Chine, l'inflation est passée de 1,2 % à 3,9 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par le fort taux de croissance économique et la hausse des matières premières de base (pétrole, métaux et produits alimentaires) qui ont fait l'objet de fortes demandes de la part de ces pays.

La progression de l'inflation reste, par contre, relativement modérée dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie (Corée, Taiwan, Hongkong et Singapour) où le taux d'inflation est passé de 1,5 % à 2,4 % en contexte d'un fort surplus des comptes courants (7,1 % du PIB en moyenne).

En Amérique latine, l'inflation est tombée en 2004 à un chiffre, particulièrement dans les pays membres du Mercosur. Néanmoins, elle reste globalement bien au-dessus du taux de croissance du PIB de ces pays. En Amérique latine, l'inflation est passée de 10,6 % en 2003 à 6,5 % en 2004 et dans les pays membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Chili, Uruguay) de 13,4 % à 5,7 %.

Dans les pays d'Amérique centrale, l'inflation est passée de 5,7 % en 2003 à 7,2 % en 2004, sous l'effet notamment de la hausse des prix des produits de base.

I.3 - TAUX D'INTERET ET TAUX DE CHANGE

I.3.1 - Taux d'intérêt

L'année 2004 se caractérise par un resserrement des politiques monétaires au niveau global, principalement à partir de la fin du printemps qui a vu la Federal Reserve lever très progressivement ses taux directeurs après plusieurs annonces durant les mois précédents, préparant ainsi l'opinion monétaire et financière et les marchés boursiers et de change à l'inéluctabilité d'une hausse des taux.

De fin juin à fin décembre 2004, la Federal Reserve a relevé cinq fois son taux directeur de 25 points de base chaque fois, le portant de 1 %, niveau historiquement bas atteint en juin 2003, à 2,25 % à la fin de l'année 2004, accompagnant ainsi la progression de la croissance économique menacée par le risque d'inflation sous-jacente, notamment suite à la hausse des prix du pétrole à partir de l'été 2004. Après un redressement entre mars et mai, en rapport avec une croissance qui se consolidait, les taux longs, par l'effet de l'anticipation de rendements faibles à moyen terme, ont commencé à baisser à partir de juin 2004.

La Banque Centrale Européenne a opté pour une stabilité de son taux directeur, porté à 2 % en mai 2003, maintenant ainsi sans changement sa politique monétaire. Ce statu-quo est expliqué par la nécessité de préserver une reprise encore fragile de la croissance. L'inflation sous-jacente est jugée sous contrôle, malgré la hausse des prix des produits de base, dont le pétrole. En maintenant un taux directeur proche de zéro, en termes réels, la Banque Centrale Européenne entendait préserver les chances d'une relance contrariée par le raffermissement de l'euro, le renchérissement des produits de base et la déprime du marché intérieur.

Le Royaume-Uni a pratiquement suivi les Etats-Unis dans le mouvement de resserrement de la politique monétaire. C'est ainsi que la Banque d'Angleterre a augmenté cinq fois son taux directeur, le portant de 3,75 % en janvier à 4,75 % en décembre 2004.

La Banque du Japon, quant à elle, a continué sa politique de taux proche de zéro, soit 0,001 %. Elle a assoupli sa politique quantitative en élevant le niveau des encours en comptes courants des banques sur ses livres (30-35 milliards de yens) pour permettre un approvisionnement conséquent de l'activité économique japonaise. Les pressions déflationnistes au Japon ne se sont pas néanmoins complètement éloignées.

L'évolution des taux longs aux Etats-Unis a été contrastée durant l'année 2004. D'abord faibles au début de l'année, les taux longs se sont lentement redressés à la faveur de la reprise de la croissance, anticipant un relèvement des taux directeurs et de l'inflation. La demande asiatique en bons du Trésor américain à des fins d'intervention sur le marché des changes s'est réduite ; la Banque du Japon cessant même toute intervention dans ce sens depuis mars 2004. A partir de l'été, les taux longs américains ont de nouveau baissé, entraînant dans leur sillage les taux longs européens.

Les taux d'intérêts à court terme (Libor à 6 mois) ont suivi l'évolution des taux directeurs. Les taux d'intérêts des dépôts de six mois, libellés en dollars, sont passés de 1,2 % en 2003 à 1,8 % en 2004. Pour l'euro, le taux d'intérêt à trois mois est passé respectivement de 2,3 % à 2,1 %. Pour le Yen, ce taux est de 0,1 %, inchangé entre 2003 et 2004.

I.3.2 - Taux de change

Les marchés internationaux de change ont été caractérisés par la dépréciation continue du dollar face à l'euro notamment ; le dollar continuant son mouvement de baisse amorcé à la mi-2002. Cette dépréciation s'est accentuée à partir de mars 2004 avec la décision des pays asiatiques, notamment le Japon, de ne plus intervenir sur le marché des changes.

Jusqu'à fin février, le dollar a accusé un net recul, passant de 1,25 dollar pour un euro début janvier à 1,28 dollar pour un euro à la mi-février 2004. Le relèvement progressif des taux d'intérêts de la Federal Reserve et la fermeté de la reprise qui a engendré un regain d'inflation favorisé par une augmentation des prix des

produits de base et le creusement des déficits aux Etats-Unis, ont accéléré le mouvement de baisse du dollar qui a atteint 1,30 dollar pour un euro à fin novembre et termine l'année avec 1,35 dollar l'euro.

Les marchés émergents ont généralement profité de la hausse des taux d'intérêts aux Etats-Unis et du réglage fin de la politique monétaire américaine induisant une détente des conditions de financement extérieur, notamment en Amérique latine, à partir du deuxième semestre 2004.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

INFLATION EN (%)

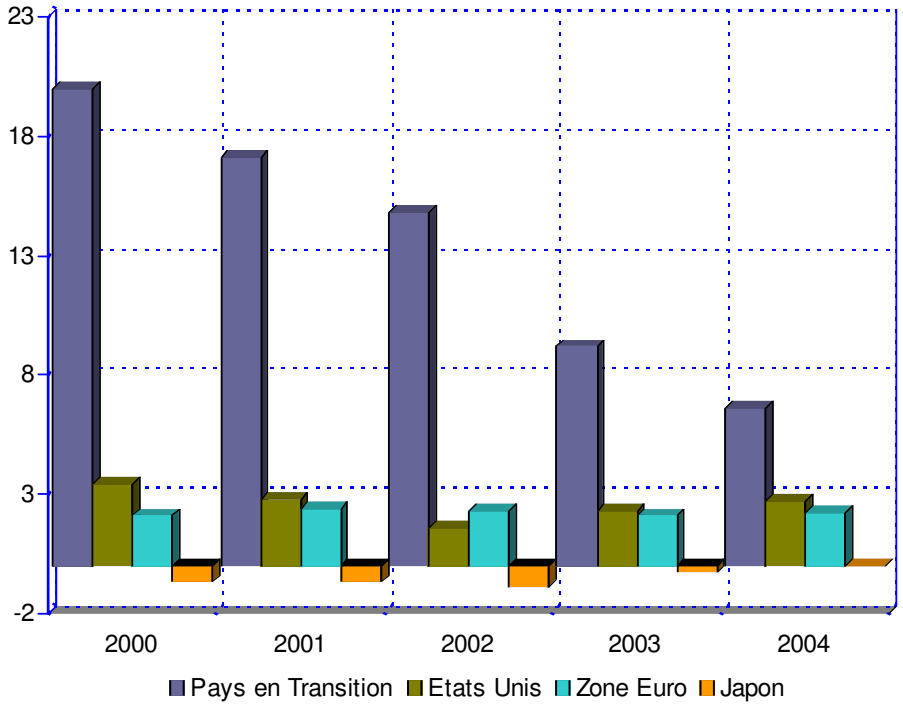

GRAPHIQUE 2

PRODUCTION VARIATION ANNUELLE (%)

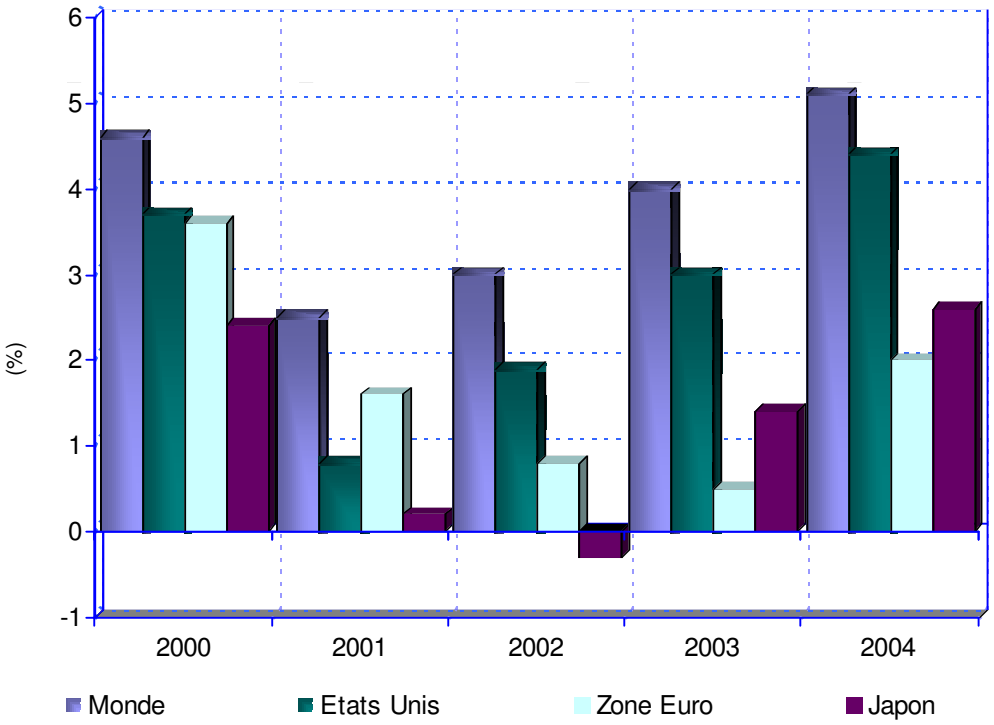

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ECONOMIE MONDIALE

(Variation annuelle en pourcentage)

	2002	2003	2004
Variation du PIB à prix constants en % par rapport à l'année précédente			
Monde	3,0	4,0	5,1
Pays développés	1,6	2,0	3,4
Etats-Unis	1,9	3,0	4,4
Japon	-0,3	1,4	2,6
Zone euro	0,9	0,5	2,0
Nouveaux pays membres de l'UE	2,5	3,6	4,8
Russie	4,7	7,3	7,1
Chine	8,3	9,3	9,5
Autres pays émergents d'Asie (hors la Chine et l'Inde)	4,7	5,7	5,9
Amérique latine	-0,1	2,2	5,7
Afrique	3,6	4,6	5,1
Consommation privée en volume (variation en pourcentage)			
Pays développés	2,2	2,0	2,6
Etats-Unis	3,1	3,3	3,8
Japon	0,5	0,2	1,5
Zone euro	0,7	1,0	1,3
Formation brute du capital fixe en volume (variation en pourcentage)			
Pays développés	-1,9	2,2	5,4
Etats-Unis	-3,1	4,5	8,9
Japon	-5,7	1,1	1,5
Zone euro	-2,5	-0,6	1,8
Demande intérieure totale (variation en %)			
Pays développés	1,7	2,1	3,4
Etats-Unis	2,5	3,3	4,8
Japon	-0,9	0,8	1,9
Zone euro	0,4	1,2	2,0
Balance courante (en milliards de $)			
Etats-Unis	-473,9	-530,7	-665,9
Japon	112,6	136,2	171,8
Zone euro	53,5	25,8	35,6
Autres pays émergents et en développement	85,0	149,1	246,6
Chine	35,4	45,9	70,0

	2002	2003	2004
Solde global de finances publiques en % du PIB			
Etats-Unis	-4,0	-4,6	-4,3
Japon	-7,9	-7,8	-7,1
Zone euro	-2,4	-2,8	-2,7
Chine	-3,3	-2,8	-2,4
Taux de chômage en pourcentage de population active			
Etats-Unis	5,8	6,0	5,5
Japon	5,4	5,3	4,7
Zone euro	8,2	8,7	8,8
Prix des produits de base en $ (variation annuelle en pourcentage)			
Pétrole brut	2,5	15,8	30,7
Matières premières	0,8	7,1	18,8
Inflation (évolution de l'indice des prix à la consommation)			
Pays développés	1,5	1,8	2,0
Etats-Unis	1,6	2,3	2,7
Japon	-1,0	-0,2	0,0
Zone euro	2,3	2,1	2,2
Pays émergents et en développement	6,0	6,0	5,7
Chine	-0,8	1,2	3,9
Afrique	9,8	10,6	7,7
Taux directeur (fin de période)			
Etats-Unis	1,24	1,00	2,25
Japon	0,00	0,00	0,00
Zone euro	2,75	2,00	2,00
Taux Libor à six mois, euro à trois mois			
Dollar US	1,9	1,2	1,8
Yen	0,1	0,1	0,1
Euro	3,3	2,3	2,1

CHAPITRE II :

ACTIVITE ECONOMIQUE ET PRIX

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE
ET PRIX

Les paramètres économiques fondamentaux de l'Algérie pour l'année 2004 confirment l'évolution favorable des deux années précédentes. Le produit intérieur brut en 2004 est en hausse appréciable, les échanges extérieurs dégagent un excédent substantiel et croissant, la demande et, notamment, l'investissement progressent, le chômage recule pour les cinq dernières années consécutives et l'inflation, malgré sa hausse relative, demeure, néanmoins, dans des limites compatibles avec une croissance saine.

En 2004 et pour la troisième année successive, la croissance économique a été vigoureuse grâce aux très bonnes performances des secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP), des services hors administration et des matériaux de construction, malgré le ralentissement de l'expansion du secteur des hydrocarbures et de l'agriculture qui, l'année 2003, ont tiré la croissance vers le haut.

Le Produit intérieur brut en volume a progressé de 5,2 % en 2004. Cette croissance significative est inférieure à l'exceptionnelle performance de l'année précédente (6,9 %).

La demande a notablement progressé, du fait principalement de l'évolution de l'accumulation brute de fonds fixes (ABFF) qui a enregistré la plus forte expansion des trois dernières années avec une croissance de 8,1 % contre 5,7 % en 2003. La croissance de la consommation finale en 2004 (5,5 %) est supérieure à celle réalisée en 2002 et 2003 (4,2 % et 4,1 % respectivement).

Les échanges extérieurs, toujours favorables depuis 2000, continuent à contribuer fortement à la consolidation de la stabilité macro-financière. Les exportations des biens et services ont progressé de 21,6 % en valeur (3,1 % en volume) et l'excédent des échanges de biens et services a augmenté de 17,9 %, malgré la très forte expansion des importations (23,9 % en valeur et

11,5 % en volume), conséquence de la vigoureuse croissance des investissements et, dans une moindre mesure, de celle de la consommation finale.

De ces bonnes performances, notamment dans les secteurs des BTP et des services, il en est résulté un recul significatif du chômage dont le taux a baissé de six (6) points en une année passant de 23,7 % de la population active en 2003 à 17,7 % en 2004. En revanche, le rythme élevé de l'expansion de la demande a engendré, comme en 2003, une reprise de l'inflation (4,6 % pour l'indice national et 3,6 % pour le Grand Alger, contre 3,6 % et 2,6 % respectivement en 2003).

II.1 - PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

Après des années successives de faible croissance, la reprise économique à partir de 2001 s'est renforcée durant les années 2002 et 2003 et s'est consolidée en 2004.

La demande intérieure, stimulée particulièrement par les investissements publics, a fortement contribué à la croissance.

II.1.1 - Evolution de l'activité

Contrairement à l'année précédente, la hausse du produit intérieur brut hors hydrocarbures (6,2 %) est plus élevée que la hausse du produit intérieur brut des hydrocarbures (3,3 %) en dépit de la forte décélération de la croissance de la production agricole. La croissance du produit intérieur brut a été tirée essentiellement par la croissance des secteurs du BTP et des services.

L'expansion de la production agricole (3,1 % contre 19,7 % en 2003), moins élevée que la croissance du produit intérieur brut, est néanmoins appréciable même si son rythme de croissance est très inférieur par rapport à 2003 ; bonne année agricole qui succédait à une campagne 2002 défavorable (-1,3 % en volume).

La production céréalière a légèrement fléchi pour atteindre 40,3 millions de quintaux contre 42,6 l'année précédente. Ce recul

serait lié à l'apparition de la rouille jaune qui aurait affecté les cultures de blé tendre. Hors céréales, la production végétale, beaucoup moins volatile en raison de l'extension des capacités d'irrigation, a progressé dans les mêmes proportions que l'année précédente (4,5 %).

Quant à la production animale, elle continue à se développer au rythme appréciable de 4,5 % pour le cheptel ovin, de 6,2 % pour la production laitière et de 8,4 % pour les viandes blanches. Enfin, le cheptel bovin ne progresse que de 0,9 %.

Ainsi, l'expansion du secteur agricole, qui contribue pour 11,1 % de la valeur ajoutée des secteurs et 20,6 % de la valeur ajoutée des secteurs hors hydrocarbures reste subordonnée à la croissance de la production céréalière. Cette dernière, outre qu'elle est très volatile en raison de l'irrégularité de la pluviométrie, ne peut augmenter substantiellement lorsqu'une campagne agricole succède à une année déjà très favorable comme c'est le cas pour la présente saison.

Le secteur des hydrocarbures demeure prépondérant dans l'activité économique avec 46 % de la valeur ajoutée totale des secteurs (hors services des administrations publiques) contre 43,5 % en 2003. Ce secteur couvre 92,1 % des exportations de biens et services. Corrélativement, la fiscalité pétrolière, comme pour l'exercice 2003, représente 2/3 des recettes budgétaires.

Exceptée l'année 2001, le secteur des hydrocarbures a connu en 2004 sa plus faible croissance en volume depuis 1997 avec 3,3 % de hausse de la valeur ajoutée. Toutefois, dans un contexte de très bonne tenue des prix sur le marché international de l'énergie, son expansion en valeur a atteint 23,8 %, compensant ainsi la faiblesse relative de sa hausse en volume. En effet, les prix moyens des hydrocarbures liquides ont progressé de 37,3 % et des hydrocarbures gazeux de 9,9 % portant ainsi la hausse des recettes des exportations respectivement à 39,9 % et 13,1 %.

Les secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP) restent dynamiques réalisant une croissance en volume de 8 % contre 5,5 %

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (EN VOLUME)

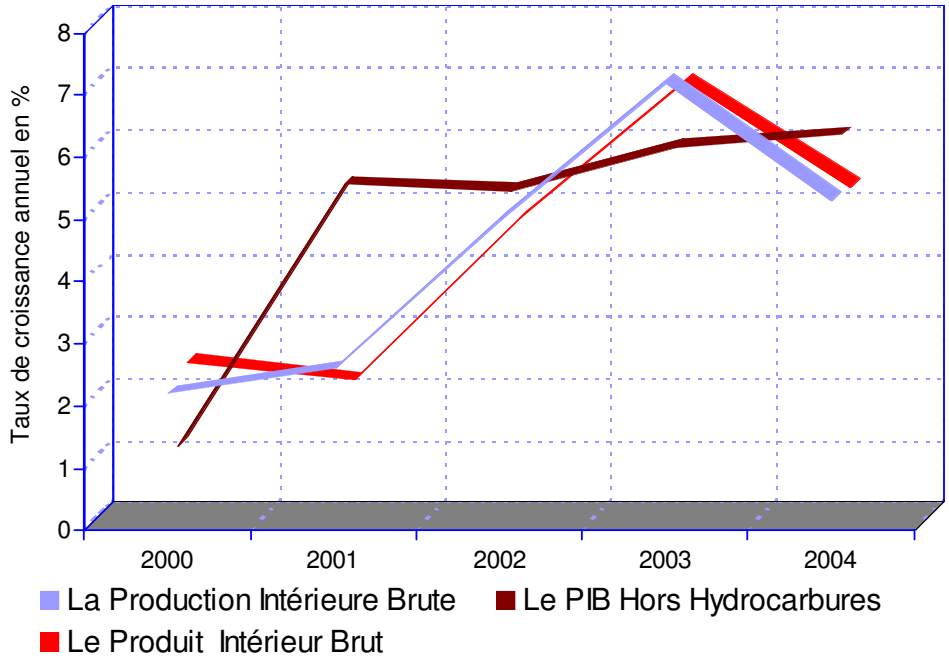

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)

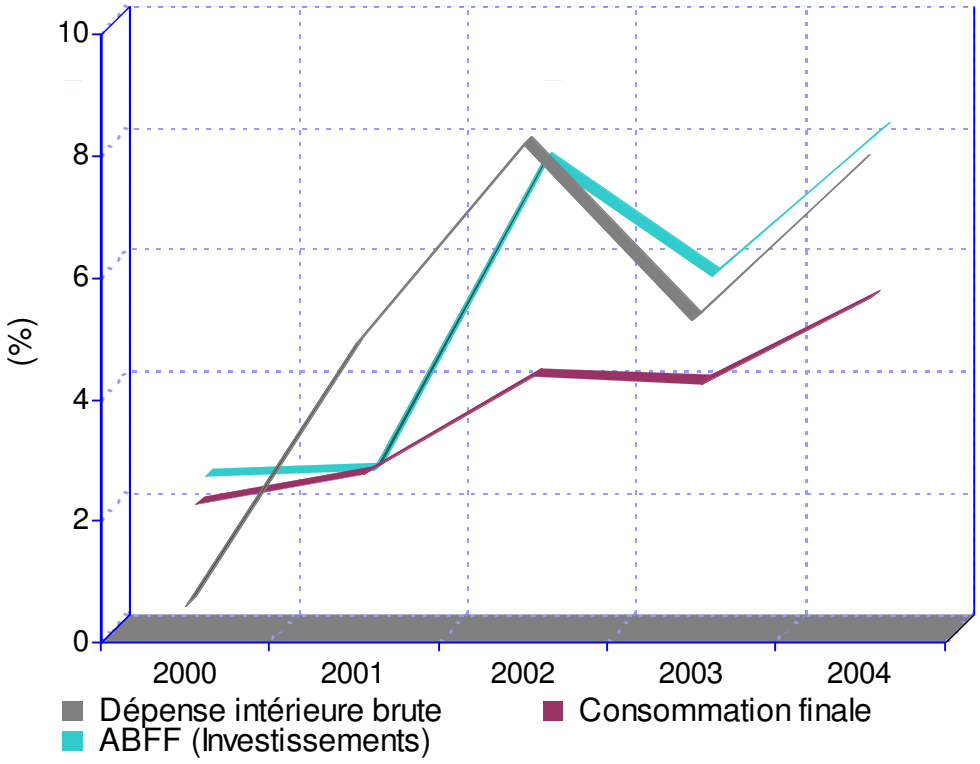

en 2003 et après la forte hausse de 8,2 % enregistrée en 2002. L'achèvement de la reconstruction des infrastructures détruites par le séisme de 2003, la poursuite de la réalisation de nombreux programmes d'infrastructures et de logements expliquent la forte croissance de ces secteurs, la plus élevée de tous les secteurs d'activité.

Les indicateurs conjoncturels des secteurs du BTP tels que les ventes de ciment et autres matériaux de construction confirment l'expansion de son rythme de croissance. En 2004, les disponibilités (production et importations) en ciment sont en hausse de 12 % ; il en est de même des autres matériaux de construction et notamment des agrégats et peintures. Quant à l'offre de ronds à béton, bien que les quantités produites soient en hausse de 2,4 %, le recours aux stocks pré-constitués a permis de compenser la baisse de 6 % des importations. Les livraisons de logements (hors auto-construction) qui sont en hausse, passant de 74.000 logements à près de 81.000 en 2004, reflètent bien la bonne santé de ce secteur.

Au total, hors hydrocarbures, et avec une proportion constante de près de 18,6 % dans la valeur ajoutée des secteurs, le secteur du BTP est le second secteur par sa contribution à la richesse nationale, devançant de 5 points le secteur industriel.

Après la hausse significative de 4,2 % en 2003, la croissance du secteur des services se poursuit en 2004 au rythme élevé de 7,7 % en volume, son plus fort taux depuis plusieurs années. Cette activité a participé pour près de 47,1 % à la valeur ajoutée hors hydrocarbures, proportion quasiment stable. La croissance du secteur des services, qui concerne essentiellement les activités de transport-communication et de commerce-distribution, (comptant pour plus de 85 % de la valeur ajoutée de cette branche), est générée par l'expansion du commerce extérieur. Les importations de marchandises ont, en effet, augmenté de 24,7 % en valeur contre 9,4 % en 2003.

Contrairement aux autres secteurs d'activité qui ont tous enregistré une croissance forte ou simplement appréciable en 2004, stimulée certes par une dépense publique élevée pour le BTP et

une grande disponibilité de biens permise par l'expansion des importations pour les activités commerciales, la croissance de l'industrie reste modérée. En volume, son rythme d'expansion est de 2,6 % mais elle ne participe plus que pour 7,3 % dans la valeur ajoutée totale et pour 13,6 % de la valeur ajoutée hors hydrocarbures, ce qui la range à la dernière place des secteurs.

Au total, le Programme de soutien à la relance économique a permis une croissance vigoureuse et soutenue et a engendré une forte baisse du chômage de huit (8) points en deux ans passant de 25,7 % en 2002 à 17,7 % en 2004.

L'économie nationale fait donc preuve d'un dynamisme certain depuis 2002. Pour consolider cette expansion et aboutir à une croissance endogène auto-entretenue, il est vital d'en diversifier les sources en créant les conditions favorables à la relance de l'investissement productif hors hydrocarbures, en particulier dans les secteurs industriels et de services hors transport et commerce. Une telle diversification est à même de permettre à l'économie nationale de répondre aux considérables besoins d'emploi, de logement, de santé et d'éducation de la population.

II.1.2 - Production industrielle

Les prévisions de clôture relatives à la valeur ajoutée indiquent que la croissance en volume de l'industrie hors hydrocarbures atteindrait 2,6 % en 2004 et serait identique pour les deux secteurs industriels (public et privé). La valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures a progressé de 3,3 %, rythme de croissance en net recul par rapport à celui enregistré en 2003 (8,8 %).

Selon les dernières données de l'Office national des statistiques, l'indice de la production industrielle du secteur public a progressé de 0,9 % en moyenne annuelle soit 0,2 point de moins que la croissance enregistrée en 2003. Hors hydrocarbures, l'indice progresse modérément de 0,8 %, ce qui indique un net redressement de l'activité après la forte baisse de 1,5 % de l'année précédente. Néanmoins, le niveau de l'indice reste en deçà de celui de l'année 2000 aussi bien pour l'industrie manufacturière (-4,7 points) que pour l'industrie hors hydrocarbures (-0,6 point).

L'indice du secteur des hydrocarbures a progressé en 2004 de 1,0 % en net repli de 6,4 points par rapport à son expansion de l'année précédente. Cette évolution est inhérente aux baisses de production des activités de raffinage et de liquéfaction alors que les productions de pétrole brut et de gaz naturel ont enregistré, quant à elles, des croissances respectives de 6,4 %. Les évolutions positives des productions de brut et de gaz naturel sont dues, pour l'essentiel, à l'expansion des productions des gisements exploités en association.

Les indices sectoriels de la production industrielle publique montrent que cinq des dix secteurs d'activité ont enregistré des croissances positives. Les secteurs les plus performants avec des rythmes supérieurs à 5 % ont été respectivement ceux des cuirs et chaussures (15,4 %), des matériaux de construction (10,2 %), de l'eau et énergie (5,8 %) et enfin, des industries diverses (5,2 %). Les cinq autres activités ont toutes enregistré des croissances négatives, à savoir, les industries du bois, liège et papiers avec un recul de 0,5 %, les mines et carrières (-1,0 %), la chimie, caoutchouc, plastiques (-2,2 %), les textiles (-14,4 %) et enfin le secteur de l'agroalimentaire qui s'est effondré en régressant de 15,7 %.

La production des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques, bien que plus modestement que l'année précédente, continue à progresser avec 2,0 % contre 8,9 % en 2003. Ce secteur et celui de l'énergie sont les seuls dont la production en volume croît régulièrement depuis sept (7) ans.

La production de la branche énergie maintient un rythme élevé et régulier d'expansion depuis plusieurs années. Après la hausse de 6,6 % de son indice en 2003, elle réalise un taux de croissance encore appréciable en 2004 (5,8 %). C'est le seul secteur dans l'industrie qui ait plus que doublé son indice de production depuis 1989 ; ceux de tous les autres secteurs étant inférieurs en 2004 à leurs niveaux de 1989.

Après sa très faible progression de 0,6 % au cours de l'année précédente, la production du secteur des mines et carrières a reculé de 1,0 %. Ce repli est dû essentiellement à l'effondrement

de l'extraction des minerais non ferreux (-73,9 %), de sel (-23,8 %) et du minerai de phosphate (-13,4%).

Contrairement à l'année 2003 où le secteur des matériaux de construction n'a pas pu répondre entièrement à la forte demande impulsée par les programmes de construction d'infrastructures et de logements, ce secteur a fortement progressé en 2004 (10,3 %). La forte augmentation de la production des liants hydrauliques (16 %) et celle, moins élevée, des produits rouges (4,9 %) ont permis d'atteindre ce niveau de croissance en dépit de la très forte baisse de la production de céramique (-12,6 %).

Après l'importante baisse de 10,6 % de la production du secteur de la chimie en 2003, cette activité a réussi à freiner la chute de sa production en limitant son recul à 2,2 % grâce à la forte expansion de la production des peintures (38,7 %), des produits pharmaceutiques (17,4 %) et des engrais et pesticides (15,8 %) et malgré les fortes chutes de la production des branches des résines synthétiques (-70,3 %) et de la chimie organique de base (-49,8 %).

La filière agroalimentaire s'est effondrée avec une baisse de 15,7 % qui succède à celle, considérable de 20,6 % de l'année précédente. A l'exception de la production des conserveries, cette très forte régression est générale et concerne la quasi-totalité des branches de cette activité. Le repli de la production a dépassé 50 % pour deux branches des produits alimentaires et de la fabrication des corps gras (-67,3 %), activités dont les capacités de production ont été fortement réduites. La valeur ajoutée de ce secteur ne représente plus en 2004 que le quart de la valeur ajoutée totale de la branche.

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, la production en volume de l'industrie du cuir et chaussure réalise une croissance considérable de 15,4 %, croissance tirée par l'expansion de la production des biens de consommation en cuir qui progresse de 42 %. Par contre, l'industrie textile publique dont la production, avec celle des cuirs, affronte la forte concurrence des produits importés, fléchit régulièrement depuis plus d'une décennie, et s'est effondrée en 2004 avec une chute de 14,4 %.

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 5

INDICE ANNUEL

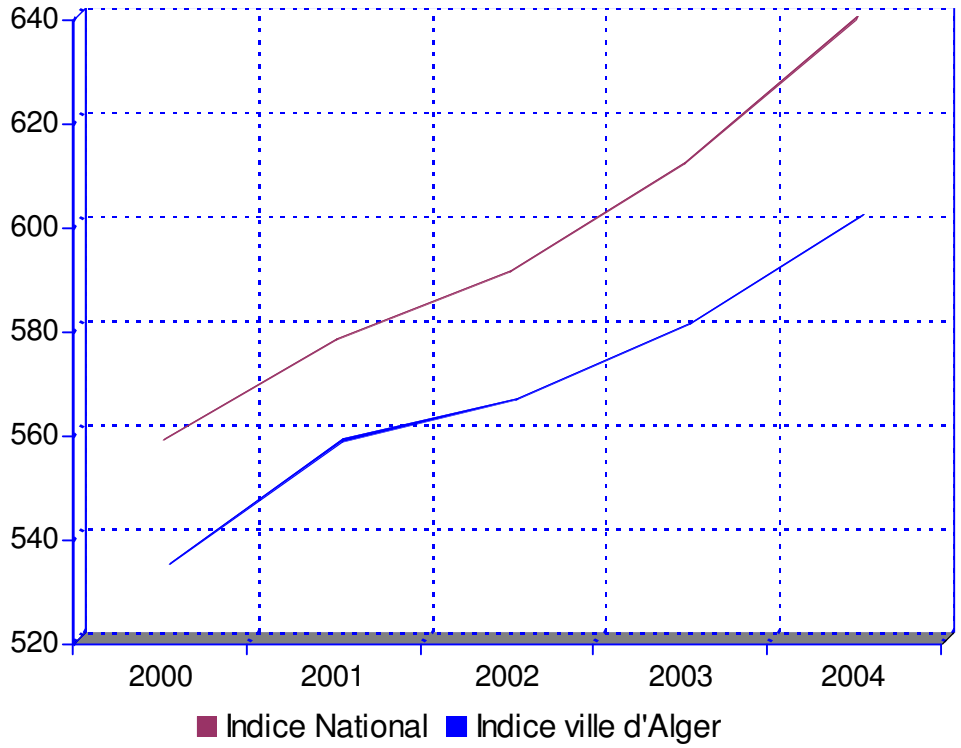

GRAPHIQUE 6

INFLATION MOYENNE ANNUELLE

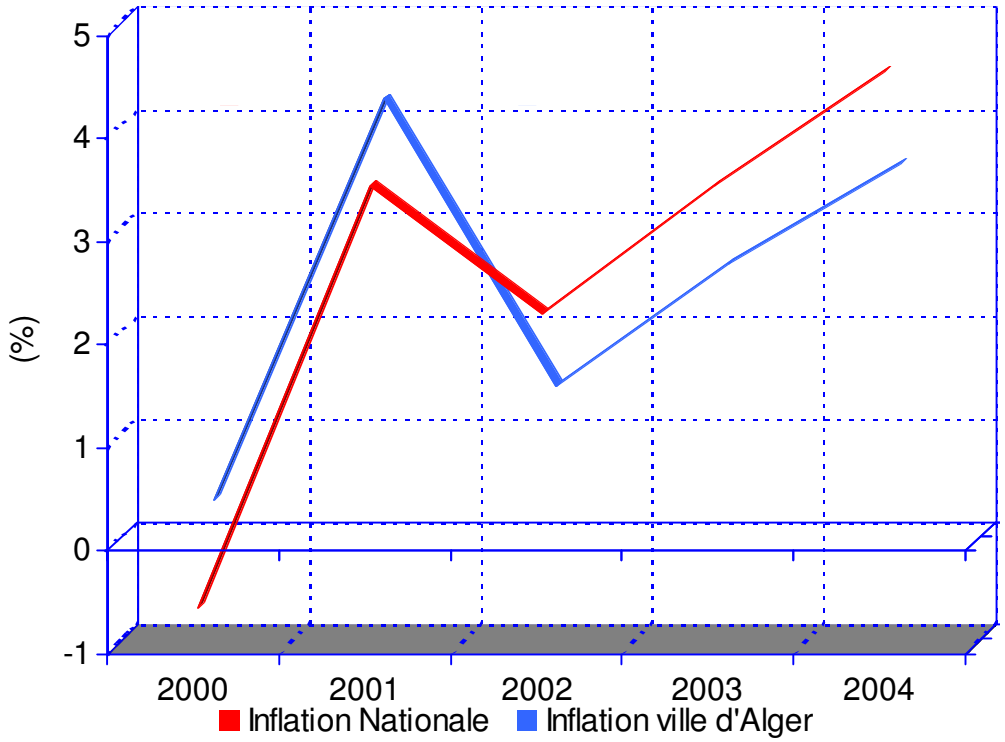

Son niveau est désormais inférieur au tiers de ce qu'il était à l'année de base de l'indice.

L'indice du secteur des industries publiques du bois, liège et papier a reculé de 0,7 % après sa forte baisse (6,1 %) de l'année 2003. Cette évolution est le résultat des importantes baisses de production des branches de la menuiserie générale (-12,4 %) et de celle de la transformation de papier (-9,7 %) qui a été largement compensée par l'exceptionnelle croissance de l'industrie du liège dont la production a plus que doublé (109,4 %) et dont le niveau dépasse de nouveau sa valeur de 1989.

Au total, le secteur industriel public et privé n'a pu tirer tout le profit escompté de la hausse de la demande globale en biens de consommation et biens d'équipement. Seuls trois secteurs, les matériaux de construction, l'énergie et l'industrie des cuirs ont réellement réalisé de bonnes performances. L'impératif de modernisation et de renforcement de l'outil industriel public et privé par la mise en place des conditions organisationnelles, réglementaires et financières, indispensables à la reprise vigoureuse de l'investissement, est plus que jamais d'actualité afin que la croissance forte de ces dernières années, impulsée par les dépenses budgétaires, ne profite pas qu'aux seules importations.

II.1.3 - Demande

En 2004, la dépense intérieure brute a progressé de 7,9 % en volume, soit un gain de 2,6 points de pourcentage par rapport à l'année 2003 (5,3 %).

L'effort d'investissement s'est poursuivi à un rythme beaucoup plus élevé que celui de l'année précédente ; sa croissance ayant progressé de 2,4 points pour atteindre 8,1 %.

L'accroissement considérable en 2004 de l'accumulation brute de fonds fixes en valeur (15,2 %) n'a pas eu pour résultat l'accroissement de sa part dans la dépense intérieure brute (28,1 % en 2004 contre 28,2 % en 2003). L'investissement de l'Etat s'est stabilisé à son niveau de l'année précédente (prévison de clôture à 608,1 milliards de DA contre 628,3 en 2003) ; l'expansion des

investissements étant donc plus le fait des entreprises et qui ont, de surcroît, bénéficié de la forte croissance de 11,2 % des crédits bancaires à moyen et long termes.

Après la relative stabilité de son rythme de croissance au cours de l 'année précédente, la consommation finale a gagné 1,4 point pour s'établir à 5,5 %, expansion plus faible que celle de l'investissement (8,1 %). Cette évolution est principalement le fait de la croissance de la consommation des ménages (5,9 %) que de la consommation des administrations publiques qui n'a progressé que de 4,5 %, ce qui est verifié par la stabilité des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Les exportations de biens hors hydrocarbures demeurent relativement stables à leur faible niveau et contribuent donc peu à la croissance économique. En revanche, les importations de marchandises ont fortement augmenté (24,7 %) passant de 1.095 milliards de dinars à 1.367 milliards de dinars. Selon les catégories de produits, les importations de biens d'équipements ont enregistré la plus forte croissance à hauteur de 32,5 % en valeur contre 23 % pour les biens de consommation et 20,2 % pour les biens intermédiaires. Ces progressions inégales reflètent bien celles de leurs déterminants que sont les évolutions de la consommation, notamment, celles des ménages et de l'investissement.

Enfin, l'impact de l'expansion de la dépense intérieure brute sur la croissance des secteurs est très contrasté. L'inégale flexibilité de l'offre sectorielle domestique explique en grande partie les niveaux différenciés de croissance des diverses branches, notamment, les taux élevés de progression du BTP, des services (commerce et transport), et de l'agriculture hors céréales, d'une part, et les niveaux de croissance beaucoup plus faibles de l'industrie manufacturière (publique et privée) et de certains services, d'autre part.

Au total, la croissance de la demande, conjuguée à la relative rigidité de l'offre de certains produits pour lesquels les importations ne peuvent combler l'écart de la demande et de l'offre

domestiques (produits agricoles frais, services…) a conduit à une hausse significative des prix qui ont augmenté en moyenne annuelle de 4,6 % pour l'indice national et 3,6 % pour l'indice du Grand Alger.

II.2 - EVOLUTION DES PRIX

La hausse des prix de détail, modérée en 2002, s'est amplifiée et accélérée pour la seconde année consécutive.

Limitée à 1,4 % en 2002, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation est passée, pour le Grand Alger, sucessivement à 2,6 % en 2003 et à 3,6 % en 2004. Au niveau national, la hausse est plus élevée. L'indice national enregistre une variation des prix de détail de 4,6 % en 2004.

Pour la deuxième année consécutive, la désinflation sur les marchés de gros des fruits et légumes s'est pousuivie. La hausse des prix de gros a été contenue, à 2,1 %, en baisse de 2,1 et de 4,8 points par rapport à ses niveaux des années 2003 et 2002, qui s'établissaient à 4,2 % et 6,9 %.

L'indice général des prix à la production industrielle du secteur public a progressé modérément de 0,7 % mais celui des industries hors hydrocarbures a atteint une hausse moyenne annuelle de 4,5 %. La hausse des prix à la production industrielle du secteur privé demeure modérée à hauteur de 1,5 %.

II.2.1 - Prix à la production industrielle

La hausse des prix des produits industriels du secteur public qui avait progressé à un rythme élevé en 2003 s'est de nouveau accélérée en 2004. Il en est de même de la hausse moyenne annuelle des prix à la production industrielle du secteur privé, dont le rythme a plus que doublé en un an, passant de 0,6 % de croissance annuelle en 2003 à 1,5 % en 2004.

Les données du secteur public indiquent une hausse moyenne de 4,5 % contre 3,6 % en 2003. Le niveau général des prix du secteur industriel public continue à progresser à un rythme élevé,

trois fois plus rapide que celui du secteur privé, et de surcroît il s'est accéléré depuis deux ans.

La hausse de la demande, notamment du secteur de la construction, l'inflation importée, notamment sur les demi-produits, conjugée à la hausse de l'Euro et à la faible productivité de certaines branches, expliquent, en partie, ces faibles performances.

Les neuf secteurs d'activité de l'industrie publique hors hydrocarbures ont enregistré de fortes hausses des prix à la production, toutes supérieures à 2 % en moyenne annuelle. Ces augmentations dont la plus élevée atteint 16,6 % pour le secteur des industries diverses sont, pour la plupart, supérieures à 4 %. Seuls les secteurs de matériaux de construction, de la chimie et de l'industrie du cuir et chaussures, ont pu contenir la progression de leurs prix à moins de 2 %.

La branche de production du bois et papier a connu une forte hausse des prix (8,5 %), soit l'évolution opposée à celle des deux années antérieures au cours desquelles ses prix avaient reculé de plus de 1 %. En plus de l'évolution des prix de produits d'ameublement qui ont progressé de 5,9 %, l'inflation de ce secteur s'explique par la forte hausse des prix des produits de menuiserie générale qui contribue pour 41 % à sa pondération, en relation, pour cette branche aussi, avec la forte demande induite par l'expansion des secteurs du BTP.

Avec 7,3 % en moyenne annuelle, le secteur d'activité des mines et carrières a enregistré la seconde plus forte hausse du secteur industriel public. Cette forte augmentation a été tirée vers le haut par celle de la branche de l'extraction des minerais non ferreux (14,1 %) et surtout par la branche de l'extraction du minerai de fer (14,0 %), qui est l'une des activités dominantes de cette branche. Il convient de relever la seconde baisse des prix (-5,5%) de l'extraction des phosphates après celle de 0,7 % de l'année 2003.

Les prix dans le secteur d'activité “matériaux de construction et verre” ont évolué modérément. Ils ont progressé de 1,5 % en 2004 contre 3,6 % en 2003. L'expansion soutenue et régulière de

l'activité du secteur du BTP a amplifié la demande, déjà élevée, et a pesé sur les prix des liants hydrauliques qui ont fortement augmenté (6,1 %) malgré la vigoureuse croissance de la production nationale (16 %). Cette hausse a tiré vers le haut l'indice de l'activité en raison du poids important de ces produits (2/5 èmes de l'activité). Deux des cinq branches de ce secteur ont enregistré des baisses de prix significatives, supérieures à 0,9 %, notamment la fabrication de produits rouges. L'indice de cette branche a reculé de 3,3 %, baisse qui succède à celle de l'année précédente ; les prix de l'industrie du verre ayant reculé de 0,9 % et ceux de la fabrication de céramique de 6,2 %.

Les prix des produits des secteurs sidérurgiques, métalliques et mécaniques ont augmenté de 5,2 %, rythme en léger recul par rapport à l'année précédente (5,6 %). Neuf des 12 branches que compte ce secteur d'activité ont enregistré des hausses dont quatre sont supérieures à 6 %. Deux branches importantes contribuant à plus du tiers (35,2 %) à l'indice de ce secteur, la sidérurgie et la construction de véhicules industriels, ont enregistré de très fortes hausses en moyenne annuelle. La sidérurgie a vu ses prix croître de 8,8 % en raison de l'impact de la hausse du prix du minerai et de la hausse du prix de l'énergie. Les prix de la branche de la construction des véhicules industriels ont progressé de 9,4 %, hausse due en grande partie à la forte progression du prix de l'acier.

La plus forte hausse de prix est enregistrée dans la branche de construction des biens de consommation mécaniques qui, avec 13,1 %, a vu son indice dépasser le seuil du millier de points (1018,1).

Les prix de l'énergie ont fortement augmenté pour la seconde année consécutive. La hausse de 5,4 % en 2004 succède à celle de 4,4 % de l'année précédente et l'indice de ce secteur frôle les mille points (972,5), niveau supérieur à l'indice moyen hors hydrocarbures (912,0).

Deux secteurs d'activité ont enregistré une inflation voisine de la moyenne du secteur industriel public : l'industrie agro-alimentaire et l'industrie du cuir. Les prix de l'industrie agro-alimentaire ont augmenté de 4,7 %, en nette accélération par rapport à l'année précédente 3,6 %. Cette évolution est cohérente avec celle des prix de gros des fruits et légumes (+2,1 %) et plus généralement des produits agricoles, matières premières de cette industrie. Les hausses les plus importantes sont le fait de la branche de la fabrication des produits alimentaires animaux, activité comptant pour 17,1 % dans l'indice et dont les prix ont augmenté de 11,4 %, de la fabrication des conserves de fruits et légumes (9,5 %) et celle de l'industrie du tabac dont la pondération est le cinquième de celui de l'activité, et dont les prix ont aussi progressé de 9,5 %.

L'indice des prix de l'activité textile a progressé de 4,0 % en moyenne annuelle et cette évolution est due surtout à la hausse de la branche de la fabrication des biens de consommation textiles dont les prix ont augmenté de 8,3 % ; ceux de la fabrication des biens intermédiaires ayant, par contre, reculé de 0,4 %.

Enfin, les deux secteurs du cuir et de la chimie ont maîtrisé l'évolution de leur prix à la production. La hausse est limitée à 1,6 % pour la première activité et à 1,7 % pour la seconde. Il faut rappeler que l'année précédente, les prix de ces deux branches étaient stables pour l'industrie du cuir et en baisse pour la chimie (0,5 %).

En matière de prix, le secteur industriel privé continue d'obtenir des résultats satisfaisants. L'indice des prix à la production industrielle a progressé de 1,5 % en moyenne annuelle en 2004. Ces résultats, quoique meilleurs que ceux du secteur public, se dégradent régulièrement depuis trois ans, période durant laquelle la hausse des prix a toujours été inférieure à 1 % ; elle était de 0,6 % en 2003 (-0,4 % en 2002).

A l'exception des matériaux de construction dont l'inflation dépasse celle du secteur public, tous les autres secteurs privés d'activité ont enregistré des hausses inférieures à celles des mêmes activités du secteur public. Hormis la branche de la chimie, dont les prix sont demeurés stables, les prix de toutes les branches ont augmenté ; la hausse maximale de 6,5 % étant enregistrée dans le secteur des industries diverses.

Il faut relever deux hausses importantes de 3,4 % et de 3,3 % des deux secteurs, des industries sidérurgiques et métallurgiques, et des matériaux de construction. L'inflation de la branche sidérurgie est, néanmoins, en forte baisse par rapport à l'année précédente (6,4 %) et ce, malgré la forte hausse des prix des demi-produits et de l'acier. Les prix de la branche matériaux de construction ont progressé de 4,3 points en 2 ans ; la hausse passant de -1,0 % en 2003 à 3,3 % en 2004.

Les quatre autres secteurs d'activités ont maîtrisé l'évolution de leurs prix, limitant les hausses à moins de 2,3 %.

Pour la troisième année consécutive, l'inflation des produits industriels s'accélère tant dans l'industrie publique que privée. Si l'inflation importée, et notamment l'évolution de la devise européenne explique en partie cette évolution, les fortes hausses de prix des activités peu dépendantes de l'extérieur (matériaux de construction, mines et carrières) sont probablement imputables à un excès de demande face à une offre relativement rigide.

Dans d'autres secteurs soumis à la concurrence, les hausses sont imputables plutôt à l'évolution des coûts et, au demeurant, les prix de ces secteurs n'augmentent que modérément. Enfin, certaines branches d'activité (ex : transport aérien) dont les produits sont offerts sur un marché apparemment concurrentiel, connaissent des dérives de prix que n'expliquent ni la hausse de la demande ni celle des coûts mais plutôt le caractère captif de ces marchés.

II.2.2 - Evolution des prix à la consommation

Après une évolution modérée au cours de l'année 2002, les prix de détail, tels que mesurés par l'indice des prix à la consommation, ont notablement augmenté et leur rythme de hausse s'est accéléré au cours des deux dernières années. L'indice national, base 100 en 1989, a atteint 654,1 points en décembre 2004 progressant de 4,6 % en moyenne annuelle et celui de la capitale, avec 609,9 points, indique une hausse de 3,6 %, taux supérieurs respectivement de 1,1 et de 1,0 point de pourcentage à leur niveau de l'année précédente.

Après l'importante baisse de l'inflation en 2002, la reprise de la hausse des prix en 2003 s'est confirmée et amplifiée en 2004 ; la progression en moyenne annuelle de l'indice national étant la plus élevée depuis 6 ans, dépassant de 1,1 point le pic de l'année 2001. L'indice des prix de la capitale a progressé plus lentement que l'indice national, mais sa hausse est la plus forte de ces dernières années, après celle de 4,2 % enregistrée en 2001.

Au cours du premier semestre de l'année, les deux indices, national et celui du Grand Alger, ont évolué à la baisse de manière quasi-continue, ramenant le niveau général des prix de juillet 2004 à sa valeur de septembre 2003 pour le premier et à celui d'une année auparavant pour l'indice de la capitale. Cette évolution favorable s'est interrompue au début du second semestre qui a été caractérisé par la forte croissance des deux indices effaçant ainsi les gains précédents. En fin d'année, l'indice national et celui de la capitale ont dépassé leur niveau de décembre 2003.

En décembre 2004, le rythme d'inflation en glissement annuel de l'indice national aussi bien que celui de la capitale, est le plus bas depuis 20 mois. Commençant l'année à un très haut niveau avec 8,3 % en mars, le glissement annuel de l'indice national s'est limité à 1,6 % en décembre après un important repli entamé à la fin du premier semestre. L'indice de la capitale a connu la même évolution décroissante partant d'un niveau moins élevé et aboutissant à 2,0 % à la fin de l'année.

Malgré la baisse du rythme d'inflation en glissement, le niveau général des prix de l'indice national en fin d'année (651,4) est plus élevé que son plus haut niveau de novembre de l'année antérieure (641,8). Il en est de même pour l'indice de la capitale qui, avec 609,9 en décembre 2004 dépasse le maximum de l'année précédente enregistré en novembre (601,2).

L'indice national et l'indice de la ville d'Alger ont culminé à hauteur respectivement de 658,3 et 611,9 points puis ont fléchi en décembre 2004. Au cours de cette année, l'indice national a enregistré autant de baisses que de hausses mensuelles, toutes les hausses étant supérieures à 0,5 % et les baisses d'amplitudes supérieures à 0,7 %. Excepté pour le mois de mai, l'indice de la capitale a connu la même évolution que celle de l'indice national.

L'indice des prix calculé pour les 10 déciles de revenus indique une hausse pour toutes les catégories. Cette hausse en moyenne annuelle est cependant moins forte que celle de l'indice global pour 4 des 5 catégories aux revenus les plus faibles, leur écart négatif à la hausse moyenne se situant entre 0,6 et 2,5 points de pourcentage. La hausse de l'indice du 3ème décile est plus élevée de 0,1 point de pourcentage à celle de l'indice de l'ensemble de la population. Le panier de consommation de ces catégories les plus vulnérables a donc moins pâti des effets de l'inflation que les groupes de revenus plus élevés (+4,0 % et +3,7 % pour les déciles 10 et 8), ce qui confirme la relative stabilité des prix des biens et services de large consommation. L'impact négatif de cette inflation est néanmoins plus vivement ressenti par les catégories sociales de faible revenu du fait de la forte proportion des dépenses de consommation dans le budget de ces ménages.

Selon les huit groupes de produits et en moyenne annuelle, l'indice national a enregistré six hausses et une seule baisse au cours de l'année 2003. La baisse de 0,2 % concerne le groupe meubles et articles d'ameublement alors que les prix du groupe santé sont demeurés stables.

Pour la seconde année consécutive, les deux groupes de produits (alimentation, transports et communication) ont connu les plus fortes augmentations en moyenne annuelle, soit respectivement 3,7 % et 10,7 % qui se cumulent avec celles, déjà élevées, de l'année précédente estimées à 4,5 % et 7 %.

Avec respectivement 44 % et 11,5 %, ces deux groupes constituent à eux-deux 55,5 % de la pondération de l'indice et donc l'évolution de leurs prix est déterminante dans l'évolution de l'indice national.

Comme durant l'année 2003, les prix des services ont très fortement progressé en 2004 et leur rythme de croissance a quasiment doublé. Avec 9,2 % de hausse moyenne annuelle, contre 4,9 % en 2003, la hausse des prix des services, malgré le faible poids de cette catégorie dans l'indice global (12,4 %), a contribué pour plus du tiers (33,8 %) à l'inflation. La hausse de l'indice des services a été principalement générée par celle du groupe transport et communication, elle même déterminée par les nombreux et fréquents relèvements des tarifs du transport aérien, domestique et international, qui se sont cumulés à ceux de l'année 2003.

Ce groupe de produits dont les prix ont augmenté de 11,2 % au niveau national (10,7 % pour l'indice de la capitale) est celui qui a connu la plus forte inflation ; la hausse s'étant accélérée passant de 3,8 % en 2002 à 7 % en 2003 et en trois ans les prix ont augmenté de 22 %.

L'évolution des prix des produits alimentaires a été quasiment identique à celle de l'année précédente. Pour la seconde année consécutive, et malgré une saison agricole plutôt bonne, les prix des produits agricoles frais ont considérablement augmenté (6,9 %) et entraîné une forte inflation des biens alimentaires de 3,7 % pour la capitale et de 4,9 % au niveau national, hausse similaire à celle de l'année précédente.

L' accélération de la hausse des prix de détail des produits agricoles frais est probablement poussée par la faiblesse de la régulation et de l'organisation du marché, notamment l'allongement du circuit de distribution. En effet, le rythme de hausse des prix est considérablement plus élevé entre les marchés de gros et de détail (4,8 points de plus pour les prix de détail en moyenne annuelle) et cet écart ne semble pas être entièrement justifié par la hausse des coûts de distribution.

Les prix des produits alimentaires industriels demeurent maîtrisés et ont modérément progressé (0,6 %) mais le ryhme de hausse s'accélère. D'une baisse de 0,2 % en 2002, ces prix ont enregisté deux hausses successives au cours des deux années suivantes (0,4 % et 0,6 %). La hausse significative des prix des produits alimentaires, conjuguée à la forte pondération de cette catégorie de produits (44,1 % de l'indice), contribue à près de la moitié (48,2 %) de l'inflation moyenne annuelle.

Les prix des autres services du groupe logement et charges ont évolué moins rapidement que la moyenne ; ils ont progressé de 2,3 % au niveau national et de 1,7 % dans la capitale à des rythmes semblables à ceux de l'année précédente.

Enfin, l'indice des prix du groupe des services d'éducation, de loisirs et de culture est demeuré quasiment stable, les hausses tant pour l'indice national que pour celui de la capitale, étant inférieures à 1 %, (respectivement 0,8 et 0,7 %).

L'indice national du groupe de produits meubles et articles d'ameublement a évolué modérément avec une hausse de 1,1 % et celui de la capitale a enregistré une seconde baisse de 0,2 % après celle de 0,4 % de l'année 2003. En trois ans, les prix de ces produits n'ont augmenté que de 2 % au niveau national et ont reculé pour l'indice de la ville d'Alger.

L'inflation "sous-jacente" ou fondamentale, mesurée par l'indice hors produits agricoles frais, est estimée à 2,2 % en 2004, en forte accélération par rapport aux deux années précédentes au cours desquelles le rythme de la hausse s'était nettement ralenti. L'inflation fondamentale enregistrée en 2004 est en effet supé-

rieure de 0,6 point à la hausse de 2002 et le double de celle de l'année 2003, mais elle demeure cependant très en deçà du maximum de 3,7 % atteint en 2001. Cette évolution confirme que la hausse des prix est moins imputable à la volatilité des prix des produits agricoles ; elle reflète plutôt un retournement des tendances lourdes.

Enfin, le différentiel d'inflation entre l'Algérie et l'Europe des 15, son premier client et fournisseur, qui était à l'avantage de l'économie nationale au premier trimestre 2003 s'est dégradé et est devenu défavorable depuis. L'écart des taux annuels moyens s'est amplifié passant de 1,5 point de pourcentage en 2003 à 2,6 en 2004.

Cette évolution des prix relatifs n'est pas sans danger pour la poursuite du développement économique et social dans le contexte d'une économie de plus en plus ouverte et désormais soumise à une forte concurrence, rendue possible par la réduction progressive des protections tarifaires.

CHAPITRE III :

CONVERTIBILITE, BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

CHAPITRE III : CONVERTIBILITE, BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

III.1 - LA CONVERTIBILITE COURANTE DU DINAR

Le processus de convertibilité du dinar pour les transactions courantes, entamé dès 1991, a été complété au cours des années suivantes pour aboutir, en septembre 1997, à l'adoption des dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International dont l'Algérie est membre depuis 1963. En vertu des dispositions de cet article, les pays membres s'engagent, notamment, à ne pas recourir à des restrictions aux paiements et transferts relatifs aux transactions internationales courantes.

La première étape du processus de convertibilité courante du dinar a été la mise en œuvre de la convertibilité commerciale du dinar en 1994 lorsque les paiements au titre des importations ont été libéralisés. Cette convertibilité commerciale a été soutenue par la mise en place, en octobre 1994, du fixing pour la détermination du taux de change en fonction des capacités d'offre et de demande sur le marché des changes.

La seconde étape a été entamée en juin 1995, avec l'autorisation des dépenses de santé et d'éducation sur pièces justificatives et dans la limite de montants annuels, pour être complétée en août 1997 avec l'autorisation des dépenses de voyage à l'étranger des nationaux dans la limite aussi d'un montant annuel.

Dans le cadre de la convertibilité courante du dinar appuyée par la mise en place du marché interbancaire des changes au début de l'année 1996, la Banque d'Algérie satisfait et/ou autorise les demandes de devises étrangères lorsque ces devises sont destinées exclusivement à effectuer des paiements ou des transferts au titre des transactions courantes et non à procéder à des transferts de capitaux non autorisés.

A ce titre, le contrôle des changes est poursuivi avec rigueur et particulièrement en ce qui concerne l'adéquation entre les flux financiers et les flux de biens et services entre l'Algérie et le reste du monde ainsi que la régularité des mouvements de capitaux.

La convertibilité courante du dinar, la garantie de transfert des bénéfices et du produit de la cession éventuelle d'actifs résultant d'investissements étrangers ainsi que la politique de stabilité du taux de change effectif réel, contribuent à promouvoir un environnement favorable aux investissements étrangers.

De plus, la ratification par l'Algérie de l'Accord d'association avec l'Union Européenne et la poursuite active des négociations en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC), ont conduit à l'inscription des relations économiques et commerciales de l'Algérie avec ses partenaires dans un cadre universel et normalisé au niveau multilatéral.

III.2 - BALANCE DES PAIEMENTS ET MARCHE DES CHANGES

L'évolution au cours de l'année 2004 des principaux indicateurs de la position financière extérieure confirme l'amélioration continue de la viabilité de la balance des paiements et témoigne de la solidité de la situation des réserves de change atteinte à fin 2004.

Cette évolution très favorable reste déterminée par celle des prix du pétrole dont l'augmentation a été continue au cours des deux (02) semestres de l'année 2004, passant d'un prix moyen de 29,03 dollars/baril en 2003 à un prix moyen de 34,26 dollars/baril au cours du premier semestre pour atteindre enfin le niveau moyen de 38,66 dollars/baril pour l'ensemble de l'année.

En conséquence, les exportations d'hydrocarbures ont atteint un montant de 31,55 milliards de dollars pour toute l'année 2004, en progression de 31,5 % par rapport à l'année 2003. Ces excellents résultats dépassent substantiellement les réalisations de

l'année 2003. Comparées à l'année 1999 (11,9 milliards de dollars), les exportations d'hydrocarbures, dont la part des associés de la compagnie nationale a atteint 9,9 % en 2004, ont été multipliées par 2,65.

Quant aux exportations hors hydrocarbures, dont le niveau demeure encore très faible et fluctuant autour de 500 millions de dollars environ depuis un certain nombre d'années, elles enregistrent une augmentation de près de 41,1 % pour se situer à hauteur de 666 millions de dollars en 2004. L'augmentation de ces exportations, pour diversifier les sources de la croissance et les recettes en devises, devient, plus que jamais, une absolue nécessité et notamment suite à la ratification par l'Algérie de l'Accord d'association avec l'Union Européenne et la perspective de sa proche application et après l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Seul l'effort de diversification des exportations pourra permettre à l'économie algérienne de tirer profit de son intégration aux échanges régionaux et internationaux.

Les importations Fob qui n'avaient progressé que de 10,9 % en 2003 après la croissance très élevée de 26,7 % en 2002 enregistrent en 2004 une progression inégalée pour s'établir à 17,95 milliards de dollars (respectivement 8,44 et 9,51 milliards de dollars au premier et second semestre), soit une augmentation de 34,77 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de la demande intérieure en biens et services et notamment par la demande de biens d'équipement corrélative à l'accroissement de l'investissement (15,2 % aux prix courants). De plus, les importations étant libellées en dollars pour près de 50 %, l'appréciation de l'euro (près de 10 %), par rapport au dollar et l'évolution à la hausse de l'indice de la valeur unitaire des importations, en particulier celui des biens de consommation et des matières premières et demi-produits, ont eu un effet de valorisation considérable sur les importations Fob exprimées en dollars.

Les performances en matière d'exportations d'hydrocarbures, malgré la forte augmentation des importations de biens et services, se sont traduites par un excédent du compte courant en hausse de 25,8 % par rapport à 2003. Avec un excédent de 5,2

BALANCE DES PAIEMENTS

GRAPHIQUE 7

COMMERCE EXTERIEUR

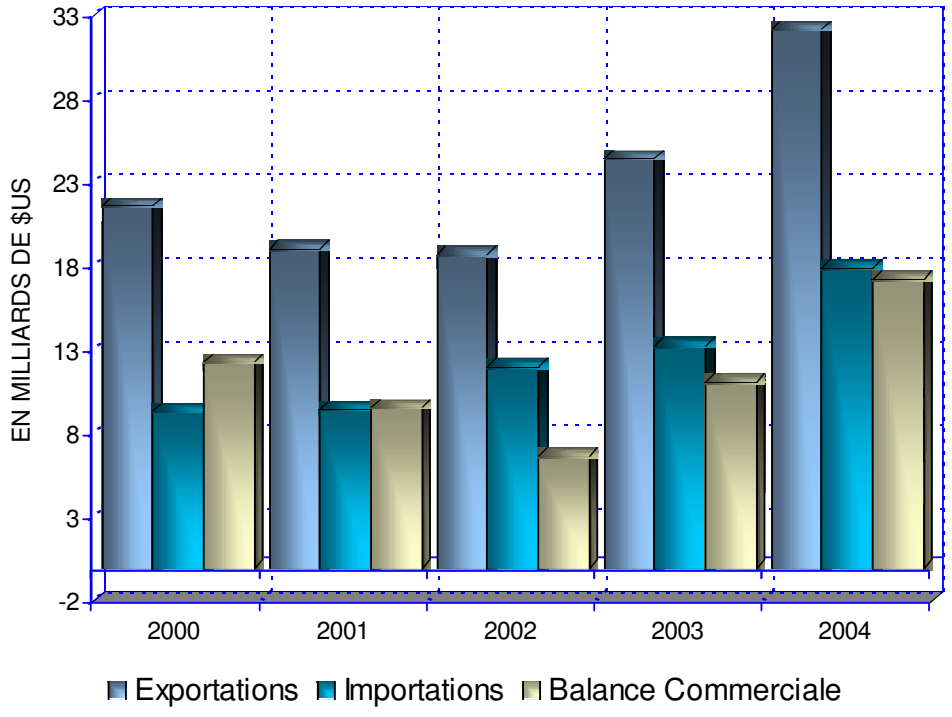

GRAPHIQUE 8

SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

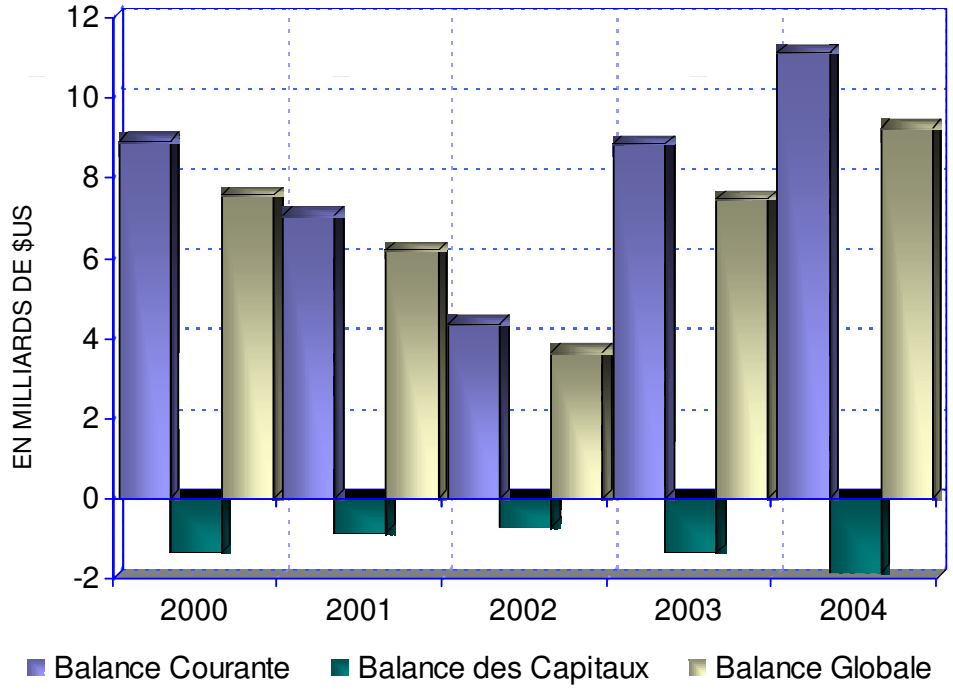

milliards de dollars au premier semestre, en augmentation par rapport à celui du premier semestre 2003, le surplus annuel a atteint 11,12 milliards de dollars, ce qui représente environ 13,1 % du produit intérieur brut en 2004 contre 12,99 % en 2003.

Il convient de noter que ces excellents résultats en matière de paiements extérieurs courants ont été enregistrés en dépit de l'élargissement du déficit du poste services (nets) de la balance des paiements. Ce déficit, qui avait déjà augmenté de 14,4 % en 2003, s'est accru de 48,9 % en 2004. Plus que son ampleur actuelle, son évolution risque de peser négativement à moyen terme sur la position financière extérieure. D'une part, le processus d'adhésion à l'OMC comporte des négociations importantes au titre de la poursuite de la libéralisation des services, d'autre part, les rapatriements de la part des associés de la compagnie nationale des hydrocarbures, qui s'accroissent à mesure que la part de la production en association dans la production totale d'hydrocarbures augmente. Ces rapatriements qui se sont accrus de 42 % en 2004 ont été multipliés par trois fois entre 2001 et 2004. Ceci engendre des répercussions négatives sur la structure des paiements courants.

Cela met en avant l'importance d'encourager la croissance des transferts courants, en particulier les envois des travailleurs émigrés, qui doivent prendre une part plus importante dans les opérations courantes. Le Fonds Monétaire International accorde un intérêt particulier à ce poste. Pour cette institution, les envois sont analysés selon deux angles. Le premier indique l'importance de ces flux comme catalyseur de la croissance économique en tant que stimulants des déterminants de la croissance à court, moyen et long termes (accroissement de la consommation, de l'investissement dans l'immobilier et les petites entreprises, …), le second souligne l'importance de ces flux dans l'atténuation des problèmes éventuels de la balance des paiements et donc de la stabilité macroéconomique.

A l'inverse de l'évolution du compte courant de la balance des paiements, le compte de capital a vu son déficit s'élargir, passant de 1,37 milliard de dollars en 2003 à 1,87 milliard de dollars en

BALANCE DES PAIEMENTS

	2 000	2 001	2 002	2 003	2004
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**8,93**	**7,06**	**4,37**	**8,84**	**11,12**
Balance commerciale	12,30	9,61	6,70	11,14	14,27
Exportations, (f.o.b.)	21,65	19,09	18,71	24,47	32,22
Hydrocarbures	21,06	18,53	18,11	23,99	31,55
Autres	0,59	0,56	0,61	0,47	0,67
Importations, (f.o.b.)	-9,35	-9,48	-12,01	-13,32	-17,95
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,45	-1,53	-1,18	-1,35	-2,01
Crédits	0,91	0,91	1,30	1,57	1,85
Débits	-2,36	-2,44	-2,48	-2,92	-3,86
Revenus des facteurs, net	-2,71	-1,69	-2,23	-2,70	-3,60
Crédits	0,38	0,85	0,68	0,76	0,99
Débits	-3,09	-2,54	-2,91	-3,46	-4,59
Paiements des intérêts	-1,93	-1,52	-1,31	-1,18	-1,29
Autres	-1,16	-1,02	-1,60	-2,28	-3,30
dont: part des associés de compagn. nat.		-1,02	-1,60	-2,20	-3,12
Transferts, net	0,79	0,67	1,07	1,75	2,46
Solde du compte de capital	**-1,36**	**-0,87**	**-0,71**	**-1,37**	**-1,87**
Investissements directs (net)	0,42	1,18	0,97	0,62	0,62
Capitaux officiels (net)	**-1,96**	**-1,99**	**-1,32**	**-1,38**	**-2,23**
Tirages	0,80	0,91	1,60	1,65	2,12
Amortissements	-2,76	-2,90	-2,92	-3,03	-4,35
Crédits à court terme et Erreurs et omissions (net)	0,18	-0,06	-0,36	-0,61	-0,26
Solde global	**7,57**	**6,19**	**3,66**	**7,47**	**9,25**
Financement	**-7,57**	**-6,19**	**-3,66**	**-7,47**	**-9,25**
Augmentation des réserves brutes (-)	-7,51	-6,05	-3,40	-7,03	-8,88
Rachats au FMI	-0,10	-0,14	-0,30	-0,44	-0,37
Augmentation d'autres engagements de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	**0,04**	**0,00**	**0,04**	**0,00**	**0,00**
Rééchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,04	0,00	0,04	0,00	0,00
Achats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	11,90	17,96	23,11	32,92	43,11
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**12,19**	**18,08**	**19,14**	**24,32**	**23,72**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	28,50	24,85	25,24	29,03	38,66

2004, en raison principalement des remboursements par anticipation d'une partie de la dette extérieure (1,2 milliard de dollars).

Au total, l'excédent global de la balance des paiements réalisé en 2004 s'élève à 9,25 milliards de dollars, en progression de 23,8 % par rapport à l'année 2003. Cette performance, de même que les excédents enregistrés à partir de l'année 2000, résulte des très importantes recettes d'exportations des hydrocarbures inhérentes à la bonne conjoncture pétrolière et, notamment, celles de 2003 et 2004. Néanmoins, ces performances en matière d'excédents de la balance des paiements sont partiellement "érodées" par les déficits récurrents des postes capital et services et, particulièrement, le déficit de ce dernier poste dont l'ampleur pourrait s'accentuer à terme.

Les réserves officielles de change, conséquence de la consolidation renforcée de la balance des paiements, ont atteint 43,1 milliards de dollars à fin décembre 2004, en hausse de 30,9 % par rapport au montant des réserves accumulées à la fin de l'année 2003 (32,9 milliards de dollars). Sur la période 1999-2004, ces réserves se sont accrues de près de dix fois et représentent désormais près de 24 mois d'importations de biens et services.

Dans un contexte de fortes fluctuations du taux de change euro/dollar sur les marchés de change internationaux, la reconstitution des réserves officielles de change est le gage d'une gestion du taux de change du dinar compatible avec l'objectif de compétitivité de l'économie algérienne et de l'équilibre de ses paiements extérieurs. A cet effet, la Banque d'Algérie poursuit la politique de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar, en cohérence avec l'objectif de maîtrise de l'inflation que vise la politique monétaire.

De plus, avec des réserves officielles de change importantes et dans le cadre du régime de flottement dirigé du taux de change, mis en place à partir de 1996, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes avec une offre potentielle de devises croissante face à une demande en augmentation au cours des deux dernières années et particulièrement en 2004.

L'équilibre du marché interbancaire des changes est ainsi réalisé dans le respect des objectifs de la politique de change et en dépit des fortes fluctuations sur les marchés de change internationaux et, notamment, le renchérissement de l'euro par rapport au dollar et aux autres devises.

En effet, l'évolution des cours de change du dinar par rapport au dollar et à l'euro, reflète, comme par le passé, et dans une large mesure, la conjoncture des marchés de change des principales devises. Le cours dinar/dollar s'est maintenu à fin décembre 2004 au niveau qu'il avait atteint à la même date en 2003 ; le cours moyen du dollar s'étant déprécié par rapport à celui de l'euro de 9,96 % en 2004, le cours moyen dinar/euro a, corrélativement, enregistré une dépréciation de 2,48 % passant de 87,47 dinars à 89,64 dinars pour un euro. En revanche, les cours de fin de période ont connu une évolution beaucoup plus accentuée, reflétant ainsi, dans une large mesure, la dépréciation continue du dollar vis-à-vis de l'euro au cours de l'année 2004 ; l'euro valait 98,95 dinars à fin décembre 2004 contre 91,26 à fin décembre 2003.

L'effet négatif de l'appréciation de l'euro, au cours de l'année 2004, sur l'économie nationale est resté limité grâce à la gestion prudente des réserves de change menée par la Banque d'Algérie (selon les devises, les instruments de placement et les maturités) et la stabilité du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre atteint à fin 2003.

Sous l'angle de la solidité de la position financière extérieure de l'Algérie, il faut souligner la poursuite de l'amélioration des indicateurs de performance de la dette extérieure.

III.3 - LA DETTE EXTERIEURE

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes en 2004 poursuit sa tendance baissière entamée depuis 1997. Après avoir été de 33,2 milliards de dollars en 1996, le niveau de la dette extérieure à moyen et long termes à fin 2004 s'élève à 21,4 milliards de dollars. La dette à court terme (dette inférieure à douze mois) reste modérée et ne s'élève qu'à 0,41 milliard de dollars.

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes à fin 2004 est en baisse par rapport à l'année 2003. L'Algérie a procédé, d'une part, au remboursement par anticipation de la dette extérieure pour 1,2 milliard de dollars, d'autre part, les nouvelles mobilisations de dette sont inférieures à l'amortissement annuel de la dette existante.

Situation de la dette extérieure au 31 Décembre (en milliards de dollars U.S)

	2002	**2003**	**2004**
Dette à moyen et long termes	22,540	23,203	21,411
Dette à court terme	0,102	0,150	0,410
Total :	**22,642**	**23,353**	**21,821**

Au cours de l'année 2004, le ratio de service de la dette/exportations est tombé à 12,6 % confirmant ainsi le caractère soutenable de l'endettement extérieur.

III.3.1 - Structure de la dette extérieure à fin 2004

A fin 2004, la structure de la dette extérieure à moyen et long termes met en avant l'importance des crédits de rééchelonnement (club de Paris, club de Londres). Ces crédits représentent 53,1% du total de la dette contre 52,8 % en 2003. Il s'agit d'un élément favorable de la structure de la dette (la dette de rééchelonnement est une dette à maturités plus longues).

Les crédits multilatéraux atteignent 19,7 % de l'encours de la dette. Parmi les créanciers, on retrouve essentiellement le Fonds Monétaire International (15,4 %), la Banque Mondiale (24,7 %), la Banque Européenne d'Investissement (29,5 %) et la Banque Africaine de Développement (10,7 %). Ce sont des prêts obtenus pour une grande partie pour le soutien de la balance des paiements entre 1994 et 1998 dans un contexte de rééquilibrage des comptes extérieurs.

Les crédits bilatéraux, dont la part est de 24,3 %, se repartissent entre les crédits commerciaux garantis (64,8 %) et les crédits gouvernementaux (35,2 %).

GRAPHIQUE 9

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T.
PAR TYPE DE CREDITS

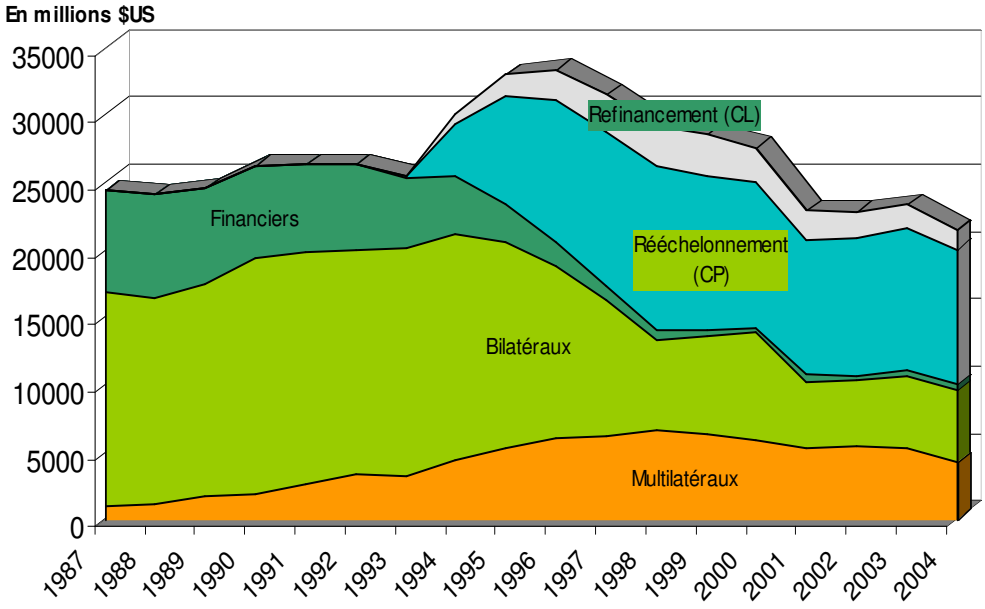

GRAPHIQUE 10

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T

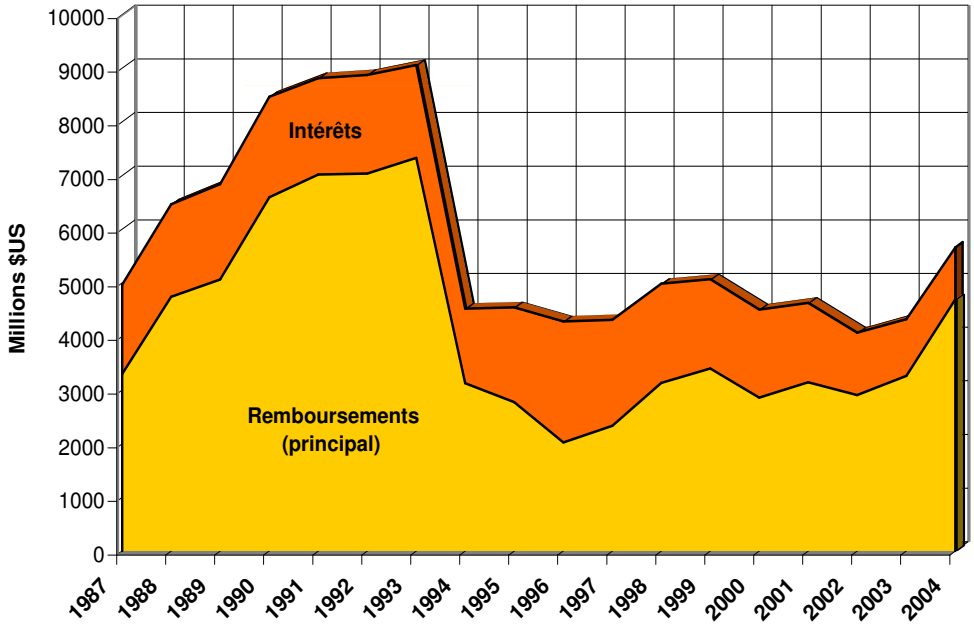

Les années 2003 et 2004 sont des années de relative augmentation de la part des crédits financiers (2,3 % en 2004 contre 1,9% en 2003).

Les principales devises qui composent la dette extérieure sont le dollar (39 %), l'euro 39,9 % et le yen (10,6 %). Au point de vue géographique, la dette envers l'Union Européenne représente 64 % et envers l'Amérique du Nord 19 %.

Quant au service de la dette, le principal, hors remboursement de la dette par anticipation, représente 78,2 % (3,47 milliards de dollars) et les paiements d'intérêts 21,8 % (0,97 milliard de dollars).

III.3.2 - Evolution et viabilité de l'endettement extérieur

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes était supérieur à 30 milliards de dollars entre 1995 et 1998, dont 33,2 milliards de dollars à fin 1996. Il s'agit de la période durant laquelle les remboursements ont été reportés dans le cadre du rééchelonnement de la dette (club de Paris et club de Londres).

L'évolution des montants des mobilisations de la nouvelle dette (hors reprofilage et rééchelonnement) a été fortement décroissante, en particulier entre 1999 et 2001 où ces mobilisations ne dépassaient pas un milliard de dollars par an. La reprise de mobilisations de prêts à moyen et long termes intervient à partir de 2002. Cette reprise reste prudente et a évolué de 1,6 milliard en 2002 à 1,8 milliard en 2004, ce qui reflète une gestion prudente de l'endettement extérieur dans un contexte de viabilité à moyen terme de la balance des paiements.

Par contre, les paiements d'intérêts sur les prêts à moyen et long termes restent importants durant toute la dernière décennie évoluant entre 2,3 milliards de dollars en 1996 et 0,97 milliard de dollars en 2004.

Le délai moyen de remboursement de la dette extérieure à moyen et long termes est passé de moins de quatre (4) ans en 1990-1993 à près de huit (8) ans à partir de 1998. Le taux d'in-

GRAPHIQUE 11

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE D'ORIGINE PUBLIQUE (DETTE BILATERALE+ CLUB DE PARIS) AU 31/12/2004

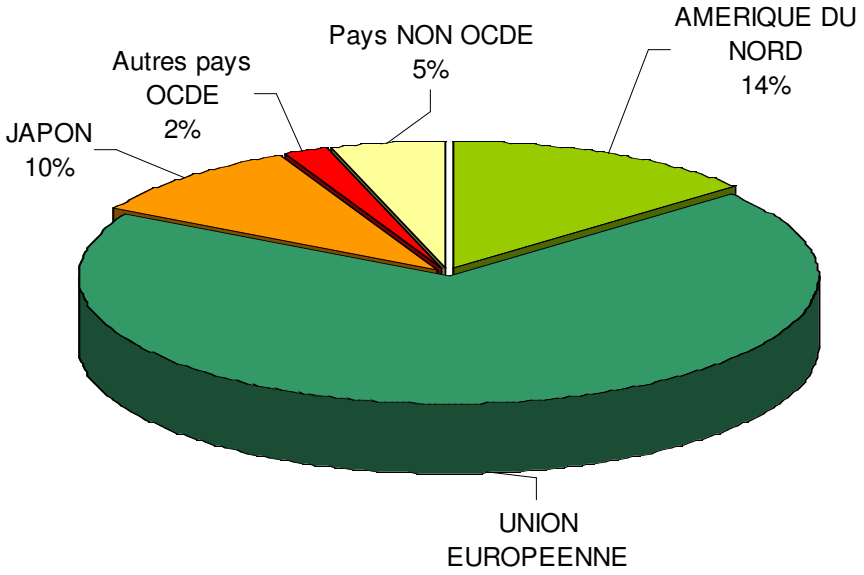

GRAPHIQUE 12

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T PAR DEVISE AU 31/12/2004

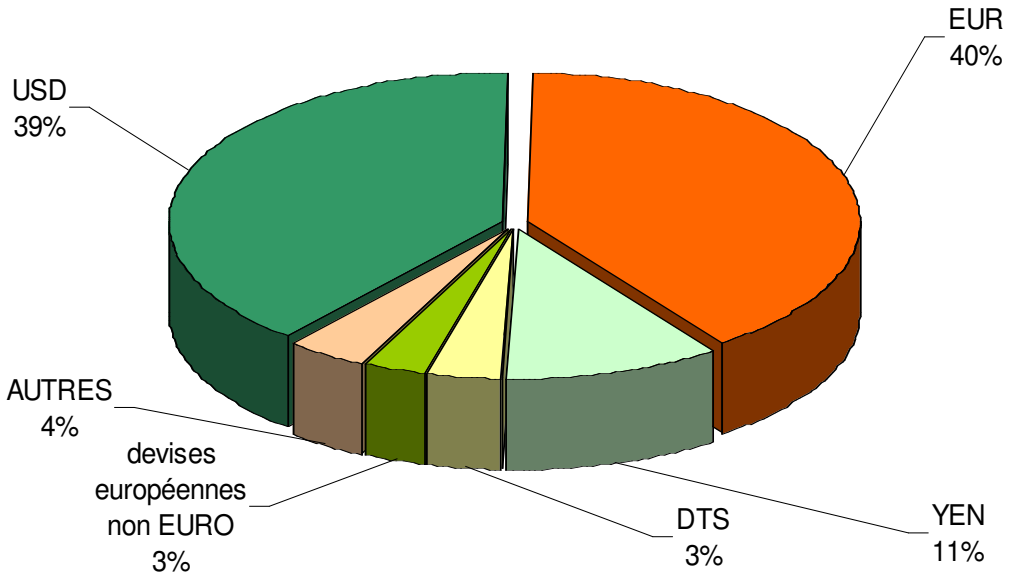

térêt moyen de la dette extérieure est passé à 5 % l'an depuis 1998 alors qu'il était de plus de 7 % en 1990-1993. Après le remboursement par anticipation de la dette en 2004, le taux d'intérêt moyen s'élève à 4,33 %.

L'évolution du ratio de l'endettement extérieur montre la viabilité de la dette extérieure devenue soutenable depuis l'année 2000. D'ailleurs, le ratio dette extérieure/PIB pour l'année 2004 n’est plus que de 25,2 %, démontrant largement la viabilité de la dette extérieure.

CHAPITRE IV :

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE IV :
FINANCES PUBLIQUES

Pour la cinquième année consécutive, les finances publiques enregistrent d'excellentes performances comme l'attestent les excédents globaux réalisés depuis l'année 2000. Ces excédents, qui étaient de 398,8 milliards de dinars en 2000, ont baissé à 10,5 milliards de dinars en 2002 pour remonter à hauteur de 514,3 milliards de dinars en 2004, à la faveur de la bonne tenue des prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux.

Avec un ratio recettes des hydrocarbures/recettes totales de près de 70 % en moyenne sur la période 2000-2004, les finances publiques demeurent vulnérables à moyen terme aux chocs externes, ce qui peut entraver considérablement la conduite de la politique budgétaire.

C'est dans ce cadre que s'est affirmée la volonté de réduction de la vulnérabilité des finances publiques à ces chocs, à en juger par l'institution en 2000 du Fonds de régulation des recettes budgétaires et le réaménagement du régime fiscal visant l'augmentation de l'effort fiscal sur les activités hors hydrocarbures.

Cette politique s'est traduite à fin 2004 par un encours de 721,6 milliards de dinars dans le Fonds de régulation des recettes budgétaires, d'une part, et un rythme d'évolution des recettes hors hydrocarbures beaucoup plus rapide que le rythme d'évolution des recettes des hydrocarbures sur la même période, d'autre part. Les recettes hors hydrocarbures sont, en effet, passées de 364,9 milliards de dinars en 2000 à 649 milliards de dinars en 2004 (+ 77,8 %), alors que les recettes des hydrocarbures n'ont augmenté que de 357,5 milliards de dinars (29,5 %) pour se situer à hauteur de 1570,7 milliards de dinars en 2004.

Outre son rôle déterminant dans la stabilisation macroéconomique, l'autre dimension de la politique budgétaire a été la politique de stimulation de l'activité économique. L'aisance financière engendrée par l'augmentation de la fiscalité pétrolière corrélative à la bonne tenue des prix des hydrocarbures a permis la

FINANCES PUBLIQUES

GRAPHIQUE 13

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En Milliards de Dinars)

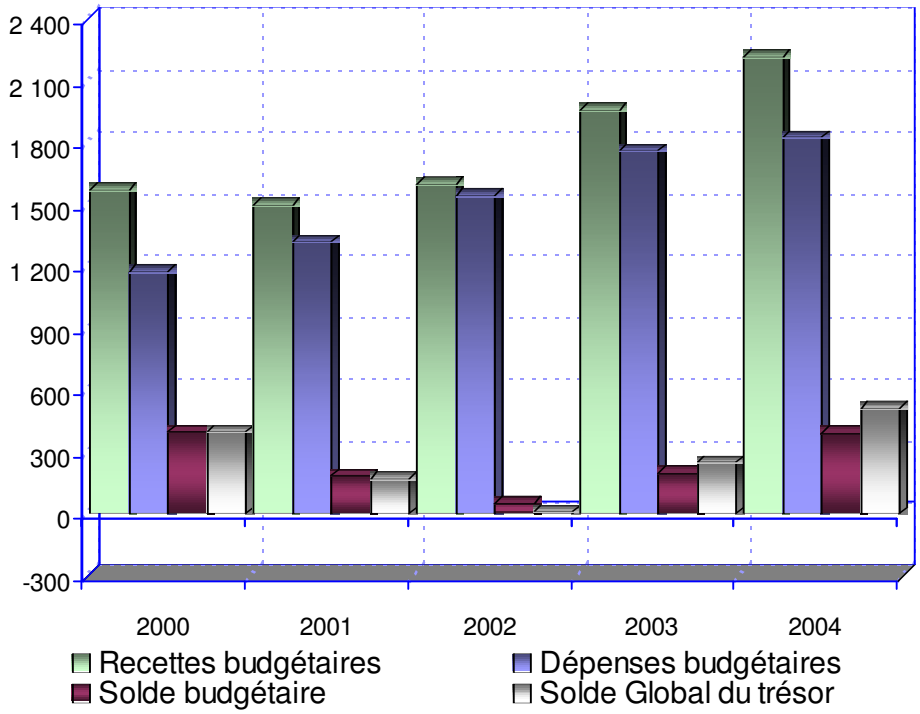

GRAPHIQUE 14

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
(EN % DU PIB)

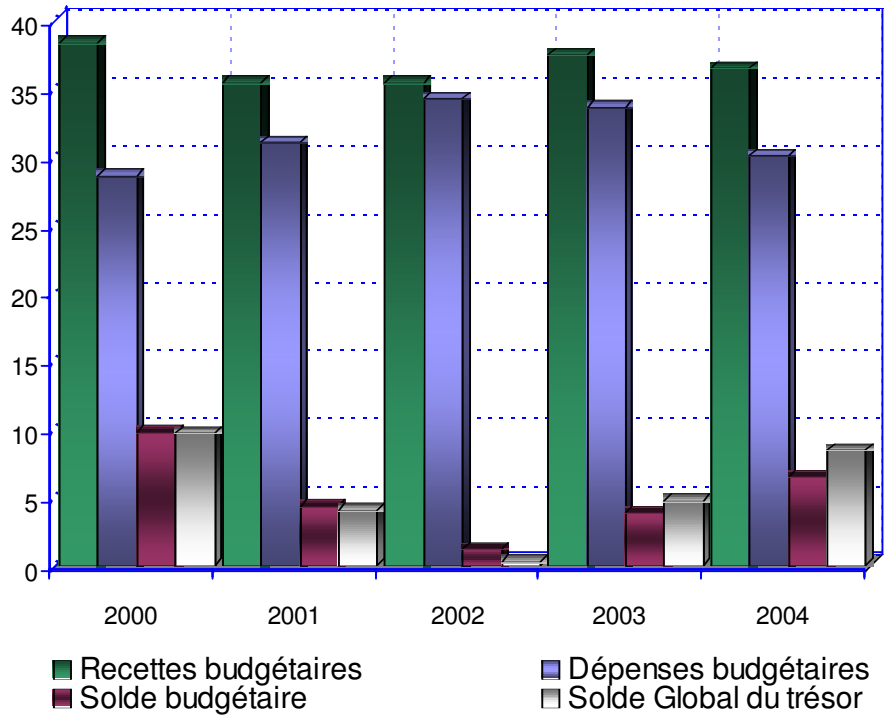

mise en œuvre du Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE) pour la période 2001-2004 grâce auquel l'économie nationale a connu une croissance soutenue de 4,7 % en moyenne sur la période 2000-2004.

Le PSRE sera suivi, sur la période 2005-2009, d'un deuxième programme beaucoup plus ambitieux, de consolidation et de soutien à la croissance. Ce nouveau programme prévoit l'investissement de l'équivalent de 55 milliards de dollars de fonds publics et donnera une impulsion sans précédent à la dynamique de croissance.

IV.1 - RECETTES BUDGETAIRES

Depuis l'année 2000, les recettes budgétaires rapportées au PIB fluctuent autour de 36 %. Elles étaient de l'ordre de 29 % en 1999 avant l'augmentation substantielle des prix des hydrocarbures au début de l'année 2000. Le bond en avant de plusieurs points de pourcentage de ce ratio s'explique principalement par l'augmentation, dans les mêmes proportions, de la part de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures dans le PIB. Avec un taux de prélèvement beaucoup plus élevé sur ce secteur que sur le reste de l'activité économique, toute augmentation relative du poids de cette activité dans le PIB se traduit par une élévation plus conséquente du ratio recettes budgétaires sur PIB.

En 2004, les recettes budgétaires totales ont progressé de 13,2 % pour atteindre un niveau global de 2226,6 milliards de dinars. Rapportées au PIB 2004, elles ont légèrement fléchi passant de 37,4 % en 2003 à 36,4 % en 2004.

L'accroissement des recettes budgétaires est dû, pour une grande part, à l'augmentation des recettes fiscales sur hydrocarbures qui ont progressé de 200,7 milliards de dinars (15,6 %) suite au fort accroissement du prix moyen du pétrole brut en 2004, soit 9,6 dollars par baril. Dans le même temps, les recettes hors hydrocarbures n'ont augmenté que de 32,6 milliards de dinars, soit 5,3 %.

Les recettes des hydrocarbures ont atteint 922,6 milliards de dinars pour le seul deuxième semestre 2004 contre 648,1

milliards de dinars au premier semestre pour un total annuel de 1570,7 milliards de dinars, en progression de 16,3 % par rapport à l'année 2003. La totalité des recettes budgétisées prévues a été réalisée durant les trois premiers trimestres 2004 de sorte que les flux bruts destinés au Fonds de régulation des recettes budgétaires ont atteint 623,5 milliards de dinars contre 448,9 milliards de dinars en 2003.

Les recettes hors hydrocarbures ont progressé, quant à elles, de 5,3 % en 2004, soit près de 11 points de moins que les recettes tirées des hydrocarbures. Les recettes fiscales, qui contribuent pour 89,1 % aux recettes hors hydrocarbures, ont augmenté de 11,3 % passant de 519,9 milliards de dinars en 2003 à 578,5 milliards de dinars en 2004. Les plus fortes augmentations ont été enregistrées par les postes impôts sur les biens et les services (39,3 milliards de dinars), suivi du poste impôts sur les revenus et les bénéfices (24,3 milliards de dinars). En revanche, pour la première fois en cinq années, les droits de douane enregistrent un recul de 5,2 milliards de dinars pour s'établir à 138,6 milliards de dinars en raison de la baisse des tarifs douaniers (droits additionnels provisoires) supérieure à l'effet induit par l'augmentation substantielle des importations.

Quant aux recettes non fiscales qui ne contribuent que pour 10,9 % aux recettes hors hydrocarbures, elles diminuent sensiblement pour la deuxième année consécutive passant de 112,2 milliards de dinars en 2002 à 96,5 milliards en 2003 puis à 70,5 milliards de dinars en 2004 en raison de la baisse des droits pour la même période. C'est donc l'augmentation des contributions directes et indirects qui est à l'origine de l'accroissement de la fiscalité hors hydrocarbures en dépit des diminutions aussi bien des droits additionnels provisoires (DAP) sur les importations que des recettes non fiscales.

IV.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

Sur la période 2000-2004, les dépenses budgétaires totales ont progressé de 55,6 % pour s'élever à 1832,5 milliards de dinars en 2004 contre 1178,1 milliards de dinars en 2000. Les dépenses courantes ont augmenté de 44,5 % alors que les dépenses en

GRAPHIQUE 15

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

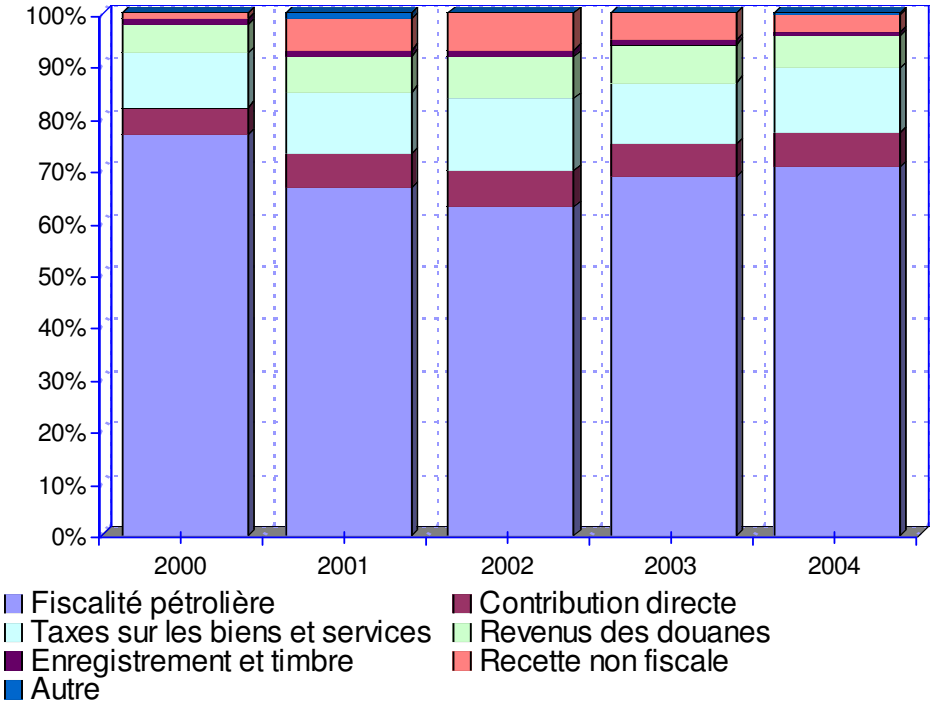

GRAPHIQUE 16

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

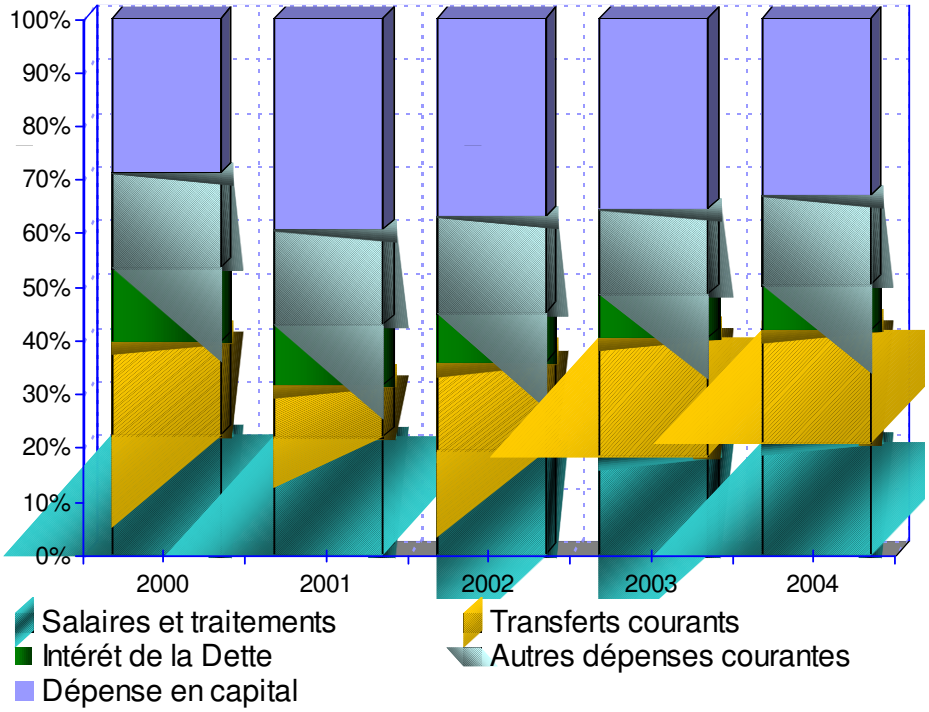

capital ont progressé de 84 % (celles-ci sont multipliées par trois entre 1999 et 2004). Ces évolutions, notamment les dépenses en capital, indiquent l'ampleur de l'impulsion budgétaire à l'activité économique et au soutien à la croissance qui sont contenues dans le Programme de soutien à la relance économique, dans le programme de développement agricole et le programme de reconstruction des infrastructures détruites par le séisme de 2003.

Rapportées au PIB, les dépenses totales ont progressé de 1,4 point de pourcentage entre 2000 et 2004 sous l'impulsion des dépenses en capital qui ont progressé de 2 points de pourcentage alors que les dépenses de fonctionnement ont perdu 0,6 point. En dépit d'une forte augmentation des transferts courants de l'ordre de 119,2 % sur la période 2000-2004, un réel effort de stabilisation des dépenses courantes rapportées au PIB a été accompli au profit d'une augmentation des dépenses d'équipement.

En 2004, les dépenses totales s'établissent à hauteur de 1832,5 milliards de dinars, en progression de 14,1 % par rapport à l'année 2003. L'année 2004 marque un léger retournement de tendances dans les évolutions respectives des dépenses courantes et des dépenses en capital puisque les premières ont augmenté de 25,3 % et les secondes ont enregistré un recul de 3,2 %, marquant ainsi l'achèvement de la progression de certains décaissements au titre des divers programmes d'équipement et de reconstruction entre 2001 et 2004.

L'augmentation substantielle des dépenses courantes en 2004 (25,3 %) résulte principalement de la progression des dépenses de transferts courants qui passent de 410,7 milliards de dinars à 557,7 milliards de dinars, des dépenses de personnel à hauteur de 382,1 milliards de dinars contre 326,6 en 2003 et enfin, de la hausse des charges (intérêts, pertes de change…) de la dette publique qui ont atteint le montant de 157,3 milliards de dinars contre 118,3 l'année précédente. Rapportées aux dépenses courantes, ce sont les dépenses de transferts qui ont le plus progressé passant de 42 % en 2003 à 45,5 % en 2004, alors que la part des dépenses de personnel a diminué passant respectivement de 33,4 % à 31,2 %.

Le recul de 3,2 % des dépenses d'équipement en 2004 n'est pas uniforme sur l'ensemble des composantes. Le fléchissement des dépenses a concerné plus particulièrement les secteurs de l'agriculture et de l'hydraulique, les dépenses en capital et les dépenses relatives aux plans communaux. En revanche, les dépenses d'infrastructures économiques, socioculturelles et d'éducation / formation ont toutes progressé de manière significative.

IV.3. CAPACITE DE FINANCEMENT

Le solde global du trésor enregistre pour l'année 2004 un excédent de 514,3 milliards de dinars confirmant ainsi, après l'excellente performance de l'année 2003 (410,1 milliards de dinars), le renforcement de la capacité de financement du Trésor. Par rapport au PIB, le solde global du trésor est estimé à 8,4 % en 2004 contre 7,8 % en 2003.

En tant qu'indicateur synthétique de la situation des finances publiques, la trésorerie publique s'est encore améliorée de manière graduelle et continue tout au long de l'année 2004. L'encours des dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie, qui était de 591 milliards de dinars à fin décembre 2003, s'est élevé à 627 milliards à fin juin 2004 pour finir à 1029 milliards de dinars à fin décembre 2004.

La capacité de financement a permis au Trésor de :

- se désendetter considérablement à l'égard du secteur financier ;
- rembourser sa dette extérieure pour un montant de 0,8 milliard de dollars par anticipation, et donc de réaliser un désendettement net de 56,4 milliards de dinars à l'égard du reste du monde.

Enfin, il est important de noter que les importantes augmentations des dépenses d'équipement effectuées sur la période 2000-2004, l'ont été dans le respect des équilibres budgétaires pour l'année 2002 et en réalisant des excédents substantiels pour les autres années.

La politique budgétaire, mise en œuvre durant cette période dans une conjoncture certes favorable, a été donc remarquable d'un double point de vue. Elle a contribué à la consolidation de la stabilité macro financière et permis de renouer avec une croissance relativement forte et soutenue.

Mais la vulnérabilité à moyen terme des finances publiques aux chocs externes commande de maintenir la politique de prudence en matière d'expansion budgétaire, que conforte le programme de dépenses budgétaires 2005-2009, et à plus long terme de réduire cette vulnérabilité par la réduction progressive du déficit du solde global du trésor hors hydrocarbures qui est passé de 32,6 % du PIB en 2002 à 27,8 % en 2004.

SITUATION DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

	2 000	2 001	2 002	2 003	** 2004
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**	**1 966,6**	**2 226,2**
Recettes des hydrocarbures*	1 213,2	1 001,4	1 007,9	1 350,0	1570,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	453,2	123,9	26,5	448,9	623,5
Fonds de Régulation des Recettes net	232,1	16,9	26,5	292,9	153,2
Recettes hors-hydrocarbures	364,9	488,5	595,1	616,4	649,0
Recettes fiscales	349,5	398,2	482,9	519,9	578,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	82,0	98,5	112,2	122,9	147,2
Impôts sur les biens et services	165,0	179,2	223,4	233,9	273,2
Droits de douane	86,3	103,7	128,4	143,8	138,6
Enregistrement et timbres	16,2	16,8	18,9	19,3	19,5
Recettes non-fiscales	15,4	90,3	112,2	96,5	70,5
Dividendes de la Banque d'Algérie	0,0	46,6	37,6	42,1	30,0
Droits	15,4	43,7	74,6	54,4	40,5
Dons	0,0	15,6	0,2	0,2	6,5
Total dépenses budgétaires	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 766,2**	**1 831,8**
Dépenses courantes	838,9	798,6	975,6	1 138,1	1 223,8
Dépenses de personnel	261,6	288,8	301,1	326,6	382,1
Pensions des Moudjahidine	60,6	56,1	74,0	62,6	68,9
Matériels et fournitures	54,6	59,1	69,8	58,8	58,5
Transferts courants	300,4	247,1	387,7	543,8	557,0
dont: Services de l'Administration	95,0	120,1	133,6	161,3	176,4
Intérêts sur la dette publique	161,7	147,5	143,0	146,3	157,3
Dépenses en capital	339,2	522,4	575,0	628,1	608,0
Solde budgétaire	**400,0**	**184,5**	**52,6**	**200,4**	**394,4**
Solde des comptes spéciaux	-0,7	-20,0	-11,2	81,6	138,4
Prêts nets du Trésor	0,5	-6,5	30,9	32,6	17,8
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainisement	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**249,4**	**515,0**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	560,5	318,5	153,5	395,7	672,3
Solde global	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**249,4**	**515,0**
Financement	**-398,8**	**-171,0**	**-10,5**	**-249,4**	**-515,0**
Bancaire	-407,4	-145,8	31,6	-186,2	-412,7
Non bancaire	105,7	85,3	32,8	18,0	-45,9
Extérieur	-97,1	-110,5	-74,9	-81,2	-56,4

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique
* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière
** Prévision de clôture

CHAPITRE V :

SYSTEME BANCAIRE : INTERMEDIATION, SUPERVISION ET MODERNISATION

CHAPITRE V :
SYSTEME BANCAIRE :
INTERMEDIATION ET MODERNISATION

Suite à la législation libéralisant l'implantation des banques et établissements financiers, des premiers signes de concurrence ont émergé au sein du système bancaire avec l'entrée dans ce secteur de banques privées (nationales et étrangères), depuis la fin des années 1990.

Afin d'assurer l'efficacité de l'intermédiation bancaire, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont, par une instrumentation réglementaire, consolidé les conditions d'exercice de l'activité et du reporting bancaire, pendant que la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire renforçaient la supervision bancaire la rendant de plus en plus rigoureuse, conforme aux normes et principes universels en la matière. Ainsi, la Commission Bancaire a retiré deux agréments en 2003.

En particulier, et suite à la promulgation de l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

V.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE

Le système bancaire, à fin 2004, se compose de vingt neuf (29) institutions bancaires et établissements financiers qui, à l'exception d'une seule banque située à Oran, ont tous leur siège social à Alger. Les institutions bancaires et établissements financiers se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la Caisse d'Epargne ;
- une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- quinze (15) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
- quatre (4) établissements financiers, dont deux publics ;
- deux (2) sociétés de leasing ;

· une (1) banque de développement dont la restructuration est en cours.

Les banques publiques disposent, pour des raisons historiques, des réseaux d'agences importants et bien répartis sur tout le territoire national, tandis que les réseaux des banques privées, encore en phase de développement, restent limités aux seules grandes villes du pays. A fin décembre 2004, le réseau des banques publiques comprend 1063 agences et succursales, celui des banques privées ne représente que 120 agences, soit au total 1183 guichets bancaires.

Toutes les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exception de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiements, activité qui leur est interdite par la législation bancaire.

La création des banques privées et le développement de leurs activités ont permis l'émergence d'un environnement concurrentiel entre les banques tant au niveau du marché des ressources, qu'au niveau du marché de crédits et celui des services bancaires.

V.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

Au plan de la structure de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes. Suite à la liquidation de deux banques privées en 2003, la part des banques publiques a fortement augmenté en 2003 (92,8 %). A fin 2004, la part des banques publiques continue à être importante (92,1 %).

Au sein des banques publiques, la première banque représente 29,3 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 18,2 %. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières (hors la mutuelle d'assurance) représentent environ 2,5 % du total de l'actif des banques.

Les ressources

L'activité collecte des ressources des banques a connu un développement appréciable en 2004 avec une croissance de 10,7 % après l'importante augmentation (14,8 %) déjà enregistrée au cours de l'année 2003, à en juger par les données ci-après :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2001	2002	2003	2004
Dépôts à vue	554,927	642,168	718,905	1 127,916
Banques publiques	499,174	548,130	648,775	1 019,891
Banques privées	55,753	94,038	70,130	108,025
Dépôts à terme	1 235,006	1 485,191	1 724,043	1 577,456
Banques publiques	1 152,012	1 312,962	1 656,568	1 509,556
dont : dépôts en devises	(133,431)	(139,461)	(152,702)	(201,847)
Banques privées	82,994	172,229	67,475	67,900
dont : dépôts en devises	(21,002)	(29,297)	(18,095)	(17,048)
Total ressources collectées :	**1 789,933**	**2 127,359**	**2 442,948**	**2 705,372**
Part banques publiques	92,2 %	87,5 %	94,4%	93,5 %
Part banques privées	7,8 %	12,5 %	5,6 %	6,5 %

L'activité collecte des ressources des banques s'est caractérisée aussi par :

· la persistance de l'importance des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages, soit 60,6 % à fin 2004 contre 59,7 % à fin 2003 et cela, malgré la poursuite de l'accroissement des dépôts des entreprises d'hydrocarbures en 2004 ;

· la légère hausse de la part des banques privées dans le marché des ressources (6,5 % à fin 2004 contre 5,6 % à fin 2003) et ce, après la liquidation de deux banques privées en 2003 ;

· le taux de croissance significatif des ressources collectées par les banques privées (27,8 %) par rapport à l'accroissement des ressources collectées par les banques publiques (9,7 %).

Contrairement à l'exercice 2003, l'augmentation des ressources collectées par les banques publiques en 2004 provient plus des

secteurs des entreprises privées et ménages (67,1 % contre 31,3 % en 2003) que du secteur public. Au cours de l'année en revue, certains organismes publics ont déplacé leurs dépôts des banques vers le Trésor.

Comme pour l'exercice 2003 (hors banques en liquidation), les ressources collectées en 2004 par les banques privées sont en forte augmentation (27,8 %). Cette augmentation provient uniquement des dépôts des entreprises privées et ménages ; le flux des ressources du secteur public étant en baisse.

L'année 2004 s'est caractérisée par la poursuite de la croissance des moyens d'action des banques (dépôts à vue, dépôts à terme en dinars) dont le taux d'évolution se situe à 9,4 % contre 16 % en 2003 dans un contexte de nouvelle amélioration de la liquidité bancaire et la progression des crédits à l'économie. Les dépôts en devises collectés par les banques ont évolué de 28,2% contre une relative stagnation en 2003 (+ 1,2 %).

Les crédits

Dans le cadre de l'allocation des ressources, la distribution des crédits à l'économie s'est effectuée dans une situation de l'assainissement patrimonial parachevé des banques publiques.
L'activité de crédit à l'économie des banques a évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2001	2002	2003	2004
Crédits au secteur public	740,087	715,834	791,694	859,657
Banques publiques	735,098	715,834	791,495	856,976
Banques privées	4,989	-	0,199	2,681
Crédits au secteur privé	337,612	550,208	587,780	674,731
Banques publiques	297,916	368,956	487,740	568,605
Banques privées	39,696	181,252	100,040	106,126
Total des crédits distribués :	1 077,699	1 266,042	1 379,474	1 534,388
Part des banques publiques	95,9 %	85,7 %	92,7 %	92,9 %
Part des banques privées	4,1 %	14,3 %	7,3 %	7,1%

Alors que le total des crédits à l'économie est passé de 1379,5 milliards de dinars à fin 2003 à 1534,4 milliards de dinars à fin 2004, soit une augmentation de 11,2 %, les crédits au secteur privé se sont accrus de 14,8 % contre une hausse de 8,6 % des crédits au secteur public de sorte que la part du secteur privé dans l'encours des crédits à l'économie est passée de 42,6 % à fin 2003 à 44,0 % à fin 2004.

L'encours des crédits distribués au secteur public reste important, avec une part de 56,0 % de l'encours des crédits à l'économie contre 57,4 % en 2003, alors même que les ressources des banques proviennent plus des entreprises privées et des ménages (60,6 %) que du secteur public.

Les banques publiques assurent la presque totalité du financement du secteur public en 2004. De plus, leur part dans le financement du secteur privé est en augmentation passant de 83 % en 2003 à 84,3 % en 2004. Au cours de l'année 2004, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises privées et ménages dont la croissance est de 16,6 % qu'aux entreprises publiques (8,3 %). L'accroissement des crédits distribués par les banques privées se situe à 8,5 %. Cette évolution a bénéficié presque exclusivement aux entreprises privées et ménages.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2001	2002	2003	2004
Crédits à court terme	513,316	627,980	773,568	828,337
Banques publiques	478,453	508,524	736,561	779,741
Banques privées	34,863	119,456	37,007	48,596
Crédits à moyen et long termes	564,383	638,063	605,905	706,051
Banques publiques	554,562	576,267	542,673	645,840
Banques privées	9,821	61,796	63,232	60,211
Total des crédits distribués:	1 077,699	1 266,042	1 379,473	1 534,388
Part crédits à court terme	47,6 %	49,6 %	56,1 %	54,0 %
Part des crédits à MLT	52,4 %	50,4 %	43,9 %	46,0 %

Les crédits à court terme distribués par les banques à fin 2004 (54 %) sont plus importants que les crédits à moyen et long termes (46 %). Cette nouvelle tendance, déjà amorcée en 2003, s'est poursuivie en 2004. Par contre, à fin 2002, les crédits à court termes distribués par les banques (49,6 %) avoisinaient les crédits à moyen et long termes accordés (50,4 %).

A fin 2004, les crédits à moyen et long termes accordés par les banques publiques représentent 45,3 % de leurs encours des crédits contre 42,4 % à fin 2003. Les crédits à moyen et long termes distribués par les banques privées représentent 55,3 % de leurs encours des crédits contre 63,1 % à fin 2003. En effet, au cours de l'année 2004 le flux de crédits des banques privées a entièrement été distribué à court terme ; les crédits à moyen et long termes étant en baisse.

S'agissant des créances sur l'Etat et à fin 2004, la part des banques privées est restée modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux.

A fin 2004, seules les banques publiques détiennent des créances sur le Trésor sous forme d'obligations au titre des rachats des créances non performantes (629,2 milliards de dinars), sous forme de titres participatifs (25,2 milliards de dinars) ou encore sous forme d'autres créances (81,3 milliards de dinars). Leurs avoirs en bons du Trésor s'élèvent à 32,1 milliards de dinars contre 58,2 milliards de DA à fin 2003.

Le tableau ci-après montre bien l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2001	2002	2003	2004
Banques publiques	761,658	831,845	796,562	789,935
dont : obligations de rachat	(700,428)	(659,131)	(629,748)	(629,221)
Banques privées	4,820	12,061	11,955	13,465
Total :	**766,478**	**843,906**	**808,517**	**803,400**

V.1.2 - Activités de la caisse d'épargne

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP), agréée en tant que banque en 1997, demeure encore une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition par les ménages de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Son agrément en tant que banque lui a permis de développer progressivement ses activités bancaires, en particulier, le financement de l'acquisition de biens durables.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne joue un rôle appréciable avec l'appui du réseau d'agences de la poste. Cette dernière collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne qui utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte. L'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2004, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 507,3 milliards de dinars, dont 20,5 milliards de dinars de dépôts à vue, contre 493,1 milliards de dinars à fin 2003 dont 34,4 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une grande partie des entreprises privées et ménages (96,4 %). Dans le total des ressources collectées en 2004, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est importante (96 %) contre 93 % en 2003.

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements, des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété et les crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de biens durables. A fin 2004, les crédits distribués au secteur public s'élèvent à 186,7 milliards de dinars alors que les crédits distribués aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 98,8 milliards de dinars. Au cours de 2004, la caisse d'épargne a distribué des crédits presque exclusivement aux entreprises privées et ménages (l'accroissement de ces crédits est de 57,5 %). Le taux de croissance des crédits distribués aux entreprises publiques est modeste (1,5 %).

V.1.3 - Activité des établissements financiers

Les établissements financiers sont de création récente. Leur activité évolue lentement à en juger par le total de leur bilan à fin 2004 (32,6 milliards de dinars). Un établissement financier est entré en activité à compter de décembre 2003 alors qu'un autre a demandé le redressement judiciaire au cours de l'année 2004.

Les fonds propres des établissements financiers, composés du capital (11,7 milliards de dinars) et des réserves (1,4 milliard de dinars) ont été, pour une partie, placés auprès des banques (sur le marché monétaire ou en financement de crédits hypothécaires).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 7,2 milliards de dinars à fin 2004 contre 8,7 milliards de dinars à fin 2003. Bien que les conditions monétaires restent favorables et propices à la distribution de crédits sains, la montée en cadence de distribution des crédits hypothécaires est restée très lente et de ce fait, le niveau de leur refinancement auprès des établissements financiers concernés aussi.

V.1.4 - Rentabilité des banques

Dans le paysage bancaire algérien, les banques publiques hors caisses d'épargne représentent près de 91 % du total des actifs de l'ensemble des banques, 87 % du Produit net bancaire total et 90 % du réseau bancaire national. Compte tenu de la taille des banques publiques, les indicateurs de leur rentabilité sont très différents de ceux des banques privées, la plupart de création récente.

V.1.4.1 - Rentabilité des fonds propres

La rentabilité des fonds propres des banques commerciales n'est pas uniforme en termes d'évolution sur la période 2002-2004. Elle n'est pas homogène en termes d'échelle de grandeur entre le groupe des banques publiques et celui des banques privées.

Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques

	2 002	2 003	2 004
Banques publiques			
ROE *	8,11%	5,32%	3,93%
ROE (avant provisions)	32,60	26,20%	23,38%
ROA **	0,51%	0,34%	0,23%
Levier financier***	16	16	17
Ratio de couverture des charges par les produits	95%	98%	97%
Banques privées			
ROE *	21,59 %	16,68%	23,59%
ROE (avant provisions)	27,98%	31,88%	31,37%
ROA **	1,58%	1,16%	1,72%
Levier financier ***	14	14	14
Ratio de couverture des charges par les produits	78%	86%	76%

**** ROE : résultats / fonds propres moyens,***
***** ROA : résultats par rapport au total moyen de bilans,***
****** Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens.***

Entre 2002-2004, le ratio retour sur fonds propres (Return on equity - ROE) des banques publiques a continué de se détériorer passant de 8,11 % en 2002 à 5,32 % en 2003 et à 3,93 % en 2004. En revanche, le ROE des banques privées, de l'ordre de 21,6 % en 2002, s'établit à hauteur de 23,6 % en 2004, après avoir reculé à 16,7 % en 2003.

Cette évolution positive de la rentabilité des fonds propres des banques privées est d'autant plus remarquable qu'elle apparaît dans une période de relative stabilité de leur volume d'affaires rapporté à leurs fonds propres ; soit un levier financier stabilisé à hauteur de 14 sur la période considérée. L'augmentation des fonds propres des banques privées en activité, l'implantation de nouvelles banques encore en phase de croissance et la politique délibérée de cantonnement de certaines d'entre elles dans la prestation de services hors intermédiation et, notamment le commerce extérieur, expliquent la relative faiblesse et la stagnation de leur levier financier.

A l'inverse, les banques publiques dont le levier financier est plus élevé et en légère hausse (de l'ordre de 17 en 2004) enregistrent un taux de rentabilité des fonds propres assez bas (3,9 %), très loin des taux réalisés par les banques privées. La

différence notable réside dans le niveau de provisionnement effectué par les banques publiques. Le ROE avant provisionnement des banques publiques est proche du celui des banques privées. Il est à relever que les banques les plus capitalisées (relativement au volume d'affaires) ont réalisé les taux de rentabilité des fonds propres les plus élevés.

V.1.4.2 - Rendement des actifs

L'amélioration de la rentabilité des fonds propres des banques privées provient principalement du rendement plus élevé de leurs actifs productifs. Ce rendement, mesuré par le ratio résultat/total des actifs (Return on assets - ROA), après avoir baissé de 0,42 point en 2003, est en nette augmentation passant de 1,16 % en 2003 à 1,72 % en 2004.

A l'inverse, la détérioration, depuis 2002, de la rentabilité des fonds propres des banques publiques résulte de la relative dégradation de la rentabilité de leurs actifs et d'un niveau élevé de leurs actifs non productifs. La rentabilité des actifs des banques publiques s'élève à 0,23 % en 2004 contre 0,34 % en 2003 et 0,51 % en 2002.

Tableau 2 : Rendement des actifs des banques

	2 002	2 003	2 004
Banques publiques			
A - ROA	0,51%	0,34%	0,23%
B - Marge bancaire *	2,97%	3,06%	2,83%
a. Marge d'intermédiation	2,17%	2,36%	2,15%
b. Marge hors intermédiation	0,80%	0,70%	0,68%
C - Marge de profit **	17,29%	10,99%	8,16%
Banques privées			
A - ROA	1,58%	1,16%	1,72%
B - Marge bancaire *	3,54%	4,14%	3,97%
a. Marge d'intermédiation	2,33%	2,79%	2,45%
b. Marge hors intermédiation	1,21%	1,35%	1,52%
C - Marge de profit **	44,63%	27,93%	43,26%

** Produit net bancaire/total moyen des actifs*
*** Résultats nets/Produit net bancaire*

V.1.4.3 - Marge bancaire

En ce qui concerne les marges bancaires des banques publiques et privées, elles ont évolué de manière identique pour les deux groupes de banques sur la période 2002-2004 quoique avec des amplitudes différentes ; celles des banques privées ont progressé de 3,54 % en 2002 à 4,14 % en 2003 puis ont baissé à 3,97 % en 2004 ; celles des banques publiques ont progressé de 2,97 % en 2002 à 3,06 % en 2003 puis ont baissé à 2,83 % en 2004.

L'écart au niveau des marges bancaires, de l'ordre de 1,14 point en 2004, entre les banques publiques et privées découle de l'écart dans les marges hors intermédiation qui représentent 39 % de la marge bancaire des banques privées comparativement à 25 % des banques publiques.

La marge d'intermédiation des banques privées, après une légère hausse en 2003 (2,33 % en 2002 ; 2,79 % en 2003) régresse en 2004 à 2,45 % ; celle des banques publiques suit la même tendance passant de 2,17 % en 2002 à 2,36 % en 2003 puis à 2,15 % en 2004.

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle pour l'ensemble du système bancaire en 2004 qui contribue pour près de 80 % à la marge d'intérêt des banques privées contre 50,9 % pour les banques publiques avec cependant des évolutions nettement différenciées sur la période 2002-2004. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intérêt des banques privées qui était de 64,4 % en 2002 est passée à près de 80 % en 2004 alors que celle des banques publiques qui n'était que de 16 % en 2002 a progressé nettement plus vite pour atteindre 50,9 % en 2004.

Inversement, les revenus de l'activité titres qui participaient pour 71 % en 2002 dans la marge d'intermédiation des banques publiques n'y contribuent plus que pour 35 % en 2004. Quant aux banques privées, la montée des revenus de l'activité clientèle entre 2002 et 2004 s'est effectuée au détriment des revenus de l'activité interbancaire dont la contribution à la marge d'intérêt est passée de 24,5 % en 2002 à 7,2 % en 2004.

Pour les banques publiques, le changement de structure de la marge d'intermédiation entre 2002 et 2004 au détriment de l'activité titres, résulte à la fois de la baisse du stock de titres et de la baisse des taux de rendement y afférents. La vente d'une partie des obligations de rachat des créances non performantes aux organismes non bancaires, combinée à une baisse des taux de rendement de titres ont conduit à la réduction des revenus sur titres. L'amélioration de la liquidité bancaire qui en a résulté s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques publiques vers le crédit bancaire en raison de la raréfaction des opportunités de placement sur le marché monétaire. Cet effet volume s'est conjugué à un effet prix pour aboutir à une baisse des revenus sur les opérations interbancaires.

Pour les banques privées, la diminution de la part des revenus issus de l'activité interbancaire entre 2002 et 2004, au profit de l'activité clientèle, résulte également de la rareté des opportunités de placement sur le marché monétaire, à rendements très faibles au demeurant, en contexte d'amélioration de la liquidité du système bancaire.

Au total, l'accroissement de la part des revenus de l'activité clientèle tant pour les banques publiques que pour les banques privées est dû à la conjugaison d'un effet volume et d'un effet prix ; les stocks moyens de crédit (net de provisions) ont augmenté respectivement de 36 % en 2003 et 14 % en 2004 pour les banques privées et de 16 % en 2003 et 17 % en 2004 pour les banques publiques ; et l'écart entre le rendement moyen des crédits et le coût moyen des ressources clientèle s'est élargi pour les deux groupes de banques en 2003 et 2004.

Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques

	2002	2003	2004
Banques publiques			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	13,56%	22,89%	16,66%
Opérations avec la clientèle	16,05%	33,91%	50,89%
Obligations et autres titres à revenu fixe	71,03%	45,91%	34,95%
Autres intérêts et produits assimilés	-0,64%	-2,71%	-2,50%
Banques privées			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	24,48%	11,72%	7,21%
Opérations avec la clientèle	64,43%	78,40%	79,66%
Obligations et autres titres à revenu fixe	9,34%	3,23%	3,60%
Autres intérêts et produits assimilés	1,75%	6,65%	9,53%

V.1.4.3.1 - Marge de profit

La marge de profit qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risque de crédit, notamment) évolue en sens inverse pour les deux groupes de banque. Cette marge a atteint 8,16 % en 2004 contre 11 % en 2003 pour les banques publiques et 43,26 % en 2004 contre 27,9 % en 2003 pour les banques privées. Ces évolutions indiquent l'effort plus important de réduction des coûts du risque crédit déployé par les banques privées. L'amélioration de la marge de profit des banques privées en 2004, malgré la progression du coefficient d'exploitation (frais généraux plus dotations aux amortissements/PNB), de 2,5 points découle de la réduction des provisions pour risque crédit qui ne représentent que 14,3 % du produit net bancaire contre 25,4 % en 2003 et de l'augmentation des bénéfices hors exploitation qui représentent 10,1 % du produit net bancaire en 2004 contre 6,1 % en 2003.

Tableau 4 : Répartition du Produit net bancaire des banques

	2002	2003	2004
Banques publiques			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,29 %	-0,13%	-0,15%
Frais généraux	29,72%	30,33%	31,11%
Dotation aux amortissements et provisions	3,32%	3,33%	3,37%
Pertes hors exploitation (+)	-0,52%	3,03%	5,22%
Provisions pour risque de crédits	46,82%	50,47%	49,71%
Impôt sur le bénéfice	3,64%	1,98%	2,58%
Marge de profit	17,29%	10,99%	8,16%
Banques privées			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,92%	-1,20%	-2,14%
Frais généraux	32,21%	32,67%	36,56%
Dotation aux amortissements et provisions	14,49%	10,21%	8,85%
Pertes hors exploitation (+)	-4,15%	-6,08%	-10,10%
Provisions pour risque de crédits	13,23%	25,44%	14,28%
Impôt sur le bénéfice	0,51%	11,03%	9,29%
Marge de profit	44,63%	27,93%	43,26%

En ce qui concerne les banques publiques, leur marge bancaire, bien qu'inférieure à celle des banques privées, reste assez élevée pour générer des profits potentiels suffisants. En revanche, la marge de profit qui atteint 8,16 % en 2004, en baisse de 2,8 points, reste faible. L'important écart en la matière entre les banques privées et les banques publiques, respectivement de près de 35 points en 2004, traduit l'écart dans les pratiques respectives de gestion des coûts d'exploitation et des risques.

La distribution du PNB des banques publiques indique une efficacité moindre dans la gestion des coûts par rapport aux banques privées bien que l'augmentation des coûts des banques publiques provient moins des frais généraux, qui n'absorbent que 31,1 % du PNB en 2004, que des autres coûts. Le niveau de leur coefficient d'exploitation, stable entre 2003 et 2004, à hauteur de 34 %, reste inférieur à près de 11 points à celui des banques privées.

En effet, les provisions pour risque de crédits constituées par les banques publiques absorbent encore près de la moitié du PNB en 2004. De plus, l'augmentation des pertes hors exploitation qui ont absorbé 5,2 % du PNB en 2004 contre 3 % en 2003 a accentué le rétrécissement de la marge de profit.

Au total, deux raisons majeures expliqueraient le rétablissement, en 2004, de la rentabilité des banques privées en contexte de stabilité du levier financier. En premier lieu, elles ont pu maintenir un niveau satisfaisant de marge bancaire, en situation de baisse des taux et augmentation de liquidité sur le marché monétaire, en augmentant leur volume d'activité de crédit. En second lieu, elles ont pu, grâce à une meilleure gestion du risque crédit, conserver une plus grande part du Produit net bancaire.

Pour les banques publiques, dans un contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire conduisant à la baisse des opportunités de placement, elles ont généré suffisamment de marge bancaire, notamment, par l'augmentation de leurs volumes de crédit. Cependant, cette performance en matière de marge bancaire s'accompagne d'importantes provisions pour risque de crédit qui absorbe plus de la moitié du produit net bancaire et, pour l'année 2004, une augmentation du coefficient d'exploitation.

V. 2 - CENTRALES DES RISQUES, DES IMPAYES ET DES BILANS

La Banque d'Algérie gère et organise trois centrales (des risques, des impayés et des bilans) au niveau de sa Direction générale du crédit et de la réglementation bancaire (DGCRB). Ces centrales constituent autant de bases de données que de centres d'information indispensables à une bonne et prudente conduite de politique des crédits ainsi qu'à une gestion saine des instruments de paiement et de crédit et une connaissance particulière des incidents de payement à même de mettre en état de veille les banques et les établissements financiers.

Les trois centrales sont des centres d'informations et d'analyses alimentés par chacune des banques et établissements financiers et qui peuvent être consultés à volonté par ces derniers. Ces centrales diffusent, à l'intention des adhérents au système, des bulletins d'information. De plus, elles constituent une base de données sur les entreprises et les ménages, en matière d'endettement et d'incidents de payement.

V.2.1 - Centrale des risques

Le concept de risque a été réhabilité à la faveur de la législation sur la Monnaie et le Crédit. A ce titre, le règlement 92-01 et son instruction d'application 70-92, portant organisation et fonctionnement de la Centrale des risques, interpellent les banques et établissements financiers à déclarer, à partir d'un seuil "les crédits ouverts et utilisés au titre des opérations effectuées par leurs guichets".

Depuis 1994, la Centrale des risques de la Banque d'Algérie a donc évolué au rythme de déclarations des crédits effectuées par les banques et établissements financiers et s'est développée principalement grâce à l'apport de l'informatique.

Les déclarations s'effectuent à cet égard, tous les deux (02) mois, sur disquette magnétique. Le seuil de déclaration, fixé à deux (02) millions de dinars, concernent les crédits à court terme, les crédits à moyen terme, les crédits à long terme et les crédits par signature.

La Centrale des risques informe les banques et établissements financiers déclarants sur les crédits contractés éventuellement par leur clientèle auprès de tout le système bancaire. Cette information est utile pour un banquier, en particulier, s'il détient un portefeuille composé d'une clientèle fortement endettée ; la banque et/ou l'établissement financier demeurant souverains quant à leur prise de décision de s'engager ou d'aider un client endetté.

De plus, des informations sont données à chaque déclarant sur la ventilation des crédits déclarés :

- par catégorie de crédit ;
- par secteur ou branche d'activité des bénéficiaires ;
- par zone géographique ;
- par secteur juridique.

Ces informations, réalisées à l'issue de chaque centralisation (bimestrielle) sur bulletin statistique, apportent un éclairage sur le portefeuille de l'établissement. Elles sont également destinées

à l'autorité de contrôle dans le cadre de la surveillance des crédits. Un troisième niveau de prestation réalisée par cette centrale concerne la consultation des données.

Le bilan de la Centrale des risques arrêté à la fin de l'année 2004 montre une tendance forte à l'augmentation des déclarations des banques et établissements financiers. Les déclarations ont évolué ces dernières années comme suit :

- année 2002 : 17 502 déclarations,
- année 2003 : 19 150 déclarations,
- année 2004 : 24 816 déclarations.

Il en ressort des données ci-dessus, une augmentation annuelle des déclarations à fin 2004 de près de 30 %, ce qui indique une meilleure prise en charge de cette obligation par les banques et les établissements financiers. Néanmoins, des efforts importants en matière d'organisation et de contrôle interne devront être poursuivis dans ce domaine par les banques et établissements financiers.

V.2.2 - Centrale des impayés

La Centrale des impayés est chargée de fournir aux banques et établissements financiers et à l'autorité de contrôle, des informations sur le nombre et le degré des incidents de paiement, notamment relatifs aux émissions de chèques en l'absence ou l'insuffisance de provision.

Ce rôle de la centrale est précisé par le règlement n°92-02 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des impayés, notamment son article 3 qui stipule :

"La Centrale des impayés est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédit :

- d'organiser et gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent,
- de diffuser périodiquement auprès des banques et établissements financiers et toute autorité concernée la liste des incidents de paiements avec leurs éventuelles suites".

Le règlement n°92-03 relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision et/ou provision insuffisante et son instruction d'application n°71-92 renforcent la mission de la Centrale des impayés dans la prise en charge de la lutte contre les émissions de chèques sans provision et/ou provision insuffisante.

Au titre de la prévention, les banques et établissements financiers sont tenus de la consulter avant la délivrance d'un chéquier. En ce qui concerne le concept de lutte, chaque incident de paiement (émission de chèques sans provision et/ou provision insuffisante) déclaré à la Centrale des impayés et qui n'a pas été régularisé dans un délai de vingt (20) jours, sera déclaré par la banque tirée comme "interdit de chéquier" pour une durée d'un (01) an et de deux (02) ans en cas de récidive.

Il convient de souligner que l'ensemble des banques et établissements financiers ne déclarent que partiellement les incidents de paiement.

Le bilan, très partiel au vu des résultats ressortant des chambres de compensation, fait ressortir les statistiques suivantes :

Année	Nombre de déclarations	Montant	Nombre d'interdits de chéquiers
2002	29.387	27 milliards de DA	4.584
2003	23.389	16 milliards de DA	3.770
2004	31.271	18 milliards de DA	5.805

Comme constaté précédemment, le bilan de cette centrale, pour l'année 2004, a été marqué par une augmentation notable des déclarations et d'interdits de chéquiers (prononcés à l'encontre d'une clientèle qui a utilisé des chèques sans provision avec absence totale de régularisation).

Le nombre des interdits de chéquiers est passé ainsi de 3.770 en 2003 à 5.805 en 2004, soit une augmentation de 53,98 %. Cela signifie que les banques et les établissements financiers tendent vers une meilleure prise en charge du dispositif de la lutte contre les émissions de chèques sans provision et/ou provision insuffisante.

Cependant, il convient de souligner qu'en dépit de l'évolution appréciable des interdictions de chéquiers déclarées, celles-ci demeurent toutefois en deçà de la norme du moins au regard de la proportion relativement importante des incidents de paiements déclarés.

Dans le cadre du renforcement de la prise en charge du dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision et/ou provision insuffisante, l'année 2004 s'est caractérisée par des actions menées par la Commission Bancaire et la Banque d'Algérie.

Ainsi, une note adressée par la Commission Bancaire à la communauté bancaire a mis l'accent sur les défaillances constatées en terme de déclarations à la Centrale des impayés qui tendent à "minimiser les incidents de paiement". En outre, elle interpelle expressément les banques et établissements financiers à se conformer aux dispositions légales et réglementaires régissant la Centrale des impayés.

La Banque d'Algérie a mis en place un dispositif de consultation à distance via le réseau "X25" à travers lequel huit (08) banques ont été connectées au fichier central des "interdits de chéquiers", des connections seront réalisées ultérieurement pour le reste des banques.

En outre, la Banque d'Algérie a demandé à l'ensemble des banques et des établissements financiers de sanctionner les clients qui ont effectué plusieurs incidents sur le même compte et qui n'ont pas fait l'objet d'interdiction de chéquiers.

Le plan d'actions de la Centrale des impayés, à fin 2004, inclut deux priorités :

- l'attribution d'identifiant national (N.I.S.) aux personnes (physiques et morales) figurant dans les fichiers de la Centrale des impayés et l'utilisation de cet identifiant dans le cadre des déclarations des banques à la Centrale des impayés;

- l'actualisation du dispositif réglementaire de la Centrale des impayés en référence à la révision du Code de commerce et à la promulgation de la loi relative à la lutte contre le blanchiment.

Enfin, dans la perspective de la mise en œuvre du projet de modernisation des systèmes de paiements, la Centrale des impayés verra la résorption des incidents de paiement, du moins pour les émissions de chèques sans provision et/ou provision insuffisante.

Toutes ces actions s'inscrivent dans la dynamisation, la crédibilisation et l'avènement du chèque comme moyen de paiement sûr.

V.2.3 - Centrale des bilans

Cette centrale, en cours de développement, a atteint une phase de développement terminale avec des tests et des simulations effectués durant l'année 2004.

Depuis 2003, la Banque d'Algérie organise des journées d'études et de vulgarisation sur la Centrale de bilans avec les banques et établissements financiers. Ces journées portent sur le fonctionnement, le diagnostic, l'apport et les perspectives d'alimentation, de consultation et de développement de la centrale ainsi que sur les possibilités de consultations sécurisées à distance permettant des gains de temps.

Ces journées d'études permettent de sensibiliser les banques et établissements financiers sur la nécessité d'alimenter cette centrale et de comprendre les avantages que celle-ci apportera en matière d'informations économiques et financières sectorielles. La Centrale des bilans, dont le démarrage est prévu en 2005, sera d’un apport important, notamment, en matière d’analyses par branche et par secteur.

V.3 - MODERNISATION DES SYSTEMES DE PAIEMENTS

Le développement des institutions et les progrès en matière d'intermédiation bancaire ont permis l'évolution et la diversité des instruments de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique sont à la base de l'amélioration des procédures de paiement et de recouvrement dans les pays développés et les pays émergents. La qualité du système de paiements est un bon indicateur du fonctionnement d'une économie.

Le système de paiements comprend les institutions intermédiaires financiers, les instruments de paiements et les procédures de paiement et de recouvrement. A ces trois éléments s'intègre généralement le système d'information et de communication entre les institutions, intermédiaires financiers.

Les principaux objectifs que vise ce projet de modernisation des systèmes de paiements sont de :

· mettre en place une infrastructure permettant une plus grande efficacité dans le traitement des opérations interbancaires et du marché financier et principalement développer le système de paiements de gros montants ;

· développer les normes et standards du futur système de compensation des transactions de petits montants, préalable indispensable à leur développement ;

· moderniser le système d'information de la Banque d'Algérie en tant que complément nécessaire et appui aux systèmes de paiements et au traitement des opérations de politique monétaire, couverture de change… ;

· renforcer l'infrastructure de télécommunications entre la Banque d'Algérie et le siège social des banques, des établissements financiers, du Centre des Chèques Postaux, du Trésor Public et du Dépositaire central. Le réseau de télécommunications contribuera à faciliter le fonctionnement des échanges et à traiter de bout en bout les opérations de paiements et les échanges de données inter et intra bancaires.

Ce projet a pour finalité un système de paiements inter-bancaire moderne, aussi bien au niveau des paiements de gros montants

en temps réel que des paiements de masse, qui assureront des transferts de fonds efficaces, sûrs, rapides et sécurisés tout en observant les recommandations du Comité ad hoc de la Banque de Règlement internationaux (BIS/CPSS).

La sécurité technique des systèmes de paiement est assurée par la mise en place d'une architecture fonctionnelle de nature à limiter les risques de paiement. La sécurité technique doit être complétée par la sécurité juridique des opérations de paiement.

Le Comité des paiements et des règlements (CPSS) de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) a élaboré les principes fondamentaux devant présider à la conception, l'exploitation et la surveillance des systèmes de paiement. Le premier principe énoncé vise à limiter les risques juridiques en soulignant la nécessité d'avoir une base juridique solide dans toutes les juridictions concernées.

Cette base juridique comprend un cadre juridique général et des dispositions spécifiques régissant à la fois les paiements et l'exploitation des systèmes. Les règles générales des juridictions concernées comprennent le droit relatif aux contrats, aux paiements, aux titres, à l'activité bancaire, aux relations débiteurs/créanciers et à l'insolvabilité. Les dispositions spécifiques portent sur l'irrévocabilité des paiements, l'introduction des paiements sans support papier, textes sur les écrits électronique, la preuve électronique et la signature électronique, l'infraction liée à l'utilisation de la carte bancaire….

En ce qui concerne le cadre juridique général, et afin d'adapter les règles de droit positif aux implications induites par les systèmes de paiement, des aménagements ont été apportés à la loi modifiant et complétant le Code de commerce, à savoir :

· la notion de dématérialisation des chèques et des lettres de change. Cette disposition stipule que la présentation des chèques et lettres de change à une chambre de compensation équivaut à une présentation au paiement. Cette présentation peut s'effectuer également par tout moyen d'échange électronique défini par la réglementation en vigueur ;

· la suppression de la règle "zéro heure" en cas de faillite et règlement judiciaire des participants aux systèmes de paiement pour ne pas remettre en cause le principe d'irrévocabilité des paiements. Il est précisé que les paiements et les livraisons d'instruments financiers effectués dans le cadre des systèmes de règlements interbancaires jusqu'à l'expiration du jour où est prononcé le jugement de règlement judiciaire ou de faillite à l'encontre d'une banque ou d'une institution financière dûment habilitée, participant directement ou indirectement à ces systèmes, ne peuvent être annulés même au motif pour lequel est intervenu ce jugement.

Le cadre juridique général sera complété par des textes réglementaires spécifiant la responsabilité de l'opérateur des systèmes de paiement et les droits et obligations des participants à ces systèmes.

V.3.1 - Système de paiements de gros montants en temps réel (RTGS)

La mise en place d'un système de règlements bruts en temps réel de gros montants (RTGS) et d'une compensation électronique des paiements de petits montants vont faciliter le développement de l'intermédiation bancaire et la gestion des risques, l'émergence de nouveaux services bancaires aux particuliers tels que les cartes de crédit et cartes de paiement, renforcer des liens institutionnels et financiers avec les marchés financiers mondiaux et créer un environnement favorisant la participation des banques étrangères au marché financier algérien.

Le système de paiements de gros montants en temps réel est un système de paiement interbancaire. C'est un système de paiements où s'effectuent les paiements de gros montants ou de paiements urgents. Les paiements sont effectués uniquement par virement.

Au cours de l'année 2004, le contrat de réalisation du projet RTGS a été signé et l'exécution du projet a débuté en septembre 2004. Les spécifications techniques et fonctionnelles ont été élaborées et les locaux devant abriter la plate-forme de produc-

tion, le site de secours à chaud et le site de secours à froid ont été dotés de l'ensemble des éléments permettant de répondre aux normes de sécurité physique et logique.

En ce qui concerne le réseau de télécommunications, la Banque d'Algérie a choisi la technologie et, en fonction de la technologie adoptée, a élaboré le dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour acquérir les équipements de transmissions et équipements actifs y afférents.

Au cours de l'année 2004 les textes réglementaires portant sur les instruments de paiements, l'irrévocabilité des paiements, procédures de contrôle de l'émission des chèques sans provision et/ou provision insuffisante ont été élaborés.

V3.2 - Système de paiements de masse

Dans le cadre de la modernisation des paiements de petits montants ou de détail, la Banque d'Algérie a créé en août 2004 une filiale avec les banques. La Banque d'Algérie est l'actionnaire majoritaire dans cette filiale (Centre de Pré-compensation Interbancaire) qui a pour mission d'assurer la réalisation du système de télé-compensation, et puis, une fois le système en place, d'assurer son fonctionnement en tant qu'opérateur du système.

La réalisation du système débutera en 2005. Sa mise en fonctionnement est attendue pour le premier trimestre 2006.

Les caractéristiques du système de télé-compensation sont les suivantes :

- il calcule à la fin de chaque cycle de compensation, les soldes multilatéraux par instrument de chaque participant et les communique au système RTGS pour règlement ;
- il est auto-protégé à travers la détermination de limites maximales autorisées de soldes multilatéraux débiteurs qu'il contrôle en permanence et produit des messages d'alerte à l'administrateur du système et aux participants concernés dans le cas de dépassement de ces limites ;

- il est sécurisé contre les risques de fraude par les dernières techniques de scellement, cryptage, signature des échanges… ;
- il est sécurisé contre les risques opérationnels à travers la mise en place des sites de secours à chaud et à froid ou distant ;
- il est entièrement automatisé et repose sur l'échange de transactions électroniques dématérialisées. L'échange des vignettes, s'il y a lieu, s'effectue en dehors du système.

Les participants à ce système sont :

- la Banque d'Algérie (banquier de l'Etat),
- les banques commerciales,
- le Trésor public,
- Algérie-Poste pour l'activité des centres de chèques postaux.

Les participants à ce système peuvent être les participants directs raccordés au système par une plate-forme dite "plate-forme participant" ou les participants indirects qui utilisent les plates-formes des participants directs.

Les fonctionnalités de ce système sont :

- la gestion des échanges interbancaires des moyens de paiement dématérialisés,
- la gestion de la compensation multilatérale se traduisant par le calcul des soldes multilatéraux pour chaque instrument de paiement (chèques, effets, virements, lettres de change, carte bancaire…),
- le déversement des soldes de compensation calculés dans le systèmes RTGS pour règlement,
- la réception des chèques scannés et leur routage vers les banques-tirées (les chèques scannés ne sont pas nécessaires pour la compensation),
- l’archivage des données électroniques.

Le rôle du Centre de Pré-compensation Interbancaire, en tant qu'opérateur du système, consiste en :

· l'ouverture du système,
· la supervision du système central et des plates-formes "participant",
· la publication régulière des tableaux de bord,
· l'exécution de divers tests pour introduction de nouvelles banques,
· l'archivage des données,
· la supervision des actions de maintenance préventive et curative.

Le système de paiements de masse sera installé dans les locaux de la Banque d'Algérie aussi bien pour la plate-forme de production que pour les sites de secours à chaud et à froid.

Avec la réalisation des deux systèmes de paiement :

- les délais de recouvrement interbancaires seront considérablement réduits ;
- les moyens de paiements scripturaux classiques (chèques, effets, virements) seront réhabilités ;
- les moyens de paiements modernes (prélèvements, opérations par carte) vont se développer ;
- les coûts des échanges interbancaires vont se réduire ;
- la qualité et la fiabilité des informations restituées vont s'améliorer ;
- les échanges interbancaires et leur traitement seront largement sécurisés.

L'ensemble des améliorations indiquées sont toutes de nature à induire l'évolution favorable des investissements étrangers et nationaux. En outre, ces nouveaux systèmes de paiement sont des éléments d'amélioration des services bancaires de base et donc des éléments de l'amélioration de la bancarisation de l'économie algérienne.

V.4 - EFFICACITE DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE DANS L'ALLOCATION DES RESSOURCES D'EPARGNES

Le cadre macro économique de l'économie nationale se caractérise depuis l'année 2000, année de retour à l'équilibre, par un excès de l'épargne sur l'investissement en contexte de bonne reprise de la croissance (plus de 5 % en moyenne au cours des trois dernières années). Après un retour à l'équilibre épargne-investissement en 1999, l'excès de l'épargne sur l'investissement a vite atteint 17 % du PIB dès l'année 2000, pour se situer ensuite à 13 % pour les années 2001 à 2004, à l'exception de 2002 où l'excédent était de 8 %.

L'excès de l'épargne sur l'investissement met en avant un cadre macroéconomique de croissance ancré sur l'épargne intérieure et évacue de facto le recours à l'emprunt extérieur. D'où un nouveau cadre de croissance moins vulnérable aux " chocs " externes, d'autant plus que le taux de change effectif réel du dinar est stabilisé à son niveau d'équilibre atteint à fin 2003.

Le développement de l'épargne intérieure a dépassé les capacités d'investissement, malgré la mise en œuvre du plan de relance 2001-2004.

L'épargne financière mobilisée par les banques représente une partie de l'excès d'épargne sur l'investissement, d'autant plus que durant cette même période l'Etat émerge comme le principal agent économique à capacité de financement (épargne moins l'investissement).

Le caractère satisfaisant de la liquidité bancaire depuis 2001 n'est qu'un symptôme parmi d'autres du développement du stock d'épargnes financières dans l'économie nationale, pendant que le Fonds de régulation des recettes a accumulé des ressources appréciables. En particulier, le solde du compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie est vite passé de 1,4 milliard de dinars à fin 1999 à 317,4 milliards de dinars à fin 2000, pour ensuite monter à 414,1milliards de dinars à fin 2001, à 430,6 milliards de dinars à fin 2002, à 591,5 milliards de dinars à fin 2003 et à 1029,3 milliards de dinars à fin 2004.

En période de rétablissement de la hiérarchie des taux, les objectifs des agents économiques à capacité de financement en terme de maturité ne sont pas bien convergents avec ceux des agents à besoins de financement. L'intermédiation bancaire est une activité qui permet, en termes de taux et de maturités, de faire converger les plans d'épargnes financières avec les décisions d'investissement des différents agents économiques.

En Algérie, en phase de lancement des opérations de marché financier, l'intermédiation bancaire doit jouer un rôle central dans la mobilisation des épargnes et l'allocation optimale des ressources collectées.

L'amélioration soutenue, depuis l'année 2000, de la position financière extérieure et la solidité marquée de la position des réserves officielles de change qui ont atteint 43 milliards de dollars à fin 2004 représentent des fondamentaux pour une meilleure allocation des ressources dans l'économie nationale au profit de la croissance, d'autant plus que la stabilité financière est aujourd'hui un acquis.

En effet, la stabilité du taux de change effectif réel du dinar constitue un élément très appréciable de l'amélioration de l'environnement de l'investissement productif où la nécessaire efficacité de l'intermédiation bancaire émerge désormais comme un déterminant majeur.

En cohérence avec la stabilité du taux de change effectif réel du dinar et l'objectif de maîtrise de l'inflation, la Banque d'Algérie met en œuvre la politique monétaire décidée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit au moyen des instruments indirects (réserves obligatoires et reprises de liquidités) et ce, depuis l'année 2002 où a émergé l'excès de liquidité sur le marché monétaire interbancaire.

L'année 2004 s'est caractérisée par la convergence entre le taux d'expansion de la masse monétaire M2 (11,4 %) et le taux de croissance des crédits à l'économie (11,2 %), c'est-à-dire que les crédits à l'économie ont augmenté au même taux que les liquidités monétaires et quasi monétaires dans l'économie nationale.

D'où une performance particulière en matière de financement de l'économie, même si le ratio crédits à l'économie/PIB est de seulement 25 % en 2004.

Les banques publiques continuent de mettre en avant la maturité "courte" de leurs ressources collectées pour justifier la faiblesse de l'octroi des crédits à moyen et long termes pour l'investissement.

L'évolution des agrégats relatifs aux ressources collectées par les banques témoigne du développement soutenu des moyens d'action (épargnes financières mobilisées) des banques. Hors dépôts affectés en garantie des opérations de commerce extérieur en cours, l'évolution des dépôts à vue et à terme des banques est la suivante :

(en millions de DA)

	2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**
Dépôts à vue	467.502	554.927	642.168	718.905	1.127.916
Dépôts à terme	914.541	1.161.189	1.411.100	1.656.024	1.478.687
Total :	1.382.043	1.716.116	2.053.268	2.374.929	2.606.603

Les dépôts des banques publiques et leurs utilisations ont évolué comme suit :

	2001	**2002**	**2003**	**2004**
Dépôts à vue	499.174	548.130	648.775	1.019.891
Dépôts à terme	1.097.407	1.274.914	1.604.449	1.429.644
Total des dépôts (D)	**1.596.581**	**1.823.044**	**2.253.224**	**2.449.535**
Crédits à CT	478.453	508.524	736.561	779.741
Crédits à MLT	554.562	576.267	542.673	645.840
Crédits financés par emp. extérieurs et fonds publics	(37.249)	(46.120)	(59.727)	(72.338)
Provisions constituées	(268.323)	(285.794)	(284.752)	(343.122)
Crédits nets à l'Etat	734.762	762.737	745.443	723.456
Total des crédits nets (C)	**1.462.205**	**1.515.614**	**1.680.198**	**1.733.577**
Différence (D-C)	134.376	307.430	573.026	715.958
Dont : dépôts en devises	133.431	139.461	152.702	201.847

L'examen des ressources des banques à partir de 2001 indique que :

- les ressources couvrent largement les crédits à l'économie et à l'Etat et qu'un excédent des ressources sur les emplois,

supérieur à l'objectif de constitution des réserves obligatoires, émerge à compter de l'exercice 2002 ;

- le minimum des dépôts (à vue et à terme), considéré comme un niveau des ressources permanentes, couvre les emplois financés par les banques (crédits à l'économie nets, crédits à l'Etat nets) à partir de l'année 2002 ;
- l'assiette des dépôts stables s'élargie à partir de 2003, indiquant par là un niveau appréciable de ressources stables pouvant être distribuées au titre des crédits d'investissement ;
- le niveau des dépôts stables, déduction faite des dépôts en devises, reste appréciable à partir de 2003.

Le tableau ci-après indique les dépôts minima pour chaque année et les crédits nets (à l'économie et à l'Etat).

GRAPHIQUE 17

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DES BANQUES PUBLIQUES

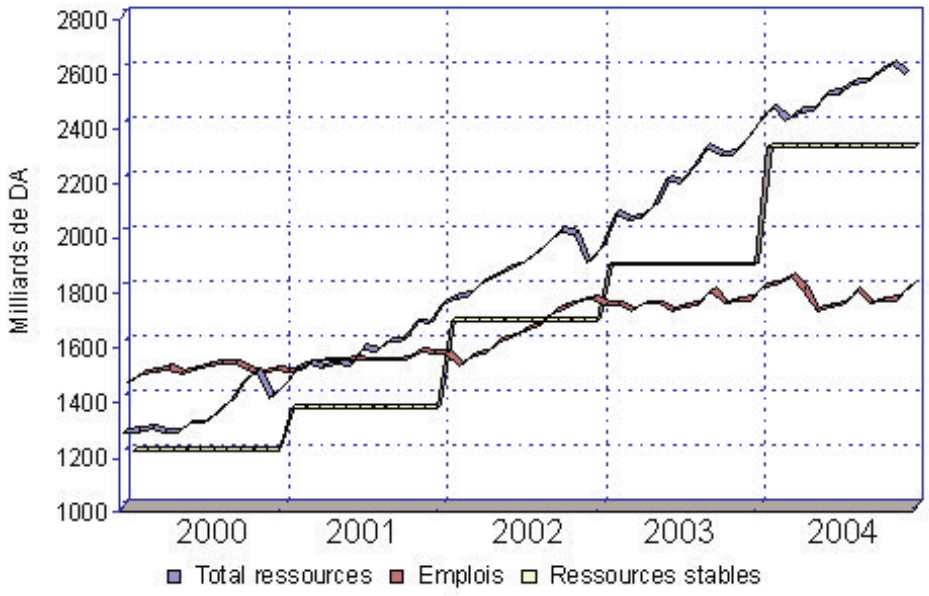

	2001	2000	2003	2004
Dépôts collectés minima (ressources stables)	1.347.496	1.671.971	1.871.372	2.299.314
Dont : dépôts en devises	133.431	139.461	152.702	201.847
Crédits nets maxima	1.462.205	1.515.614	1.680.198	1.733.577

Malgré l'augmentation des crédits bancaires à l'économie à partir de 2002, les banques publiques n'ont pas utilisé entièrement le potentiel d'intermédiation permis par le niveau accru de leurs ressources, notamment, avec des ressources stables qui sont passées de 1347,5 milliards de dinars en 2001 à 2299,3 milliards de dinars en 2004, soit une augmentation de 71 %.

Il est utile de rappeler que les règles prudentielles qui sont universelles constituent un cadre normatif d'exercice de l'activité bancaire. Ainsi, le ratio de solvabilité (8 %) représente une règle qui indique le niveau de risques de crédits pondérés compatible avec les fonds propres de la banque. Il s'agit là d'un facteur fort de sécurité et de solidité financière d'une banque.

Limiter les risques crédits ne signifie pas limiter l'octroi de crédits, car les crédits sains ne nécessitent pas de provisionnement et une bonne gestion des crédits conduit à une moindre pondération au titre des risques. Ce qui libère de facto une capacité de crédit additionnelle, c'est à dire une expansion de crédits avec des risques moindres.

Il est à noter que les situations des banques publiques affichent un ratio de solvabilité supérieur à la norme prudentielle de 8 %, avec leur recapitalisation annoncée. Ce qui donne un indice effectif de l'augmentation de la capacité de crédit qui doit, en plus, être confortée par le nécessaire amenuisement des risques crédits octroyés et concentrés.

Ce qui confirme que le ratio de solvabilité constitue un instrument de sécurité financière et non un outil de limitation de crédits pour les banques publiques.

L'offre de crédit au logement par les banques constitue l'un des instruments de développement des crédits hypothécaires destinés aux ménages, pendant que l'augmentation de l'offre de logements émerge comme élément dominant pour le développement du marché hypothécaire. Le volet foncier et les aspects juridiques liés au titre de propriété sont également importants.

GRAPHIQUE 18
ÉVOLUTIONS DES DÉPÔTS STABLES ET DES CRÉDITS

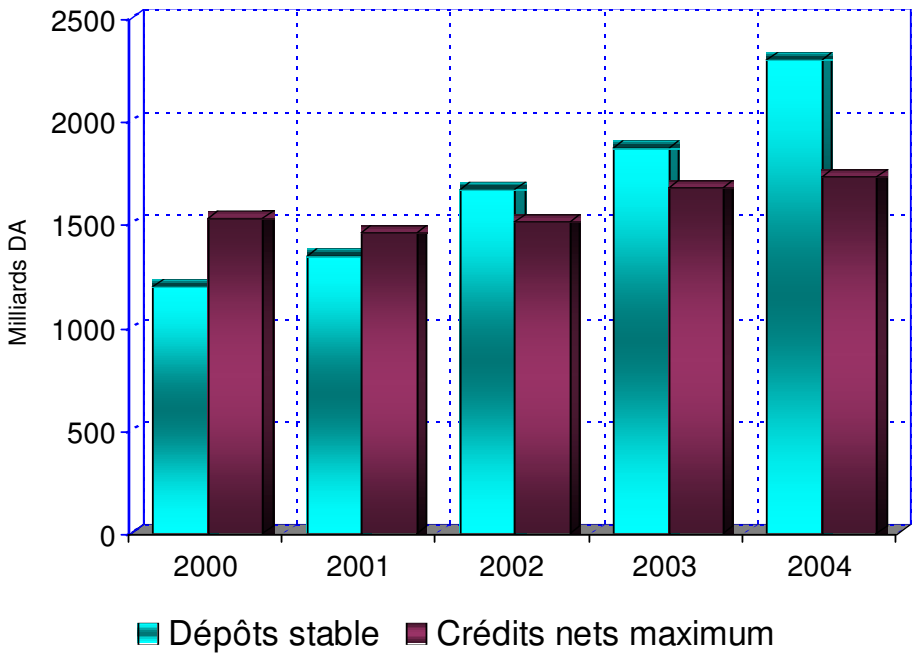

L'autofinancement reste le mode de financement dominant des logements des ménages, malgré les mécanismes financiers mis en place à partir de 1997. En effet, l'encours du financement bancaire du logement ne dépasse pas actuellement 1,65 % du produit intérieur brut alors que les aides de l'Etat au logement avoisinent 3 % du produit intérieur brut.

Le financement bancaire du logement reste très faible, d'autant plus que l'épargne financière des ménages connaît une forte croissance depuis l'année 2000 et de plus, elle est de nature très stable. En la matière, il n'y a donc pas de problème de transformation financière pour les banques.

Ainsi, il est bien intelligible d'asseoir le développement de l'intermédiation bancaire, en partie, sur un développement soutenu du financement bancaire du logement (crédits hypothécaires).

L'objectif à atteindre durant les années 2005-2009 est de canaliser l'importante épargne financière des ménages, de nature stable, vers les financements de long terme des logements.

De plus, le développement attendu du système de titrisation se traduira pour les banques par l'abaissement des coûts de crédits, la création d'un nouveau procédé de mobilisation des ressources et une plus grande facilité pour respecter les normes du ratio de solvabilité (ratio Cooke) et le ratio de transformation.

En effet, un système de titrisation bien structuré, soutenu par un procédé de cession de créances assoupli, apporterait une solution réelle et efficace au système bancaire et permettrait une meilleure prise en charge du problème de financement du logement en Algérie.

Sous l'angle des réformes structurelles et de la nécessaire amélioration de l'allocation des ressources dans l'économie nationale, l'implication de manière substantielle des banques dans le financement du logement émerge de facto.

Globalement et de manière graduelle, le financement bancaire du logement devrait atteindre un taux de 40 % au cours des années 2005 à 2009 contre un taux actuel de seulement 9 %.

Enfin, les banques doivent améliorer leurs capacités d'évaluation et de gestion des risques, notamment, en veillant à une application du dispositif de contrôle interne édicté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit en 2002. De plus, en matière de division de risques et pour éviter la concentration des risques, les banques devraient recourir à la syndication de certains crédits.

Pour consolider leurs ressources stables au profit du financement des investissements, les banques doivent développer une politique de collecte de ressources stables diversifiées y compris en recourant à des innovations financières (épargne liée, autres formes d'épargne stable,…).

CHAPITRE VI :

MARCHES DES CAPITAUX

CHAPITRE VI :
MARCHES DES CAPITAUX

VI.1 - MARCHE MONETAIRE

Le marché monétaire est le lieu de rencontre des offres et des demandes de capitaux à court terme par des opérateurs admis comme intervenants selon des conditionnalités spécifiques liées à leur statut et à leur sphère d'intervention économique. Le marché monétaire est le lieu privilégié pour l'intervention de la banque centrale au moyen des instruments indirects de la politique monétaire.

En Algérie, le marché monétaire a démarré en 1990 avec uniquement sept intervenants, à savoir cinq banques publiques, une caisse d'épargne et une banque d'investissement. Le manque d'efficacité des mécanismes de négociation du marché interbancaire dû au nombre restreint d'intervenants a conduit la Banque d'Algérie à élargir le marché aux investisseurs institutionnels. Ces derniers ne peuvent se présenter sur le marché qu'en tant que prêteurs.

Actuellement, le nombre d'intervenants sur le marché monétaire, suite aux agréments de nouvelles banques privées à capitaux nationaux et étrangers, est de 38 :

- 22 banques commerciales,
- 05 établissements financiers,
- 11 institutions financières non bancaires (investisseurs institutionnels).

Dans le but de développer le marché interbancaire, la Banque d'Algérie a entrepris plusieurs actions pour améliorer la transparence et l'efficacité des mécanismes de négociation et assurer la sécurité du marché. Dans le cadre de la transparence du marché, la Banque d'Algérie communique quotidiennement et mensuellement des renseignements sur les transactions réalisées (volume, maturités, le taux moyen pondéré des opérations au jour le jour, le taux moyen mensuel du marché monétaire et le taux annuel monétaire). La Banque d'Algérie a encouragé les inter-

venants de la place à introduire un système de télétransmissions par le biais du réseau Reuter sur lequel les participants concluent leurs opérations et affichent à titre indicatif leurs taux acheteurs et vendeurs.

VI.1.1 - Cadre réglementaire et fonctionnement du marché

Le marché monétaire est régi par les dispositions légales et réglementaires telles que :

- l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit,
- le Règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire, modifié et complété,
- l'Instruction n° 28-95 du 22 avril 1995 portant organisation du marché monétaire,
- l'Instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002 portant introduction de la reprise de liquidité sur le marché monétaire.

Le marché interbancaire est un segment fort du marché monétaire. Il est le lieu de confrontation entre les offres et les demandes de liquidité des banques, établissements financiers et investisseurs institutionnels.

En sa qualité d'intermédiaire sur le marché interbancaire, la Banque d'Algérie joue le rôle de courtier de la place à titre transitoire, en l'absence d'intermédiaires habilités. En qualité de courtier sur le marché monétaire interbancaire, la Banque d'Algérie n'est pas responsable de la bonne fin des transactions qui peuvent être avec ou sans garanties tel qu'indiqué dans la réglementation. Deux catégories d'opérations peuvent être négociées sur ce segment du marché, à savoir :

- les opérations en blanc dépourvues de garanties,
- les opérations contre garanties (garanties en effets publics ou privées).

Sur le marché monétaire interbancaire, les institutions prêteuses sont tenues d'effectuer leurs opérations en tenant compte :

- de leur propre appréciation de risque de contre-partie et de plafonnement des lignes consenties à chacune des banques

emprunteuses afin d'éviter tous risques de concentration et de non remboursement ;
- du classement des effets privés pris en garantie reflétant le degré de solvabilité du débiteur.

Les opérations de prêts/emprunts peuvent être contractées pour une durée allant de 24 heures jusqu'à deux ans.

Les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire sont, soit des opérations de prêts aux banques améliorant leur liquidité, soit des opérations de reprises de liquidité. Ces opérations sont :

- les pensions à 24 heures et à sept (7) jours ;
- les opérations d'adjudications de crédits par appel d'offres ouvert aux banques et établissements financiers opérant sur le marché monétaire. La durée de ces crédits peut s'étaler jusqu'à trois (3) mois ;
- les opérations d'open-market sur les effets publics ;
- la reprise de liquidité par appel d'offre.

VI.1.2 - Ethique, sécurité, transparence et communication

Afin de répondre aux aspects liés à l'éthique du marché, à son organisation et à l'activité du marché, la Banque d'Algérie a pris l'initiative d'organiser régulièrement des sessions de concertation avec les trésoriers de la place. Dans ce but, un club de trésoriers des banques et établissements financiers a été créé afin de faciliter la cohésion de la profession et notamment :

- développer les règles d'usage de la place et la concertation de la profession et les moyens techniques permettant de favoriser le développement des activités de marché ;
- promouvoir le développement des activités de marché à travers la création de nouveaux segments de marché ou types d'instruments ;
- favoriser les liens professionnels et de coopération entre les intervenants des marchés monétaire et financier et les contacts et la collaboration avec des associations poursuivant des objectifs comparables en Algérie ou à l'étranger ;
- améliorer la formation professionnelle ;

- définir les règles déontologiques applicables à la profession.

Il faut souligner l'importance de la sécurité des transactions sur le marché monétaire. Les transactions se font avec la rigueur nécessaire et toute la traçabilité exigée compte tenu des procédures opérationnelles et du schéma comptable y afférent. Aucun incident particulier n'a affecté le marché monétaire sur ce plan depuis sa création.

En matière de modernisation de l'infrastructure, la Banque d'Algérie a encouragé les intervenants de la place à introduire le système de télé-transactions par le biais du réseau de communication d'écrans (système Reuter). Ce mécanisme moderne de télétransactions permet le traitement en temps réel de l'ensemble des opérations transigées sur le marché monétaire et l'obtention à tout moment des informations complètes sur les conditions pratiquées par l'ensemble des intervenants y compris la Banque d'Algérie et les opérations pratiquées sur les valeurs du Trésor.

La Banque d'Algérie communique quotidiennement et mensuellement (à travers son bulletin du marché monétaire, son site Internet et sa revue interne) des renseignements sur les transactions réalisées (volume, maturités, taux moyens pondérés des opérations…).

VI.1.3 - Activités du marché monétaire en 2004

L'année 2004 se caractérise par la poursuite de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. Cette situation s'est développée depuis 2002 et a perduré tout au long de l'année 2004. La Banque d'Algérie a été amenée à augmenter le montant des "reprises de liquidité" sur le marché monétaire. Cet instrument est resté actif tout au long de l'année 2004.

En ce qui concerne la reprise de liquidité, la Banque d'Algérie a effectué 52 opérations de reprise pour un montant total de 16.150 milliards de dinars (avec un encours maximum de 400 milliards de dinars). Le taux d'intervention de la Banque d'Algérie a été revu à la baisse passant de 1,75 % jusqu'au 17

avril 2004, 1,25 % du 18 avril à fin septembre 2004 et enfin 0,75 % à compter du 5 octobre 2004.

Les principales données du marché monétaire interbancaire sont :

- le nombre de transactions : 265, dont 161 pour les opérations à 24 heures et 104 pour les opérations à terme ;
- le montant global transigé : 637,57 milliards de dinars dont 338,81 milliards de dinars pour les opérations à 24 heures et 298,76 milliards de dinars pour les opérations à terme.
- les taux interbancaires ont été plus élevés en début de l'année 2004 et puis ont progressivement baissé pour atteindre le minimum en octobre 2004. En effet, le taux mensuel moyen pondéré a été de 1,90625 % en janvier et 1,09375 % en octobre 2004. Le taux annuel monétaire a été à fin janvier de 2,69647 % et 1,53007 % à fin décembre 2004.

VI.2 - MARCHE DES CHANGES

Régi par le règlement n° 95-08 du 25 décembre 1995 et l'instruction n° 79-95 du 27 décembre 1995, le marché interbancaire des changes est un marché non localisé qui fonctionne de façon continue pendant les heures d'ouverture des salles de marché des banques et établissements financiers du lundi au vendredi. Ces derniers y interviennent pour conclure des transactions de change pour leur propre compte et pour le compte de leur clientèle.
Les transactions de change sont réalisées par téléphone, télex et autres systèmes électroniques et portent sur la monnaie scripturale.

Bien que la réglementation des changes autorise les transactions de change au comptant et à terme, la quasi-totalité des opérations qui sont réalisées sur le marché interbancaire de change, sont au comptant.

Les opérations de change au comptant sont des transactions qui donnent lieu à une livraison effective des monnaies à échanger le deuxième jour ouvré suivant la date de conclusion de toute

transaction de change. A l'inverse, les transactions de change à terme donnent lieu à une livraison des monnaies à échanger à une date d'échéance future allant de trois (03) jours à une année.

Les opérations de change à terme sont appelées à se développer dans le futur. Leur développement sera favorisé, notamment, par la diversification des exportations hors hydrocarbures.

A l'instar de toutes les banques centrales, la Banque d'Algérie n'intervient que sur le segment des opérations de change au comptant.

Ses interventions entrent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de taux de change et de régulation du marché interbancaire de change.

Cette régulation consiste à alimenter le marché en devises nécessaires et à y éponger les surliquidités éventuelles.

En raison de la prédominance, dans la structure des ressources en devises, des recettes d'exportation des hydrocarbures qui sont cédées conformément à l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit à la Banque d'Algérie, cette dernière devient de facto l'intervenant majeur et l'offreur principal des devises étrangères sur le marché interbancaire de change.

Les achats de devises qui ont été effectués par les banques auprès de la Banque d'Algérie au cours de la période 2000-2004, ont représenté entre 84,59 % et 87,68 % de leurs transferts vers le reste du monde.

Certes, cette situation est favorable à la mise en œuvre de la politique du taux de change, mais elle reflète aussi fidèlement la structure actuelle de l'économie nationale qui se caractérise par sa vulnérabilité aux chocs externes. Au cours de l'année 2004, le taux de change effectif réel a été stabilisé à son niveau d'équilibre.

VI.3 - BOURSE DES VALEURS MOBILIERES

La bourse des valeurs mobilières constitue le lieu privilégié pour le financement à long terme de l'économie. En Algérie, son approfondissement doit accompagner la réforme du secteur bancaire et avoir pour objectif d'atteindre un marché de capitaux intégré. L'approfondissement de la bourse passe par l'intensification des nouvelles émissions et l'activation du marché secondaire.

Le développement de la bourse des valeurs mobilières permet la réhabilitation de la première source de financement de la formation du capital. Il stimule également l'épargne à long terme en raison des multiples avantages qu'il offre. A travers un mécanisme construit autour des critères de la rentabilité et de spéculation, la promotion de la bourse des valeurs mobilières devrait permettre le transfert vers elle d'une partie de la circulation fiduciaire et même des dépôts bancaires à vue.

Le développement de la bourse des valeurs mobilières, à travers notamment l'activation du marché secondaire, est de nature à :

- contribuer, dans une large mesure, à neutraliser " la pression " sur le système bancaire, ce qui implique un élargissement de la marge de manœuvre de la politique monétaire ;
- permettre une meilleure utilisation des ressources financières disponibles, puisque confrontées d'une façon permanente à la sanction du marché ;
- permettre l'élargissement de l'éventail d'actifs financiers proposés aux détenteurs d'encaisses monétaires leur permettant ainsi un large choix de placement.

VI.3.1 - Cadre réglementaire

La bourse des valeurs mobilières algérienne, instituée en 1993, est régie par :

- le décret législatif n°93-10 du 23/05/1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières et l'ensemble des textes relatifs à son application ;
- la loi n°03-04 du 17/02/2003, modifiant et complétant le décret législatif n°93-10 ;

- l'ordonnance n°96-08 du 10/01/1996 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M), (S.I.C.A.V) et (F.C.P) ;
- un ensemble de règlements, instructions et décisions émanant de l'autorité de la bourse (C.O.S.O.B) ou des autres organes qui composent la bourse.

La bourse des valeurs mobilières comprend trois organismes :

- la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (C.O.S.O.B), qui constitue l'autorité du marché. Celle-ci a pour mission principale d'organiser et de surveiller le marché en vue de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières (ou tout autre produit financier donnant lieu à un appel public à l'épargne à l'exclusivité des produits financiers négociés sur un marché relevant de l'autorité de la Banque d'Algérie) et de veiller au bon fonctionnement et à la transparence du marché ;
- la Société de gestion de la bourse des valeurs mobilières qui revêt la forme de société par actions. Elle assure le déroulement des transactions sur les valeurs mobilières admises en bourse ;
- le Dépositaire central des titres qui revêt également la forme d'une société par actions. Il est principalement chargé, sous le contrôle de la COSOB, de la conservation des titres en comptes et de l'administration des comptes de titres.

Les opérations et négociations portant sur les valeurs mobilières doivent intervenir au sein de la bourse. Elles doivent être effectuées par des Intermédiaires en opérations de bourse (IOB) qui peuvent être des sociétés commerciales constituées principalement pour cet objet, des banques ou des établissements financiers. Ils ne peuvent, néanmoins, exercer ces activités qu'après avoir obtenu l'agrément de la C.O.S.O.B. ; lequel agrément ne peut leur être attribué que lorsqu'ils ont acquis une part du capital de la Société de gestion de la bourse des valeurs.

VI.3.2 - Supervision, éthique et transparence

La COSOB, en tant qu'autorité de la bourse, assure la supervision et le contrôle de la bourse.

Dans ce cadre, elle s'assure de la conformité des entreprises, dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation, aux dispositions législatives et réglementaires inhérentes. Elle s'assure notamment de la tenue des assemblées générales, de la composition des organes de gestion et de contrôle et des publications légales. Elle peut même ordonner d'apporter les rectificatifs nécessaires aux documents déjà fournis et de les publier de nouveau.

La Commission peut, dans sa mission de surveillance et de contrôle, procéder à des enquêtes auprès des sociétés faisant appel public à l'épargne, des banques et établissements financiers, des IOB et même de toute personne en relation avec les opérations sur les valeurs mobilières.

Toute société doit, dans le cadre de son introduction en bourse, préparer et publier une notice d'information se rapportant à l'organisation de la société, à sa situation financière et à son évolution. La Commission examine et vise cette notice.

Pour imposer la discipline au sein du marché et veiller au respect de la déontologie, une chambre disciplinaire et arbitrale est instituée au sein de la Commission.

VI.3.3 - Activités en 2004

En dépit de l'effort fourni, notamment sur le plan de la mise en place du cadre réglementaire régissant le marché des valeurs mobilières, l'activité au sein de ce marché est encore à ses premiers pas.

Jusqu'à ce jour, seulement trois (03) entreprises ont été introduites en bourse. Il s'agit de titres de propriété émis par l'entreprise pharmaceutique "SAIDAL", l'entreprise hôtelière "El-Aurassi" et l'entreprise du secteur agroalimentaire "ERIAD-Sétif".

En outre, le marché du neuf a connu d'autres émissions, toutes cette fois-ci des titres de créances. Après celles de la Sonatrach et de la Société de refinancement hypothécaire, entre autres, deux autres émissions ont vu le jour en 2004. Il s'agit de la compagnie aérienne nationale "Air Algérie" et la société nationale de l'électricité et du gaz "Sonelgaz". La première a récolté près de 25 milliards de dinars (14,17 milliards de dinars de souscription publique et 10,71 milliards de dinars de souscription institutionnelle) alors que la seconde a mobilisé 20 milliards de dinars, souscrits dans leur totalité par des institutions bancaires.

Ces émissions pourraient avoir des conséquences positives sur le secteur financier, surtout si elles venaient d'être suivies par d'autres. Pour le marché boursier, ces émissions permettraient d'élargir la base d'actifs faisant l'objet d'échange et pouvant ainsi créer une nouvelle dynamique dans le marché. Pour le secteur bancaire, ces émissions constituent une opportunité pour absorber une partie de leur excès de liquidité.

Le volume des transactions sur le marché secondaire demeure très faible. L'activité au sein de la bourse est très limitée en raison notamment de l'étroitesse des actifs faisant actuellement objet d'échange. Néanmoins, les transactions portant sur les trois titres étaient relativement actives en début de la période de cotation. La dynamisation de ce marché devrait s'approfondir avec la conduite des opérations de privatisation.

CHAPITRE VII :

CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE VII :
CONTROLE ET
SUPERVISION BANCAIRE

Pour assurer l'efficacité de l'intermédiation bancaire, un contrôle et une surveillance particulière des banques et établissements financiers, notamment, de leurs agrégats monétaires et financiers et de leurs procédures de gestion et de suivi des risques sont nécessaires. La supervision, qui doit être permanente, vise également à protéger les déposants et les investisseurs, comme elle permet d'éviter les risques systémiques découlant d'une mauvaise gestion et/ou d'engagements trop importants.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'effort soutenu du Conseil de la Monnaie et du Crédit, de la Banque d'Algérie et de la Commission Bancaire en matière de réglementation, de contrôle et de supervision de l'activité bancaire.

La Banque d'Algérie bénéficie d'actions de coopération et d'assistance avec les banques centrales, notamment, la Banque d'Italie, la Banque de France et la Banque Nationale de Belgique, les banques centrales des pays de l'Union du Maghreb Arabe et des autres pays arabes ainsi que du concours du Fonds Monétaire International, du Fonds Monétaire Arabe, de la Banque mondiale et de la Banque des Règlements Internationaux.

Ces relations portent, généralement, sur des échanges d'expériences et de formation dans le domaine de mise en place d'organisation opérationnelle, de procédures et de méthodes de contrôle et de supervision.

VII.1 - CHAMP DE LA SUPERVISION

A l'effet de prendre en charge l'ensemble des dispositions légales, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont mis en place un dispositif réglementaire conséquent en matière de contrôle bancaire.

La Commission Bancaire est l'autorité en charge de la supervision bancaire qui est effectuée sur pièces et sur place. La Banque d'Algérie est chargée, pour le compte de la Commission Bancaire, d'effectuer le contrôle sur pièces et d'exercer le contrôle sur place par ses agents.

Le contrôle du respect de la réglementation édictée repose sur les déclarations des banques (reporting) pour le contrôle sur pièces et sur des missions d'inspection régulières auprès des banques et des établissements financiers pour le contrôle sur place.

Jusqu'au début de 1999, l'activité de supervision des banques et des établissements financiers était concentrée essentiellement autour des six (6) banques publiques et d'une banque mixte. Depuis, le secteur bancaire a été renforcé par l'installation de nouvelles banques et nouveaux établissements financiers privés nationaux et étrangers, jusqu'à connaître 29 institutions bancaires assujetties à la supervision.

Le niveau de l'organisation des banques publiques, l'importance de leur part individuelle de marché, qui constituent près de 90 % de l'activité bancaire, ainsi que la qualité de leur système d'information ne facilitent pas les opérations de la supervision, tant en ce qui concerne le contrôle sur pièces qu'en ce qui concerne le contrôle sur place, et nécessite la mobilisation d'équipes renforcées d'inspecteurs de la Banque d'Algérie.

Les inspecteurs rencontrent, également, dans leurs interventions des difficultés, au niveau des banques et des établissements financiers, nouvellement installés, qui se heurtent à des problèmes de démarrage et, à des problèmes de maîtrise de leur management, de contrôle de turn-over du personnel et des problèmes liés à leur système d'information.

Il faut enfin souligner que les activités bancaires sont complexes. Elles sont caractérisées par une évolution continuelle et rapide. Les règles régissant les activités bancaires, connaissent, elles mêmes, des évolutions continuelles.

Le réseau des banques est passé de 1.145 guichets (agences et succursales) à fin 2003 à 1.183 à fin 2004 dont les guichets des banques publiques représentent 88,7 % en 2003 et 90 % en 2004.

Le secteur bancaire emploie un effectif de 33 139 agents à fin 2004 dont celui des banques publiques représente 91,5 % environ.

VII.2 - ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET DE SUPERVISION

Les trois principales fonctions de la supervision bancaire sont :

. la surveillance micro prudentielle sur pièces ;
. la surveillance générale du système bancaire ;
. l'inspection sur place.

Ces trois fonctions sont conduites par la Banque d'Algérie.

Dans le cadre du dispositif réglementaire, outre le contrôle sur pièces effectué sur la base des déclarations des banques et établissements financiers transmises à la Banque d'Algérie, des missions de contrôle sur place sont dépêchées auprès des banques et des établissements financiers (siège social et agences). Ces missions d'inspection et de contrôle sont, selon le cas, ponctuelles, périodiques, par segment d'activité ou intégrales, conformément à un programme arrêté par délibération de la Commission Bancaire et/ou par la Banque d'Algérie.

Eu égard à la densification du réseau des banques et établissements financiers, une structure spécialisée a été mise en place en 2002, au sein de la Direction Générale de l'Inspection Générale, en vue de prendre en charge le renforcement du contrôle sur pièces.

Les rapports de synthèse des contrôles sur pièces, élaborés par cette structure, sont transmis, pour suite à donner, à la Commission Bancaire. Les contrôles sur pièces peuvent déboucher sur des missions de contrôle sur place.

Sur la base d'un programme de contrôle intégral des banques et

établissements financiers, engagé à partir de l'année 2001, les services compétents de la Banque d'Algérie (Direction Générale de l'Inspection Générale) mènent régulièrement des opérations de contrôle intégral sur place.

Le contrôle intégral sur place vise à s'assurer de la bonne gouvernance et du strict respect des règles professionnelles. Il permet de vérifier la régularité des opérations bancaires effectuées et la conformité des données déclarées à la Banque d'Algérie avec les données chiffrées obtenues et vérifiées sur place.

Le contrôle intégral sur place comporte plusieurs volets, notamment :

- l'évaluation de l'organisation de la banque ou de l'établissement financier ;
- l'analyse et l'évaluation de l'activité de crédit ;
- l'évaluation de la structure financière ;
- l'examen du respect de la réglementation des changes en matière de gestion des opérations de commerce extérieur.

Les rapports de contrôle intégral sur place sont transmis à la Commission Bancaire.

Des missions de contrôle périodique sur place sont également effectuées et peuvent être :

- menées dans le cadre d'un programme annuel arrêté par la Commission Bancaire ;
- assurées de façon ponctuelle ;
- factuelles et limitées à un segment d'activité ;
- limitées à un compartiment bancaire donné.

De plus, le dispositif de contrôle interne a été institué en 2002 par un règlement du Conseil de la Monnaie et du Crédit. Les banques et établissements financiers sont tenus d’élaborer les manuels de procédures relatifs à leurs différentes activités. Les rapports établis à la suite des contrôles effectués doivent être communiqués à l'organe exécutif et à sa demande à l'organe délibérant et, le cas échéant, au Comité d'audit.

La mise en place de ce système permettra aux banques et établissements financiers de disposer d'un outil de contrôle et de réajustement et facilitera le contrôle externe et la supervision par l'autorité de contrôle.

Durant les trois dernières années (2001, 2002 et 2003), neuf (9) banques et un (1) établissement financier ont fait l'objet d'un contrôle intégral sur place et quatre (4) opérations de contrôle intégral étaient en phase finale à fin 2003.

Ce contrôle intégral a concerné aussi bien les banques publiques que les banques privées.

Les rapports d'inspection et de contrôle intégral sur place sont traités par la Commission Bancaire qui prononce, le cas échéant, des rappels à l'ordre, des injonctions ou des sanctions.

Des mesures et sanctions ont été prises, dans le passé, par la Commission Bancaire, il s'agit de :

. la désignation d'administrateurs provisoires,
. le prononcé d'une sanction de suspension des opérations de commerce extérieur à l'encontre d'un établissement financier,
. le prononcé d'une sanction de suspension temporaire à l'encontre d'un dirigeant de banque et d'une sanction pécuniaire à l'encontre de cette dernière.

L'effort substantiel de contrôle et de supervision entrepris, au cours de l'année 2003, pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle a déjà permis à la Banque d'Algérie et à la Commission Bancaire de réagir à la dégradation de la situation prudentielle de deux banques privées et donc de prendre les mesures conservatoires et définitives appropriées. Ces décisions salutaires ont permis au secteur bancaire de réagir positivement et d'éloigner tout risque systémique.

Par ailleurs, un suivi spécifique des banques nouvellement créées est assuré, pendant qu'était renforcée depuis 2002 l'évaluation par le Conseil de la Monnaie et du Crédit des demandes

de création de banques ; plusieurs demandes d'autorisation de constitution de banques ayant été rejetées.

VII.3 - PRINCIPAUX RÉSULTATS EN 2004

En 2004, et en application de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, le cadre réglementaire de la supervision a été renforcé par la promulgation de quatre (4) règlements portant respectivement :

- sur le capital minimum des banques et des établissements financiers ;
- sur les conditions de constitution des réserves obligatoires par les banques ;
- sur le système de garantie des dépôts bancaires ;
- et sur le rapport dit "coefficient de fonds propres et de ressources permanentes" à respecter par les assujettis.

La supervision bancaire a vu aussi ses capacités opérationnelles se développer.

VII.3.1 - Renforcement du contrôle sur pièces

Au cours de l'année 2004, le contrôle sur pièces, devenu bien opérationnel, se conforte et rejoint les critères universels du contrôle sur pièces du Comité de Bale. Il constitue pour la Banque d'Algérie un système d'alerte très significatif.

Les travaux réalisés au cours de l'année 2004 ont porté, essentiellement, sur :

- l'exploitation des reportings pour améliorer l'efficacité du contrôle sur pièces ;
- l'analyse des déclarations des banques et des établissements financiers dans le cadre de la surveillance globale du système bancaire ;
- et des demandes d'informations.

Les services de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie s'attellent à développer un système d'informations financières spécifiques aux besoins de la supervision. Il s'agit d'une base de données avec des outputs nécessaires au contrôle micro et macro prudentiel.

Au cours de 2004, en plus des réunions de travail avec les représentants des banques et des établissements financiers assujettis, 407 lettres de relance, de suite, de demande d'explications et d'informations ont été adressées aux assujettis du secteur bancaire contre 296 lettres en 2003.

Cette augmentation des correspondances, adressées ainsi dans le cadre de l'exercice du contrôle sur pièces, montre une amélioration dans la prise en charge des reportings réglementaires dus par les banques et les établissements financiers.

Les correspondances de relance, de demande d'explication, et de suite, concernent, pour :

- 302 des retards dans la transmission des reportings réglementaires ;
- 29 portent sur le non-respect des normes prudentielles ;
- 34 sont liées à des anomalies ;
- 42 ont pour objet des demandes d'informations complémentaires.

Certaines banques et établissements financiers ont pris des mesures de redressement et se sont engagés à assainir leur situation dans des délais rapides, pendant que pour les autres, les dossiers ont été transmis à la Commission Bancaire pour suite à donner, notamment, en ce qui concerne les déclarations de risques.

Globalement, le système bancaire a enregistré, au cours de 2004, une amélioration certaine en matière de respect des dispositions légales et réglementaires le régissant, même si des retards persistent et qui sont dus à la déficience des systèmes d'informations des banques et établissements financiers.

Le renforcement soutenu de la supervision s'est accompagné par des progrès enregistrés par le système bancaire, au cours de l'exercice 2004, en matière de respect des dispositions réglementaires le régissant.

Les améliorations concernent :

- la réduction des retards dans la transmission des reportings ;
- l'amélioration de la situation financière, particulièrement, la situation de la trésorerie ;
- le respect des normes des ratios prudentiels (ratios de solvabilité, ratios de division des risques…) ;
- le respect de la norme des engagements extérieurs par signature.

Cependant, certaines banques et certains établissements financiers connaissent des difficultés et même des déficiences en matière :

- de mise en phase avec la réglementation bancaire ;
- de trésorerie ;
- du respect des normes prudentielles réglementaires ;
- de démarrage de leurs activités ;
- de maîtrise de leur management et du contrôle interne ;
- de déclaration à bonne date ;
- et de publication des comptes de résultats à bonne date.

Devant les constats négatifs du contrôle sur pièces concernant la persistance de l'incapacité de certaines banques et établissements financiers à se mettre en phase avec la réglementation bancaire et les résultats des contrôles sur place concernant des institutions en difficultés, des actions ont été engagées par la Commission Bancaire.

VII.3.2 - De l'intensification du contrôle sur place

Sur la base d'un programme de contrôle intégral des banques et établissements financiers, engagé à partir de l'année 2002, les services compétents de la Banque d'Algérie (Direction Générale de l'inspection Générale) ont mené des opérations de contrôle intégral sur place.

En 2004, le programme de contrôle sur place exercé sans discrimination (privé/public) a concerné :

- le contrôle intégral de six (6) banques ;
- le contrôle des opérations de commerce extérieur pour neuf (9) institutions bancaires ;
- les contrôles thématiques (évaluation du portefeuille de cinq (5) banques publiques) ;
- et des enquêtes spéciales qui ont touché quatre (4) institutions bancaires.

Les travaux des missions ont porté sur l'appréciation de la qualité du portefeuille d'engagements des banques et l'évaluation des niveaux du provisionnement pour risques de crédits en application de l'instruction 74/94 relative aux règles de gestion prudentielle des banques et des établissements financiers.

Les résultats de ces opérations font ressortir des insuffisances dans les procédures d'octroi des crédits et dans la maîtrise de la gestion de ces crédits.

Les provisions complémentaires évaluées par les inspecteurs de la Banque d'Algérie sont souvent importantes et ont un impact sur les résultats de la banque. Ce qui pourrait déboucher sur des besoins de recapitalisation.

Il y a lieu de souligner que les améliorations en matière de maîtrise d'octroi de crédits et de gestion des engagements par signature, et donc de risques, sont importantes. En particulier, des efforts ont été fournis par les banques publiques. Cependant, des défis en matière de management demeurent.

De plus, l'année 2004 comptabilise également près de 55 interventions de vérification sur place par des inspecteurs de la Banque d'Algérie concernant les ouvertures d'agences et de sièges de banques et établissements financiers.

En matière de contrôle à posteriori des opérations de commerce extérieur 34 395 dossiers de domiciliations ont été contrôlés en 2003 contre 31 575 en 2004 et 5 455 en 2002.

Les résultats de ces vérifications ont donné lieu à l'établissement par les inspecteurs assermentés de la Banque d'Algérie de 51 procès verbaux de constatation d'infraction correspondant à 9.178 dossiers de domiciliations irréguliers en 2004 contre 42 procès verbaux correspondant à 3 497 dossiers de domiciliation irréguliers en 2003.

VII.4 - Renforcement du système d'alerte

A partir de la fin de l'année 2002, la mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle sur pièces (deux instructions ont été édictées -instructions n° 08-02 et 09-02-, dont la première met en place des canevas de déclaration du ratio d'engagements par signature au titre du commerce extérieur et institue l'obligation de déclaration mensuelle de ce ratio) et son renforcement tout au long des années 2003 et 2004 a permis d'asseoir un système permanent d'alerte.

Ce système permanent d'alerte active à travers, d'une part, les différents départements techniques de la Banque d'Algérie en relation transactionnelle avec les banques commerciales, et d'autre part, va de pair avec le mécanisme de détection des difficultés des banques, sur la base de déclarations plus rapprochées. Ce dispositif a permis, par ailleurs, à l'autorité de contrôle de réagir avec toute la célérité nécessaire, notamment par le retrait d'agrément puis la mise en liquidation de deux banques durant l'année 2003, afin de sauvegarder la santé globale du système bancaire et d'évacuer tout risque systémique. Un établissement financier, sous surveillance spécifique, a préféré recourir à la justice qui a décidé de sa mise en liquidation en novembre 2004.

CHAPITRE VIII :

SITUATION MONETAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE

CHAPITRE VIII :
SITUATION MONETAIRE
ET POLITIQUE MONETAIRE

Après le retour à la stabilité macro financière en 2000, suite au "choc" externe de 1998/1999, l'évolution macro-économique des années 2001 à 2003 s'est caractérisée par le renforcement de la stabilité macro-financière. La bonne tenue des fondamentaux en témoigne :

- la solidité de la position financière extérieure, notamment, la viabilité accrue de la balance des paiements et la soutenabilité des indicateurs de la dette extérieure en contexte de stabilité du taux de change effectif réel ;
- l'amélioration de la situation des finances publiques, à en juger par l'accumulation d'épargnes financières par le Trésor, qui a permis d'engager dès 2001 un programme de relance économique à moyen terme (2001-2004) avec une impulsion budgétaire importante à la croissance ;
- la nette amélioration de la liquidité bancaire appuyée par l'amélioration significative et soutenue de la trésorerie publique, en contexte de maitrise de l'inflation.

Les performances financières soutenues des années 2000-2003 ont permis d'asseoir la stabilité financière qui a pleinement contribué à la reprise de la croissance.

Le contexte macro-financier continue à être influencé par la forte dépendance de l'économie nationale à l'égard des recettes hydrocarbures. En effet, la bonne conjoncture des prix du pétrole en 2004 a permis à la balance des paiements extérieurs d'enregistrer un important excédent pour les opérations courantes (11,1 milliards de dollars et 13,1 % du produit intérieur brut). En pourcentage du produit intérieur brut, la performance réalisée en 2004 est équivalente à celle de 2003 et supérieure à celle enregistrée en 2001 et 2002. Aussi, cette amélioration soutenue de la position financière extérieure est bien reflètée, à fin 2004, par la solidité de la position des avoirs extérieurs de l'Algérie puisque le niveau des réserves officielles des changes est monté à 43,1

milliards de dollars à fin décembre 2004 contre 32,9 milliards de dollars à fin décembre 2003.

Indicateur synthétique de la position financière extérieure, l'agrégat avoirs extérieurs émerge bien comme élément déterminant des tendances monétaires au cours de l'année 2004, pendant que la position créditrice nette du Trésor auprès de la Banque d'Algérie a doublé. Cela est reflété par l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2004 ainsi que la situation de la liquidité bancaire et celle de la trésorerie publique. Ce qui influe, de facto, profondément sur la conduite de la politique monétaire.

VIII.1 - EVOLUTIONS MONETAIRES

La solidité marquée de la position des réserves officielles de change et la nette amélioration de la trésorerie publique ont constitué le principal déterminant de l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2004, pendant que la liquidité bancaire est restée appréciable.

L'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2004 montre la poursuite de la tendance bien haussière de l'agrégat avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie et ce, d'une manière plus prononcée au second semestre. Cet agrégat est passé de 2325,9 milliards de dinars à fin décembre 2003 à 2450 milliards de dinars à fin juin 2004, pour monter à 3109 milliards de dinars à fin décembre 2004. Cet agrégat était déjà passé de 1313,6 milliards de dinars à fin décembre 2001 à 1742,7 milliards de dinars à fin décembre 2002. Les avoirs extérieurs nets des banques, quant à eux, restent faibles et ont même diminué au cours de l'année 2004, passant de 16,7 milliards de dinars à fin décembre 2003 à 10,1 milliards de dinars à fin décembre 2004.

En effet, l'agrégat avoirs extérieurs nets dans la situation monétaire, c'est-à-dire les avoirs extérieurs nets consolidés de la Banque d'Algérie et des banques, est aussi monté à 3119,2 milliards de dinars à fin décembre 2004 contre 2342,6 milliards de dinars à fin décembre 2003 et 1755,7 milliards de dinars à fin décembre 2002. A fin 2000, année de début de la reconstitution

SITUATION MONÉTAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2 000	2 001	2 002	2 003	*2004
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**775,9**	**1 310,8**	**1 755,7**	**2 342,6**	**3 119,2**
Banque centrale	774,3	1 313,6	1 742,7	2 325,9	3 109,1
Banques commerciales	1,6	-2,8	13,0	16,7	10,1
Avoirs intérieurs nets	**1 246,7**	**1 162,7**	**1 145,8**	**1 011,8**	**618,9**
Crédits intérieurs	1 671,3	1 648,1	1 845,4	1 803,6	1 514,4
Crédits à l'État (nets)	677,6	569,7	578,6	423,4	-20,6
Banque centrale	-156,4	-276,3	-304,8	-464,1	-915,8
Banques commerciales	737,7	739,6	774,0	757,4	736,9
Dépôts aux CCP et au Trésor	96,2	106,4	109,4	130,1	158,3
Crédits à l'économie	993,7	1 078,4	1 266,8	1 380,2	1 535,0
Fonds de prêts de l'État	-22,3	-12,7	-36,2	-59,7	-49,0
Engagements extér. à moyen et long terme	-27,6	-24,5	-36,6	-41,9	-49,6
Autres postes (nets)	-374,7	-448,2	-626,8	-690,2	-796,9
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**2 022,5**	**2 473,5**	**2 901,5**	**3 354,4**	**3 738,0**
Monnaie	1 048,2	1 238,5	1 416,3	1 630,4	2 160,5
Circulation fiduciaire (hors banques)	484,5	577,2	664,7	781,4	874,3
Dépôts à vue dans les banques	467,5	554,9	642,2	718,9	1 127,9
Dépôts au Trésor et CCP	96,2	106,4	109,4	130,1	158,3
Quasi-monnaie	974,3	1 235,0	1 485,2	1 724,0	1 577,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**13,0**	**22,3**	**17,3**	**15,6**	**11,4**
Monnaie	15,8	18,2	14,4	15,1	32,5
Quasi-monnaie	10,2	26,8	20,3	16,1	-8,5
Avoirs intérieurs nets	**-23,0**	**-6,7**	**-1,5**	**-11,7**	**-38,8**
Crédits intérieurs	-16,4	-1,4	12,0	-2,3	-16,0
Crédits à l'État (nets)	-20,1	-15,9	1,6	-26,8	-104,9
Crédits à l'économie	-13,6	8,5	17,5	9,0	11,2
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	49,0	58,1	63,9	63,7	61,2
Monnaie/PIB	25,4	29,1	31,2	31,0	35,3
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	11,7	13,5	14,6	14,8	14,3
Crédits à l'économie/PIB	24,1	25,3	27,9	26,2	25,1
Monnaie/M2	51,8	50,1	48,8	48,6	57,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	24,0	23,3	22,9	23,3	23,4
Multiplicateur monétaire	3,7	3,2	3,4	2,9	3,2

Situation provisoire

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 19

MASSE MONETAIRE

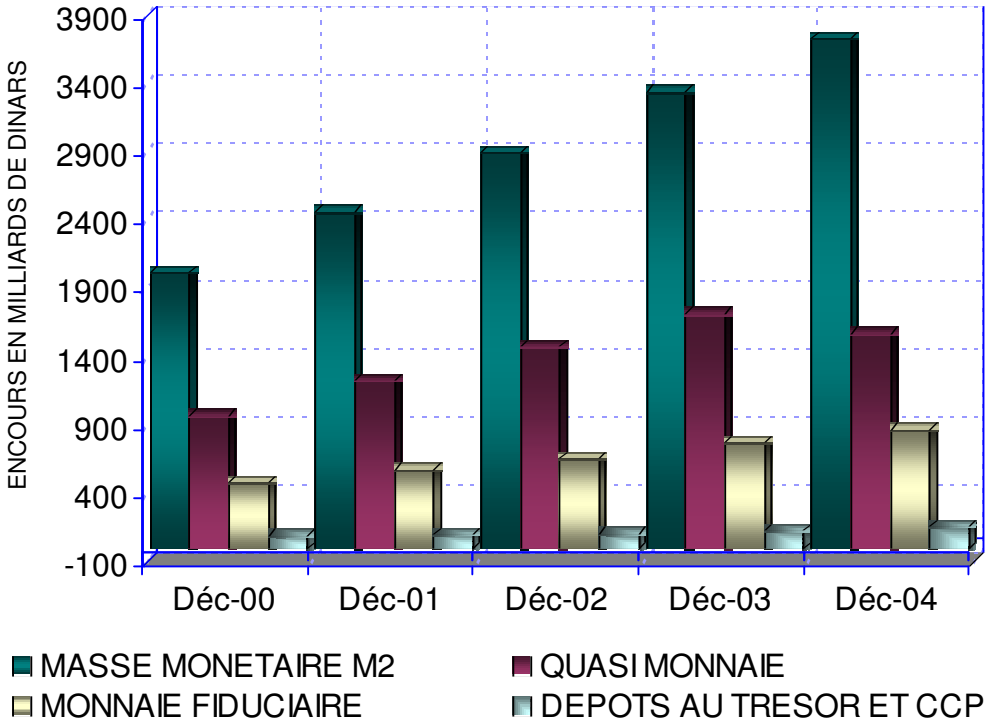

GRAPHIQUE 20

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

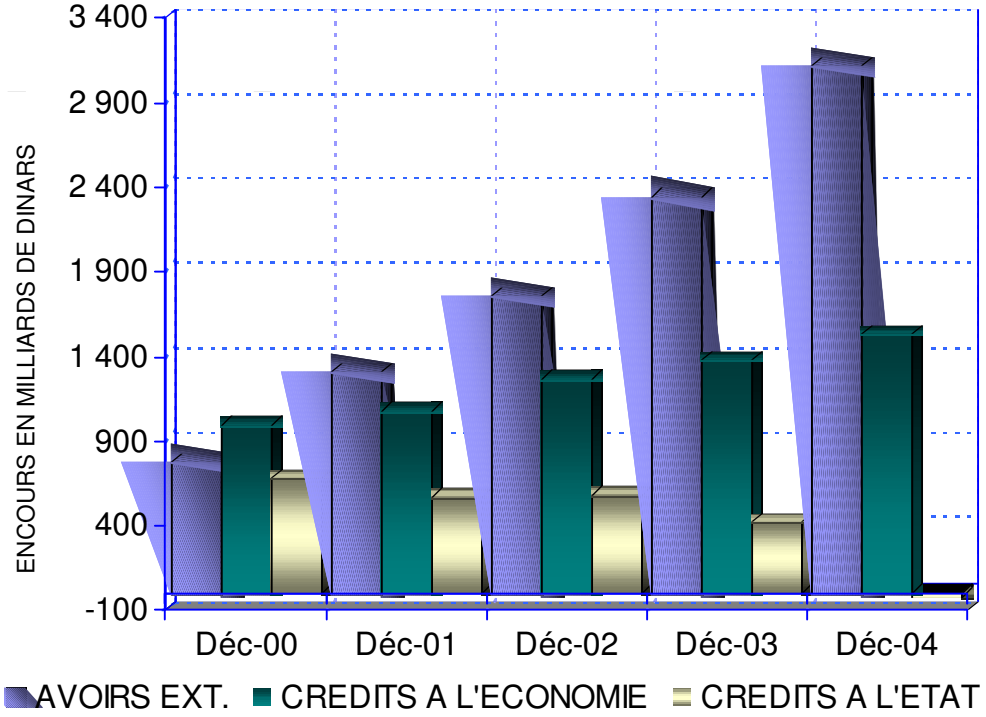

des réserves, les avoirs extérieurs nets étaient de 775,9 milliards de dinars, alors que leurs niveaux n'étaient que de seulement 169,6 milliards de dinars à fin 1999.

Ainsi, l'analyse de la situation monétaire montre l'importance accrue de l'agrégat avoirs extérieurs nets dans les évolutions monétaires en 2004.

Il importe de souligner que cet agrégat avait dépassé, à partir de 2001, la masse monétaire au sens de M1, c'est-à-dire la monnaie fiduciaire en circulation ainsi que les dépôts à vue auprès des banques, du Trésor et des CCP.

De plus, les avoirs extérieurs nets représentent 83,5 % de la masse monétaire M2 à fin décembre 2004 contre 68,5 % à fin juin 2004, soit une tendance haussière au second semestre de l'année 2004. Le ratio avoirs extérieurs nets / M2 qui n'était que de 9,5 % à fin 1999, est passé de 60,1 % à fin décembre 2002 à 69,8 % à fin décembre 2003.

Il s'agit là d'un phénomène monétaire récent et caractéristique de la stabilité monétaire en Algérie, d'autant plus que l'agrégat avoirs extérieurs nets joue un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires. En effet, l'agrégat avoirs extérieurs nets émerge depuis 2001 comme la quasi unique source de création monétaire par le système bancaire, à mesure que s'amenuisent ses avoirs intérieurs nets. Ce qui confirme bien que les réserves officielles de change sont devenues la principale contrepartie et donc la garantie des signes (liquidités) monétaires (M2) dans l'économie nationale.

En particulier, l'accumulation des avoirs extérieurs nets augmente le rôle des facteurs "autonomes" dans la croissance des liquidités bancaires et celles (trésorerie publique) du Trésor. C'est ainsi qu'à fin 2004, les avoirs extérieurs nets ont représenté 142,3 % de la base monétaire et des dépôts du trésor auprès de la Banque d'Algérie contre 134,3 % à fin 2003. Cette tendance récente place l'Algérie dans la typologie des pays émergents d'Asie de l'Est, d'Europe Centrale et d'Amérique Latine, qui ont connu une large et rapide accumulation des réserves de

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2004

GRAPHIQUE 21

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)

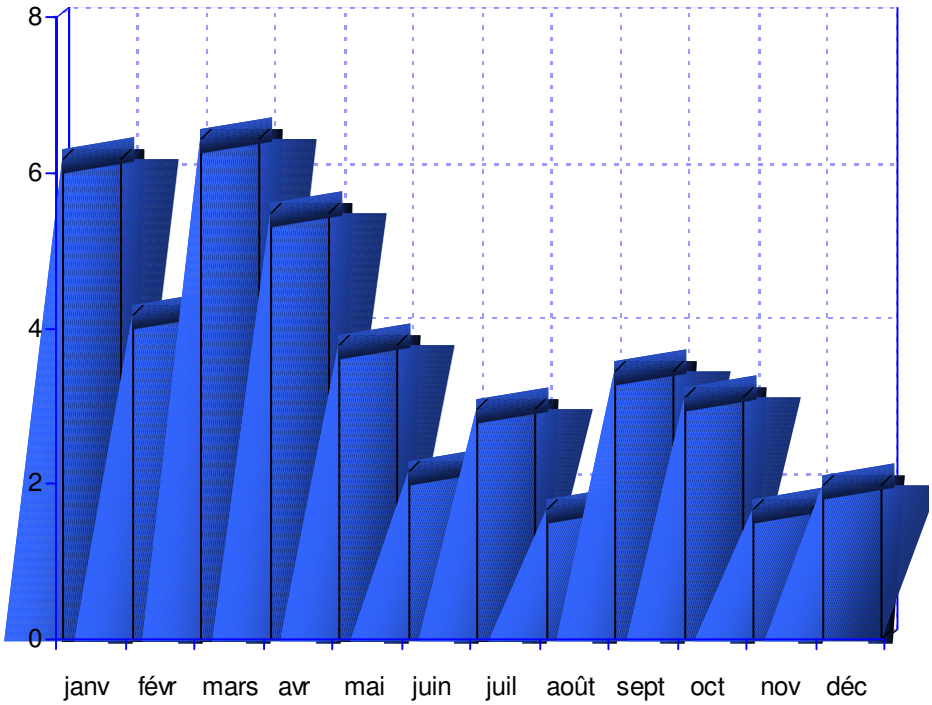

GRAPHIQUE 22

VARIATION ANNUELLE (EN %)

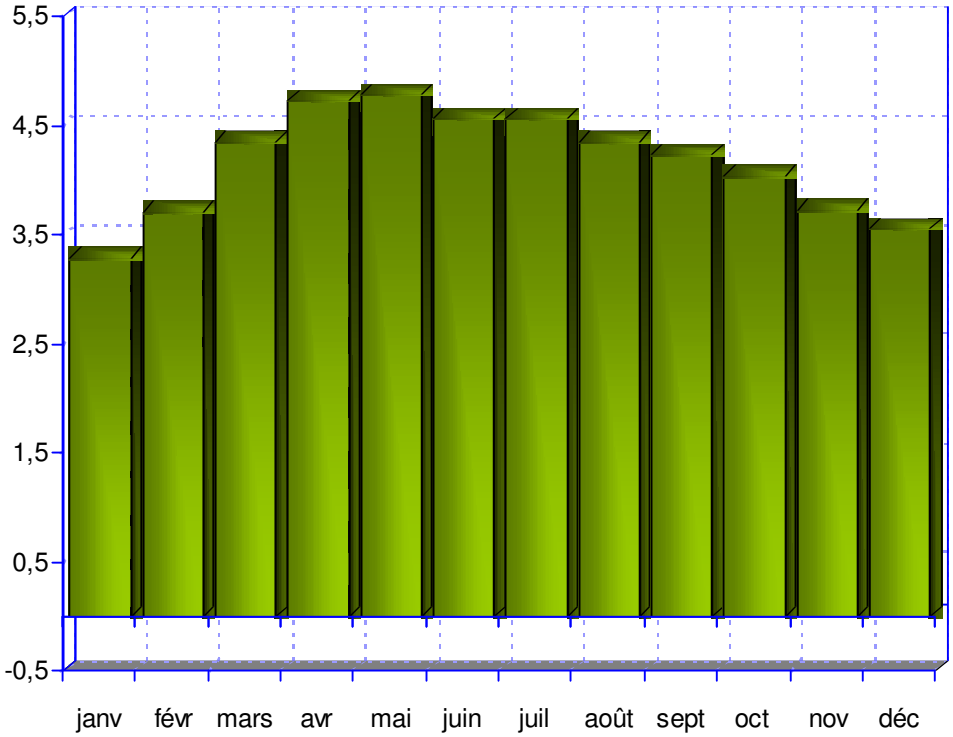

change, source d'expansion potentielle de l'agrégat crédit intérieur.

Au total, l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2004 fait bien émerger l'agrégat avoirs extérieurs nets comme la quasi unique source de création monétaire par le système bancaire, car les avoirs intérieurs nets s'amenuisent (618,9 milliards de dinars à fin 2004 contre 1012 milliards de dinars à fin 2003 et 1145 milliards de dinars à fin 2002) et représentent seulement le cinquième des avoirs extérieurs nets à fin 2004.

En tant que contrepartie de la masse monétaire M2, le crédit intérieur (crédit à l'Etat et crédit à l'économie) a enregistré une diminution de 16,1 % en 2004 et de 2,5 % au cours de l'année 2003 exprimant l'importance de la position créditrice nette du Trésor auprès de la Banque d'Algérie face aux crédits à l'économie.

Corrélativement, et contrairement aux années antérieures, l'Etat a une position créditrice nette sur le système bancaire en 2004. Ainsi, les crédits (nets) du système bancaire à l'Etat sont évalués à moins 20,6 milliards de dinars à fin décembre 2004 contre 423,4 milliards de dinars à fin décembre 2003 et 578,7 milliards de dinars à fin décembre 2002. Il importe de souligner que l'évolution, durant le premier semestre et le second semestre de 2004, de la position créditrice nette du Trésor auprès de la Banque d'Algérie reflète parfaitement la contraction tendantielle des crédits nets du système bancaire à l'Etat dans la situation monétaire et qui a débouché sur une créance nette de l'Etat sur le système bancaire à fin 2004.

De ce fait, les crédits nets du système bancaire à l'Etat n'ont donc pas contribué à la création monétaire en 2004 car les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie ne font pas partie de l'agrégat M2.

Les crédits à l'économie quant à eux, qui émergent comme unique composante de l'agrégat crédit intérieur, ont enregistré une croissance de 11,2 % en 2004 contre 8,9 % au cours de l'année 2003 confirmant ainsi la réprise des crédits à l'économie

INDICATEURS MONETAIRES 2004

GRAPHIQUE 23

MONNAIE FIDUCIAIRE

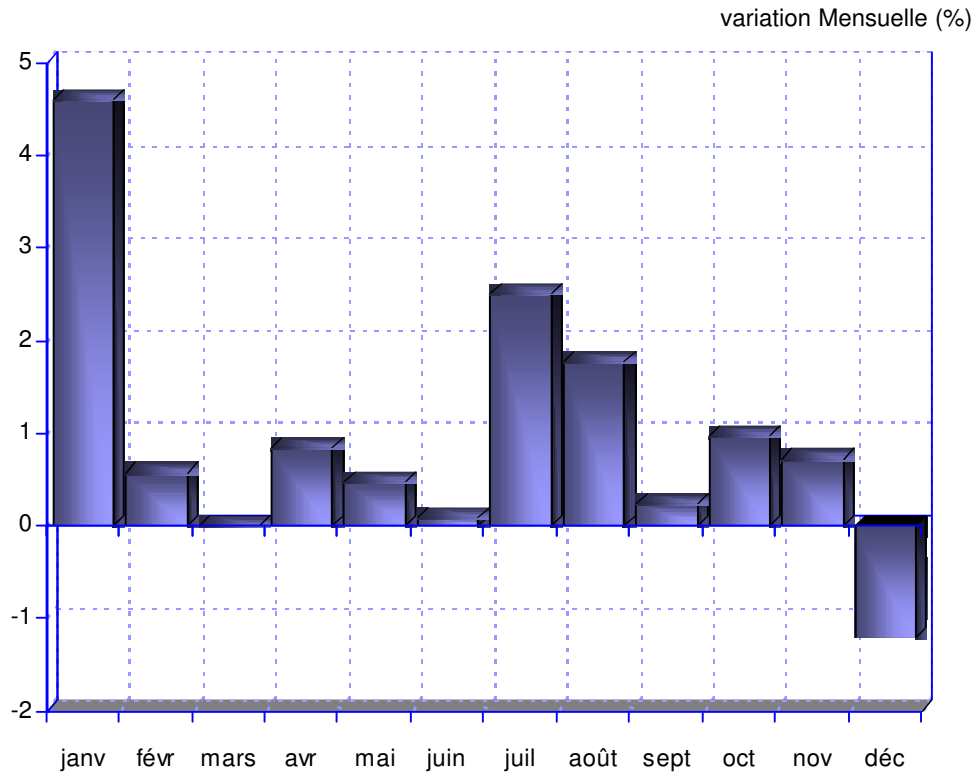

GRAPHIQUE 24

MASSE MONETAIRE

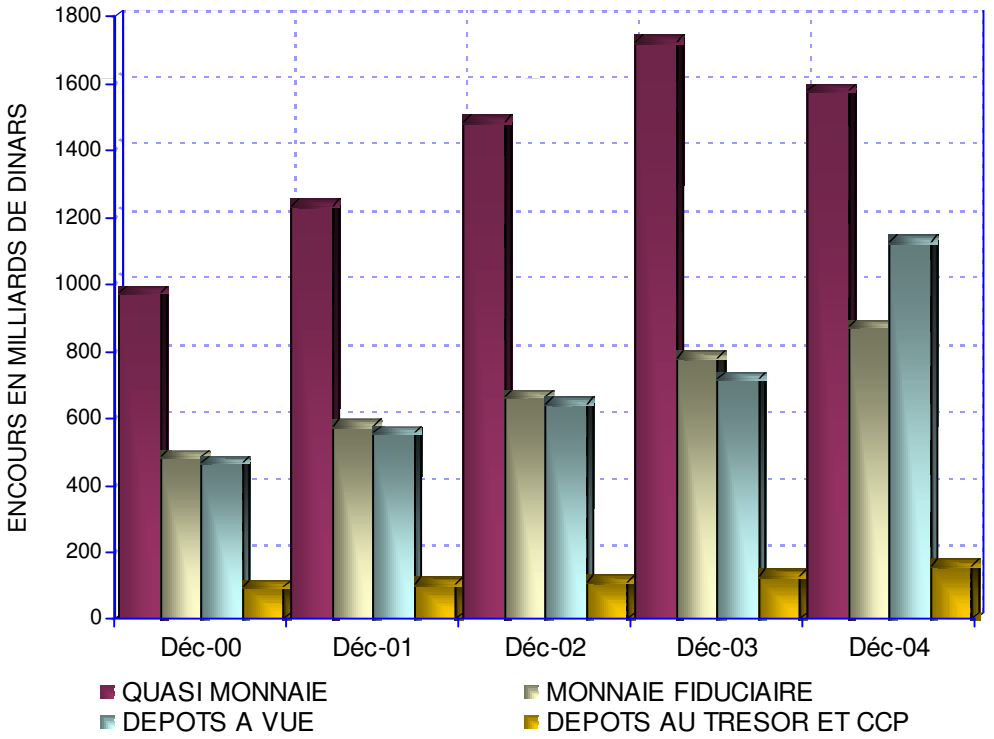

depuis 2001. L'agrégat crédits à l'économie a atteint 1535 milliards de dinars à fin 2004 contre 1380,2 milliards de dinars à fin 2003, alors qu'il était de 1266,8 milliards de dinars à fin 2002 et seulement 993,7 milliards de dinars à la fin de l'année 2000. Parallèlement, le ratio crédits à l'économie/produit intérieur brut hors hydrocarbures a connu une stabilisation en 2004 par rapport à 2003 avec un niveau de 40,6 %, alors que l'offre de fonds prétables à l'économie est devenue potentiellement bien accrue. Pour les crédits distribués au secteur privé, quant à eux, ils représentent 18 % du produit intérieur brut hors hydrcarbures en 2004.

Malgré cette performance en matière de reprise des crédits à l'économie (11,2 %) en 2004, le niveau d'intermédiation bancaire en Algérie, en terme d'allocation des ressources, reste faible vu le développement très important de l'épargne intérieure depuis l'année 2000. De plus, malgré le contexte d'excès de l'épargne sur l'investissement qui caractérise le cadre macro économique, le ratio crédits à l'économie/produit intérieur brut reste faible comparativement aux autres pays sud méditerranéens.

En matière d'évolution monétaire, l'année 2004 se caractérise par une évolution convergente des agrégats crédits à l'économie et masse monétaire (M2), comme en témoigne la situation monétaire. En effet, l'agrégat monétaire (M2) a enregistré une croissance de 11,4 % en 2004 contre 15,6 % en 2003, sous l'effet de la forte augmentation des avoirs extérieurs nets. Cela confirme le recul du taux de croissance monétaire qui était de 17,3 % en 2002 et de 22,3 % en 2001 pour l'agrégat M2. Cette décélération monétaire se confirme malgré le contexte de trois années (2002 à 2004) pleines de mise en œuvre du programme de soutien à la relance économique et donc d'injection de signes monétaires accrues dans l'économie nationale à travers la sphère budgétaire.

La poursuite de la décélération du taux d'expansion monétaire en 2004 conjuguée à la stabilisation du taux de croissance du produit intérieur brut nominal (16 % en 2004 et 2003) s'est traduit par un recul du ratio de liquidité M2/PIB), soit 61,2 % en 2004 contre 63,7 % en 2003 et 63,9 % en 2002.

GRAPHIQUE 25

INDICATEURS MONETAIRES

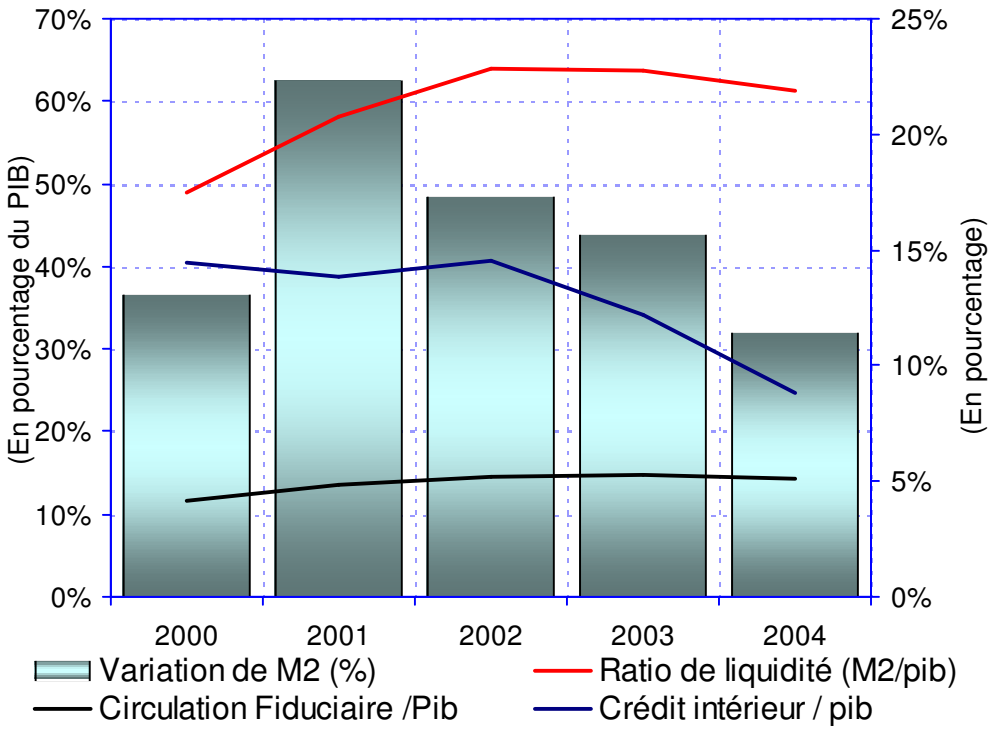

GRAPHIQUE 26

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

En effet, l'augmentation appréciable du ratio de liquidté en 2002, par rapport à 2001 (58,1 %) et 2000 (49 %), est corrélative à l'impulsion budgétaire à la croissance au moyen du plan de relance (2001-2004).

Un autre indicateur significatif de la situation de liquidité dans l'économie nationale est représenté par l'évolution du ratio de liquidité (M2/produit intérieur brut hors hydrocarbures) qui s'est continuellement accru de l'année 2000 (80,7 %) à l'année 2003 (98,9 %), pour se stabiliser en 2004 à un niveau de 98,5 %, exprimant ainsi l'ampleur de l'expansion des liquidités monétaires et quasi monétaires par rapport à l'activité économique hors hydrocarbures.

L'analyse monétaire s'étend également à l'examen des principales composantes de l'agrégat monétaire M2 qui a atteint 3738 milliards de dinars à fin 2004, alors qu'il était passé de 2901,5 milliards de dinars à fin 2002 à 3354,4 milliards de dinars à fin 2003.

La principale composante de la masse monétaire (M2) est représentée par l'agrégat monétaire M1 (2160,6 milliards de dinars à fin 2004 contre 1630,4 milliards de dinars à fin 2003), qui a bien enregistré en 2004 une tendance haussière par rapport à M2. En effet, le ratio M1/M2 a atteint 57,8 % en 2004 contre 48,6 % en 2003, alors qu'il était de 50 % en 2001. En outre, le taux de croissance de M1 a été particuliérement élevé en 2004 avec un rythme de 32,5 %, après une stabilisation en la matière en 2003 par rapport à 2002 (15,1 % contre 14,4 %) et même si le taux de croissance enregistré en 2001 était de 18,2 %. Ces deux évolutions en 2004 s'expliquent principalement par la structure des dépôts de Sonatrach à la Banque Extérieure d'Algérie qui a enregistré en 2004 une transformation au détriment des dépots à terme.

D'où la nécessité d'analyser le comportement des composantes de l'agrégat monétaire (M1), c'est-à-dire la monnaie fiduciaire (pièces et billets en circulation) et les dépôts à vue.

Le taux d'expansion annuel de l'agrégat monnaie fiduciaire a reculé à 11,9 %, dont 5 % au titre du second semestre, en 2004 contre une croissance de 17,5 % pour l'année 2003. Cet agrégat a donc atteint 874,3 milliards de dinars à fin décembre 2004 contre 781,3 milliards de dinars à fin décembre 2003 et 577,2 milliards de dinars à fin décembre 2001. Cela témoigne bien d'un recul du taux de croissance de la monnaie fiduciaire en rythme semestriel en 2004 et en rythme annuel par rapport à l'année 2003. Il est utile de rappeler qu'un "pic" en matière de taux de croissance de la monnaie fiduciaire a été enregistré en 2001 avec un rythme de 19,1 %.

Le recul de l'expansion de la monnaie fiduciaire constitue une tendance monétaire favorable, surtout en contexte de forts décaissements de la sphère budgétaire (2002-2004) ainsi que "l'effet conjoncturel" induit par la faillite frauduleuse de deux banques privées en 2003.

Par ailleurs, le ratio monnaie fiduciaire / M2 est resté stable autour de 23 % au premier et second semestre 2004 tout comme en 2003, après avoir enregistré une tendance baissière les deux années précedentes. Cette stabilisation récente du ratio monnaie fiduciaire/M2 conjuguée à la décélération de la croissance monétaire consolident bien la stabilité monétaire, tout en offrant aux banques une opportunité additionnelle pour une intermédiation bancaire efficiente. Les banques doivent donc renforcer leur rôle dans la mobilisation de l'épargne financière et dans l'allocation efficiente des ressources, car les acquis en matière de stabilité financière doivent être au profit d'une croissance économique soutenue.

L'augmentation des moyens d'action des banques qui est restée appréciable au premier semestre 2004 (7,9 %), mais à un taux de croissance inférieur au rythme semestriel de l'année 2003, a enregistré au second semestre de 2004 un rythme beaucoup moindre (2,1 %). Pour toute l'année 2004, l'augmentation des dépôts en dinars des banques a atteint 9,4 % contre 16 % en 2003 . Les dépôts à vue, quant à eux, se sont accrus de seulement 2,2 % au premier semestre 2004 pour ensuite connaître une envolée (55 %) au second semestre de cette même année,

contrairement à leur comportement au cours de l'année 2003 où ils avaient augmenté de 17,8 % au premier semestre pour ensuite diminuer au second semestre puisque le taux de croissance annuel n'a été que de 12,1 %.

Corrélativement, les dépôts à terme en dinars ont augmenté (10,6 %) au premier semestre 2004 et ont bien reculé de 20,5 % au second semestre. D'où un phénomène de balancier dans l'évolution de la structure des moyens d'actions des banques au cours des années 2003 et 2004. Cela est dû à la nature des placements de Sonatrach et le placement au Trésor des dépôts des établissements publics.

La monnaie scripturale des banques, CCP et Trésor, c'est-à-dire leurs dépôts à vue et à terme en dinars, s'est accrue de 10,1 % en 2004 et a contribué de façon significative à la progression de M2 qui inclut par définition les dépôts en devises auprès des banques. En effet, l'agrégat monnaie scripturale qui a atteint 2644,8 milliards de dinars à fin 2004 contre 2402,3 milliards de dinars à fin 2003, avait enregistré des taux de croissance plus élevés en 2002 (18 %) et en 2001 (23,3 %).

En tant que composante de la quasi-monnaie, les dépôts en devises ont plus augmenté au deuxième semestre de 2004 (21,1 %), totalisant un taux de croissance de 28,2 % pour l'année et atteignant 218,9 milliards de dinars à fin décembre 2004 contre 170,8 milliards de dinars à fin décembre 2003.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE DES BANQUES

(en millions de dinars)

	Déc-03	**Mars-04**	**Juin-04**	**Sept-04**	**Déc-04**
Encaisses billets et pièces	6 322	8 077	7 492	9 271	8 151
Dépôts à la Banque d'Algérie	361 171	396 210	413 479	404 448	273 046
Dépôts au Trésor	6 620	26 361	27 130	21 227	15 058
Dépôts aux CCP	3 855	2 728	3 992	12 397	10 594
Dépôts chez les correspondants	9 721	16 844	17 182	31 388	15 552
TOTAL :	**387 689**	**450 220**	**469 275**	**478 731**	**322 401**

Cette augmentation appréciable des dépôts en devises n'a pu compenser la baisse (12,5 %) des dépots à terme en dinars, puisque l'agrégat quasi monnaie a reculé de 8,5 % en 2004 contre une croissance de 16,1 % en 2003. Ainsi, la quasi monnaie est passée de 1724 milliards de dinars à fin décembre 2003 à 1577,5 milliards de dinars à fin décembre 2004.

Au total, la croissance monétaire de 2004 confirme bien la tendance baissière en matière de rythmes d'expansion monétaire depuis 2001. De plus, l'année 2004 se caractérise par une convergence des taux de croissance des crédits à l'économie et de la masse monétaire M2. Cette situation de conditions monétaires favorables est propice pour une amélioration soutenue des ratios d'intermédiation bancaire, d'autant plus qu'il est apparu ces trois dernières années une corrélation entre le développement du secteur bancaire et la reprise de la croissance. En particulier, la régulation de la liquidité bancaire émerge comme un important instrument de la stabilité monétaire.

VIII.2 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

Le marché monétaire a connu au cours de l'année 2004, une poursuite de son développement, notamment à travers des interventions plus dynamiques de la Banque d'Algérie en matière d'absorption des excédents de liquidités à mesure que le refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie est tombé à zéro depuis 2001.

Aussi, le marché monétaire interbancaire est resté durant l'année 2004, tout comme en 2002 et 2003, comme unique canal de refinancement des banques; le contexte d'excès de liquidités sur le marché monétaire étant devenu structurel.

L'activité du marché monétaire interbancaire a connu une relative stabilité au cours de l'année 2004 comparativement à l'année 2003. En effet, les flux transigés sur ce marché ont atteint un montant global de 637,5 milliards de dinars, représentant une augmentation de seulement 25 milliards de dinars par rapport au volume des flux enregistrés en 2003.

En particulier, le compartiment "au jour le jour" occupe une part prépondérante en terme d'opérations du marché monétaire interbancaire. Par contre, la fréquence des interventions des banques sur ce segment "au jour le jour" a connu une baisse sensible par rapport à la fréquence enregistrée en 2003. Le nombre d'opérations au jour le jour est donc passé de 315 à 161 entre 2003 et 2004, pour des montants respectifs de 362,8 milliards de dinars et 338,8 milliards de dinars.

La prédominance de ce segment de marché s'explique, dans une large mesure, par l'obligation de la constitution de la réserve obligatoire par les banques qui nécessite une gestion dynamique de la trésorerie.

Par ailleurs, le taux moyen pondéré des opérations interbancaires a enregistré une baisse de 198 points de base, passant ainsi de 3,96053 % à fin 2003 à 1,97917 % à fin 2004. La sensible baisse des taux d'intérêt interbancaires est liée directement à l'accroissement du niveau de l'excès de liquidité observé tout au long de l'exercice 2004 sur le marché monétaire.

Contrairement à l'année 2003 qui s'est caractérisée par une envolée (110 % de croissance) des dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie (y compris au titre de la réserve obligatoire et hors les dépôts inhérents aux reprises de liquidité), ces dépôts des banques sont montés à seulement 673 milliards de dinars à fin décembre 2004 contre 611,2 milliards de dinars à fin décembre 2003.

L'excès de liquidité bancaire est resté significatif, car le niveau dépasse largement celui exigé pour la reconstitution des réserves obligatoires qui sont passées de 126,7 milliards de dinars à fin 2003 à 157,3 milliards de dinars à fin 2004.

Les avoirs en comptes courants des banques sont passés de 361,2 milliards de dinars à fin décembre 2003 à 273 milliards de dinars à fin décembre 2004, enregistrant au passage un "pic" de 469,4 milliards de dinars en août 2004. En ce qui concerne les réserves libres, leur encours est tombé à 115,8 milliards de dinars à fin décembre 2004 alors qu'il était de 234,5 milliards

de dinars à fin décembre 2003. Le niveau le plus élevé en la matière a été représenté par l'encours d'août 2004 (308,7 milliards de dinars).

La baisse sensible enregistrée en décembre 2004 des réserves libres s'explique par le versement par la Sonatrach de la dernière mensualité de la fiscalité pétrolière au titre de l'exercice 2004 et des dividendes liés à son activité de l'exercice 2003. Par contre, les trois premiers mois de l'année 2004 font apparaître un accroissement des réserves libres en contexte de faibles versements au Trésor au titre de la fiscalité pétrolière.

L'évolution tendancielle des facteurs autonomes de la liquidité bancaire fait émerger les avoirs extérieurs nets comme principale variable explicative de l'excès de liquidité sur le marché monétaire interbancaire constaté depuis 2002. L'ampleur de ce nouveau phénomène monétaire, dû à une variable exogène représentée par la conjoncture positive des prix des hydrocarbures sur le marché international, est contenu par la mise en œuvre par la Banque d'Algérie de deux instruments indirects de politique monétaire. Il s'agit des reprises de liquidité effectuées par la Banque d'Algérie selon une fréquence hebdomadaire et des réserves obligatoires des banques.

Corrélativement à l'augmentation du montant des reprises de liquidité qui est passé de 250 milliards de dinars à fin 2003 à 400 milliards de dinars à fin 2004, la Banque d'Algérie a élargi l'assiette de calcul de la réserve obligatoire. La mise en œuvre de cet instrument indirect de politique monétaire a pour effet de lisser les fluctuations quotidiennes de la liquidité bancaire. Le volume de la réserve obligatoire a connu une hausse en mai 2004 pour atteindre 6,5 % de l'ensemble des dépôts des banques. Sous l'effet de cette augmentation, le montant mensuel moyen de la réserve obligatoire s'est accru de 30 % entre décembre 2003 et décembre 2004.

De son côté, le Trésor stérilise des montants importants de liquidités représentés essentiellement par ses recettes au titre de la fiscalité pétrolière. Ainsi, le solde du compte courant du Trésor a atteint à fin décembre 2004 un montant de 1029,3 milliards de

dinars, soit près du double de celui enregistré à fin décembre 2003 (591,5 milliards de dinars).

L'encours des valeurs du Trésor adjugées sur le marché primaire a atteint un montant de 120 milliards de dinars à fin décembre 2004, représentant une certaine dynamique par rapport aux trois années précédentes. A ce montant, s'ajoutent 554,5 milliards de dinars liés à l'opération de transformation des obligations de rachat de créances des entreprises publiques, réalisée par le Trésor en juillet 2004. Cette opération n'a pas eu d'impact sur la liquidité bancaire. Elle a, par contre, modifié les positions respectives des banques dans la liquidité globale.

Le caractère encore relativement étroit du marché des valeurs du Trésor continue à obérer la conduite des opérations d'open-market, alors que ce segment du marché monétaire doit jouer un rôle important dans la gestion de la liquidité globale.

Le recours aux instruments indirects de la politique monétaire a permis à la Banque d'Algérie de ralentir la baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire interbancaire depuis le mois d'avril 2002, date de l'introduction de la technique de reprise de liquidité. Il est à rappeler que ce taux d'intérêt a enregistré une forte baisse entre l'année 2000 et l'année 2002 passant de 10 % à 1,5 %.

Il est utile de rappeler que l'ensemble des décisions prises à l'initiative de la Banque d'Algérie, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique monétaire, s'appuie sur l'utilisation de techniques de prévision du comportement des facteurs autonomes de la liquidité bancaire. Ces techniques sont basées sur des analyses de prévisions de flux et de bilan décadaire de la Banque d'Algérie.

Les anticipations sur l'évolution de ces agrégats de liquidités portent principalement sur les facteurs ci-après :

- les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie,
- la variation du solde du compte courant du Trésor auprès de la Banque d'Algérie,

- la circulation fiduciaire,
- le poste divers.

Les facteurs autonomes sont à la source de l'amélioration ou de la détérioration de la liquidité bancaire. En 2004, la variation des avoirs extérieurs nets constitue le principal facteur des excès de liquidité. En effet, ce facteur prend une place prépondérante dans l'actif du bilan de la Banque d'Algérie et représente la principale source de la création monétaire. La prévision des avoirs extérieurs nets est bâtie sur l'évolution des recettes des exportations d'hydrocarbures ainsi que les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes.

Le solde du compte courant du Trésor a enregistré une hausse constante sur l'ensemble de l'année 2004 atteignant le montant de 1029,3 milliards de dinars à fin décembre 2004. Le niveau du montant stérilisé a bien contribué à contenir l'expansion de la liquidité bancaire ; la fiscalité pétrolière étant la principale source des recettes du Trésor.

Il existe une forte corrélation entre la prévision des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie et celle relative au montant de la fiscalité pétrolière.

Au cours de l'année 2004, les billets en circulation ont connu une augmentation comparable à celle de l'année 2003. Cette augmentation concourt, cependant, à la limitation de l'augmentation de la liquidité bancaire.

Au total, et même si la liquidité des banques a reculé en 2004 relativement à la liquidité totale (y compris celle du Trésor), l'excès de liquidité sur le marché monétaire interbancaire met en avant la nécessité de la poursuite d'un contrôle rigoureux de la liquidité des banques, afin de prévenir le risque d'inflation.

VIII.3 - CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit définit clairement le cadre légal de la politique monétaire, précise les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du

Crédit en tant qu'autorité monétaire ainsi que les responsabilités de la Banque d'Algérie en matière de conduite de la politique monétaire.

C'est ainsi que le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) est investi, en vertu de l'article 62 de cette ordonnance, des pouvoirs en tant qu'autorité monétaire dans les domaines de la définition, des régles de la conduite, le suivi et l'évolution de la politique monétaire. Dans ce but, il fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire et l'établissement des règles de prudence sur le marché monétaire. Il s'assure aussi de la diffusion de l'information sur la place afin d'éviter les risques de défaillance.

En outre, l'article 35 de cette ordonnance stipule que " la Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes ".

En matière d'objectifs de la politique monétaire, d'instruments de sa conduite et de programmation monétaire, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les prévisions de l'évolution des agrégats de monnaie et du crédit et propose les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et d'atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire.

La programmation monétaire est effectuée sur la base des hypothèses portant, notamment, sur l'évolution des agrégats réels et du déflateur du produit intérieur brut, des finances publiques et des opérations du Trésor, des prix des hydrocarbures et de l'évolution de la balance des paiements et ce, en tenant compte

d'un objectif de taux de change effectif nominal découlant de la stabilisation du taux de change effectif réel. Cet exercice de programmation monétaire tient compte également des actions des pouvoirs publics.

Pour l'année 2004, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a maintenu l'objectif d'inflation de 3 % à moyen terme. En matière d'évolution des agrégats monétaire et de crédit, le Conseil a arrêté un objectif de croissance de M2 entre 14 % et 15 % et celle des crédits à l'économie entre 16,5 % et 17,5 %. Ces objectifs n'incluaient pas le remboursement par anticipation de la dette extérieure.

Au cours de l'année 2004, le Trésor public a procédé au remboursement par anticipation de la dette extérieure pour 1,218 milliard de dollars. De plus, l'année 2004 a connu un niveau d'importations de biens et services au delà des estimations contenues dans la programmation monétaire. Compte tenu de ces nouveaux éléments, l'année 2004 a enregistré une croissance de l'agrégat M2 de 11,4 % et des crédits de 11,2 %.

Comme prévu dans la programmation monétaire et pour permettre à la Banque d'Algérie de continuer à faire face à l'excès de liquidités, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a retenu une utilisation accrue de l'instrument reprises de liquidités sur le marché monétaire en 2004, additionnellement à l'instrument réserves obligatoires.

L'objectif ultime de la politique monétaire est de maintenir la stabilité monétaire à travers la stabilité des prix, entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation.

Durant les années 2001-2004, la monnaie de base a bien émergé comme objectif intermédiaire de la politique monétaire, appuyé par la stabilité du multiplicateur monétaire, alors que cet objectif intermédiaire était représenté par l'agrégat avoirs intérieurs nets de la Banque d'Algérie au cours de la période 1994-1998.

Il est utile de rappeler que l'approfondissement de la réforme des instruments de la politique monétaire durant la période 1994-1998 a permis à la Banque d'Algérie de disposer de la panoplie des instruments indirects de politique monétaire, à savoir :

- un taux directeur fixé en fonction des évolutions macro-économiques et de l'évolution des indicateurs monétaires ;

- des instruments de marché monétaire à savoir prises de pensions et adjudication de crédit par appel d'offres. Un système d'adjudication de crédits par appel d'offres a été introduit à partir de 1995 et ce, en tant que principal mode d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et comme principal instrument indirect de la politique monétaire ;

- un système de réserves obligatoires.

Les instruments indirects de la politique monétaire ont été renforcés en 2002 par l'introduction en Avril d'un nouvel instrument en cohérence avec le contexte d'excès de liquidités, à savoir la reprise de liquidités par appels d'offres (adjudications négatives).

Le contexte d'excès de liquidités a prévalu au cours de l'année 2004, après une situation de grande liquidité des banques qui a caractérisé le second semestre de l'année 2001 ainsi que les années 2002 et 2003. Le contexte d'excès de liquidité structurel en 2003 et 2004 a fait que la politique monétaire s'est exercée principalement au moyen de l'instrument reprise de liquidité. L'objectif étant de rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires.

La reprise de liquidité a permis, dès l'année 2002, d'absorber une bonne partie des offres de liquidités sur le marché monétaire interbancaire, soit un montant qui a oscillé entre 100 et 160 milliards de dinars. Au cours de l’année 2003, le montant des reprises de liquidités a été relevé à 200 milliards de dinars en juin et à 250 milliards de dinars en septembre.

Face à la persistance de la situation d'excès d'offres de liquidités sur le marché monétaire au cours de l'année 2004, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur ce marché en augmentant les montants des reprises de liquidité.

Grâce à cet instrument indirect de politique monétaire, la Banque d'Algérie est parvenue, selon une fréquence hebdomadaire d'intervention, à réguler la liquidité bancaire en procédant à deux augmentations successives de ses reprises de liquidités sur le marché monétaire :

· en avril 2004, pour un montant de 300 milliards de dinars qui s'est conjugué avec une augmentation des réserves libres des banques entre mai et août, alors que le premier trimestre 2004 a enregistré une baisse en la matière ;

· en octobre 2004, pour un montant de 400 milliards de dinars qui a permis une contraction des réserves libres des banques en octobre et décembre. Le montant de ces réserves est passé de 292,9 milliards à fin août à 92,8 milliards de dinars à fin décembre, suite au recouvrement par le Trésor de l'impôt direct pétrolier des mois de novembre et décembre 2004.

Corrélativement, la Banque d'Algérie a baissé le taux de rémunération de la reprise de liquidité à 1,25 % en avril 2004 et 0,75 % en octobre 2004.

L'utilisation accrue de l'instrument reprise de liquidités par appels d'offres a bien permis à la Banque d'Algérie d'opérer des ponctions additionnelles de liquidités sur le marché monétaire.

Tout en mettant en avant l'agrégat monnaie de base comme objectif intermédiaire de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a, dès Février 2001, réactivé l'instrument réserves obligatoires et ce, pour amener les banques à bien gérer leur liquidité et endiguer l'impact négatif de chocs exogènes sur la liquidité bancaire.

Au cours de l'année 2002, tout comme en 2001, la réserve obligatoire a été utilisée d'une manière active, à mesure que le taux de cette réserve a été modulé en fonction de l'évolution des réserves libres des banques.

Cependant, la Banque d'Algérie a maintenu inchangé tout au long de l'année 2003 l'instrument réserve obligatoire en tant qu'instrument indirect de politique monétaire.

Au cours de l'année 2004, l'instrument réserve obligatoire a été de nouveau réactivé, puisque le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté un règlement qui définit le cadre de la réserve obligatoire. De plus, son taux a été porté à 6,5 % en mai 2004.

En tant qu'instrument indirect de la politique monétaire et donc de régulation de la liquidité bancaire, les opérations d'open-market n'ont pu être utilisées depuis l'année 2002 par la Banque d'Algérie sur le marché monétaire. Cependant, le rôle de cet instrument reste potentiellement important à en juger par la part relative appréciable des effets publics dans les portefeuilles des banques par rapport à leurs actifs.

Les autres instruments indirects de la politique monétaire (pensions et adjudications de crédits par appel d'offres) n'ont pu être utilisés au cours de l'année 2004, tout comme en 2002 et 2003, à mesure que les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire au moyen de ces instruments avaient déjà été interrompues à partir de fin mai 2001 en raison de la non soumission des banques aux adjudications de crédits et leur non recours aux prises en pension (à 24h et à terme). Il importe de rappeler que le recours des banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie était tombé à zéro dès fin 2001.

Au total, l'objectif ultime de la politique monétaire exprimé en terme de stabilité à moyen terme des prix, à savoir une inflation de 3 %, a été atteint en 2004 où l'inflation des prix à la consommation s'est située à 3,6 % pour l'indice du Grand Alger contre un taux de 2,6 % en 2003. En glissement annuel, l'inflation est même tombée à 2 % à fin 2004 contre 4 % à fin 2003.

De plus, la poursuite du recul du rythme de croissance monétaire en 2004 a permis de réaliser l'objectif intermédiaire de la politique monétaire, au moyen d'une mise en œuvre ordonnée des instruments indirects de la politique monétaire : reprise de liquidités et réserve obligatoire. La conduite de la politique monétaire a bien contribué à la maîtrise de l'inflation et donc à une bonne stabilité monétaire. Cela constitue un ancrage appréciable à la croissance économique qui doit être de plus en plus soutenue par une allocation des ressources plus efficace.

CONCLUSION

CONCLUSION

Avec les très bonnes performances macrofinancières de l'année 2000, aussi bien au niveau de la balance des paiements qu'en matière des finances publiques, l'évolution macro-économique au cours des années 2001 à 2003 a fait émerger la consolidation de la stabilité financière, malgré l'expansion budgétaire. Cette dernière, conjuguée à la poursuite de l'amélioration soutenue de la position financière extérieure et de la liquidité bancaire, a constitué un déterminant majeur de la reprise de la croissance en Algérie.

L'année 2004, avec une croissance du produit intérieur brut en volume de 5,2 %, s'est caractérisée par la persistance de l'excès de l'épargne sur l'investissement, à en juger par cinq années d'importants excédents du compte courant extérieur. Le renforcement de la viabilité de la balance des paiements et la soutenabilité des indicateurs de la dette extérieure, en particulier avec un ratio de service dette qui est tombé à 12,6 % en 2004 contre 47,5 % en 1998, témoignent bien de la solidité de la position financière extérieure.

Corrélativement, et malgré la forte augmentation des importations des biens et services en 2004, la solidité de la position des réserves officielles de change a bien émergé. En particulier, le niveau de ces réserves est monté à 43,1 milliards de dollars EU à fin 2004 contre 32,9 milliards de dollars E.U à fin 2003 et 23,1 milliards de dollars E.U à fin 2002. Les réserves officielles de change n'étaient que de 4,4 milliards de dollars E.U à fin 1999. Il s'agit là du principal indicateur de la solidité marquée de la position financière extérieure et de sa viabilité à moyen terme, en contexte de stabilité du taux de change effectif réel du dinar. Une telle viabilité à moyen terme est favorable pour l'amélioration de la compétitivité externe, elle-même nécessaire pour une intégration plus efficace de l'économie algérienne aux échanges extérieurs. L'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne dès 2005 et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce interpellent de facto.

La solidité marquée de la position des réserves officielles de change a bien contribué à l'équilibre du marché interbancaire des changes au cours de l'année 2004, à mesure que la Banque d'Algérie a stabilisé le taux de change effectif réel du dinar en contexte de poursuite de mouvements forts des cours des principales devises sur les marchés de change internationaux au second semestre de 2003 et au quatrième trimestre de 2004. C'est ainsi que la politique de taux de change conduite par la Banque d'Algérie a bien servi les fondamentaux de l'économie algérienne.

La bonne tenue de la situation des finances publiques en 2004 a confirmé les très bonnes performances enregistrées depuis l'année 2000, avec à partir de 2002 une impulsion budgétaire à la croissance économique apportée par la politique budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre du programme de soutien à la relance économique (2001-2004). Malgré l'expansion corrélative des dépenses budgétaires d'investissement à partir de l'année 2002, la politique budgétaire a bien contribué à la consolidation de la stabilité macro financière. L'excédent global du Trésor a atteint 8,4 % du produit intérieur brut en 2004.

La capacité de financement du Trésor s'est donc élargie en 2004 par rapport aux années 2003 et 2002, à en juger par la très bonne performance en matière d'amélioration de la trésorerie publique en contexte de désendettement. Le stock d'épargnes financières accumulées par le Trésor s'est particulièrement accru au cours de l'année 2004 où les dépôts du Trésor auprès de la Banque d'Algérie ont bien atteint 1029 milliards de dinars à la fin de l'année, dont une bonne partie au titre du Fonds de régulation des recettes. L'accumulation nette des ressources par ce Fonds s'est conjuguée avec une soutenabilité de la dette publique (interne et externe) car le ratio dette publique/produit intérieur brut est tombé à 38 % en 2004.

En 2004, l'évolution de la situation monétaire confirme bien la poursuite de l'augmentation significative des avoirs extérieurs, l'émergence de la trésorerie publique dans les liquidités du système financier ainsi qu'une expansion marquée des crédits à l'économie.

Avec une position créditrice nette de l'Etat dans la situation monétaire à fin 2004, l'agrégat avoirs extérieurs nets a joué un rôle central dans l'expansion des liquidités dans l'économie au cours de l'année 2004. Cependant, le taux de croissance de la masse monétaire (M2) est tombé à 11,4 % en 2004, soit le même rythme que celui des crédits à l'économie, contre 15,6 % en 2003 et 17,3 % en 2002. L'effet inflationniste limité (3,6 %) est également lié à la structure de la masse monétaire et au comportement des principaux agents économiques à capacité de financement. De plus, le ratio de liquidité a bien reculé en 2004 par rapport à son niveau de 2003 et 2002, confirmant la stabilité monétaire.

Au cours de l'année 2004, tout comme en 2003, la conduite de la politique monétaire au moyen des instruments indirects de politique monétaire a permis de bien réguler la liquidité bancaire ; sa part relative s'amenuisant même par rapport à la liquidité globale du système financier. C'est ainsi qu'en plus de l'instrument réserve obligatoire qui a été réactivé en 2004 avec un nouveau dispositif édicté par le Conseil de la monnaie et du crédit, la Banque d'Algérie a renforcé l'utilisation de l'instrument reprise de liquidités qui avait été introduit en avril 2002. Ces deux instruments indirects de politique monétaire ont été mis en œuvre avec flexibilité en fonction de l'évolution de la liquidité bancaire et du marché monétaire, car le contexte d'excès de liquidité a prévalu au cours de l'année 2004 même si la liquidité bancaire a enregistré une croissance beaucoup moindre par rapport à l'année 2003.

La reprise de liquidités, en tant que principal instrument opérationnel de conduite de la politique monétaire, a permis de résorber l'excès de liquidités sur le marché monétaire interbancaire, dans un contexte de net recul du taux d'expansion monétaire. En effet, le taux de croissance de la masse monétaire M2 s'est situé bien en deçà des objectifs de croissance des agrégats monétaires (monnaie de base, masse monétaire M2) en terme de limites fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit au titre de l'année 2004. Ce qui a contribué à atteindre l'objectif d'inflation à moyen terme de 3 %.

La conduite de la politique monétaire a été appuyée au cours de l'année 2004 par un renforcement de la supervision des banques et établissements financiers par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire conformément à la nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit d'août 2003 et ce, en phase avec les normes universelles. L'intermédiation bancaire a été soutenue par le stock accru de ressources stables mobilisées, pendant que la solvabilité globale des banques a bien contribué au développement ordonné du secteur bancaire. L'année 2004, suite au renforcement du cadre légal, s'est également caractérisée par le développement significatif des opérations de contrôle intégral sur place et de la conduite rigoureuse du dispositif de contrôle sur pièces de veille et de détection de signes précurseurs d'alerte.

Enfin, pour maîtriser les risques tout en améliorant les services bancaires de base, la Banque d'Algérie a entrepris la réalisation d'un système de règlement brut de gros montants en temps réels. La modernisation du système de paiements contribuera à l'amélioration de l'allocation des ressources dans l'économie nationale.

INDEX DES GRAPHES

GRAPHIQUE 1	INFLATION EN (%)	Page..... 23
GRAPHIQUE 2	PRODUCTION VARIATION ANNUELLE (%)	Page..... 23
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DE LA PIB & DU PIB (EN VOLUME)	Page..... 30
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)	Page..... 30
GRAPHIQUE 5	INDICE ANNUEL (IPC)	Page..... 35
GRAPHIQUE 6	INFLATION MOYENNE ANNUELLE	Page..... 35
GRAPHIQUE 7	COMMERCE EXTERIEUR	Page..... 52
GRAPHIQUE 8	SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	Page..... 52
GRAPHIQUE 9	ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T. PAR TYPE DE CREDITS	Page..... 58
GRAPHIQUE 10	SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M&L T	Page..... 58
GRAPHIQUE 11	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE	Page..... 60
GRAPHIQUE 12	STRUCTURE DE LA DETTE	Page..... 60
GRAPHIQUE 13	INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES	Page..... 64
GRAPHIQUE 14	FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)	Page..... 64
GRAPHIQUE 15	STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES	Page..... 67
GRAPHIQUE 16	STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES	Page..... 67
GRAPHIQUE 17	EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DES BANQUES PUBLIQUES	Page.....102
GRAPHIQUE 18	EVOLUTION DES DEPOTS STABLES ET DES CREDITS	Page..... 104
GRAPHIQUE 19	MASSE MONETAIRE	Page..... 132
GRAPHIQUE 20	CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 132
GRAPHIQUE 21	GLISSEMENT ANNUEL (EN %)	Page.....134
GRAPHIQUE 22	VARIATION ANNUELLE (EN %)	Page.....134
GRAPHIQUE 23	MONNAIE FIDUCIAIRE	Page.....136
GRAPHIQUE 24	MASSE MONETAIRE	Page.....136
GRAPHIQUE 25	INDICATEURS MONETAIRES	Page.....138
GRAPHIQUE 26	MULTIPLICATEUR MONETAIRE	Page.....138

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

SOMMAIRE

TABLEAU 1 : Origine et emploi des ressources aux prix courants..**p.161**

TABLEAU 2 : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....**p.162**

TABLEAU 3 : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel..**p.163**

TABLEAU 4 : Indice de production industrielle des entrep. pub....**p.164**

TABLEAU 5 : Indices des prix à la consommation.....**p.165**

TABLEAU 6 : Revenu des ménages.....**p.166**

TABLEAU 7 : Population active, emploi et chômage.....**p.167**

TABLEAU 8 : Situation des Opérations du Trésor.....**p.168**

TABLEAU 9 : Recettes de l'Administration Centrale.....**p.169**

TABLEAU 10 : Dépenses de l'Administration Centrale.....**p.170**

TABLEAU 11 : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....**p.171**

TABLEAU 12 : Situation monétaire.....**p.172**

TABLEAU 13 : Situation de la Banque d'Algérie.....**p.173**

TABLEAU 14 : Répartition des crédits à l'économie par maturité....**p.174**

TABLEAU 15 : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....**p.175**

TABLEAU 16 : Balance des paiements.....**p.176**

TABLEAU 17 : Composition des Import. et des Export.....**p.177**

TABLEAU 18 : Exportations des hydrocarbures.....**p.178**

TABLEAU 19 : Encours et structure de la dette extérieure.....**p.179**

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	2 000	2 001	2 002	2003	2 004
		(En milliards de dinars)			
Produit Intérieur Brut	**4 123,5**	**4 260,8**	**4 537,7**	**5 264,2**	**6 112,0**
Dépense Intérieure Brute	**3 244,0**	**3 640,6**	**4 091,1**	**4 501,4**	**5 191,0**
Consommation	2 274,3	2 472,3	2 688,4	2 902,4	3 238,0
Publique	560,1	624,6	700,4	777,5	885,5
Privée	1 714,2	1 847,7	1 988,0	2 124,9	2 352,5
Investissement brut	969,7	1 168,3	1 402,7	1 599,0	1 953,0
Formation brute de capital fixe	852,7	965,5	1 111,3	1 265,2	1 457,0
Variations des stocks	117,0	202,8	291,4	333,8	496,0
Epargne intérieure brute	1 849,2	1 788,5	1 849,3	2 361,8	2 874,0
Epargne nationale	1 746,4	1 770,8	1 812,7	2 356,0	2 832,0
Produit National Brut	**3 948,3**	**4 137,6**	**4 363,0**	**5 074,2**	**5 891,6**
		(En pourcentage du PIB)			
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	78,7	85,4	90,2	85,5	84,9
Consommation	55,2	58,0	59,2	55,1	53,0
Publique	13,6	14,7	15,4	14,8	14,5
Privée	41,6	43,4	43,8	40,4	38,5
Investissement brut	23,5	27,4	30,9	30,4	32,0
Formation brute de capital fixe	20,7	22,7	24,5	24,0	23,8
Variations des stocks	2,8	4,8	6,4	6,3	8,1
Epargne intérieure brute	44,8	42,0	40,8	44,9	47,0
Epargne nationale	42,4	41,6	39,9	44,8	46,3
Produit National Brut	95,8	97,1	96,2	96,4	96,4

Source : Office National des Statistiques ; Services de la Planification

TABLEAU 2 : REPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
			(En milliards de dinars)		
Hydrocarbures	1 616,3	1 443,9	1 477,1	1 873,2	2 319,0
Autres secteurs	2 239,4	2 514,0	2 683,1	2 987,9	3 353,7
Agriculture	346,2	412,1	417,2	510,0	561,0
Industries manufacturières	290,7	312,7	325,9	344,9	369,7
Bâtiments et travaux publics	335,0	358,9	409,9	446,6	506,4
Services hors administrations publiques	842,7	958,1	1 031,0	1 133,2	1 281,6
Services des administrations publiques	424,8	472,2	499,1	553,2	635
Droits et taxes à l'importation	267,8	302,9	377,5	403,1	439,3
Produit Intérieur Brut	**4 123,5**	**4 260,8**	**4 537,7**	**5 264,2**	**6 112,0**
			(En pourcentage du PIB)		
Hydrocarbures	39,20	33,89	32,55	35,58	37,94
Autres secteurs	54,31	59,00	59,13	56,76	54,87
dont : Agriculture	8,40	9,67	9,19	9,69	9,18
Industries manufacturières	7,05	7,34	7,18	6,55	6,05
Services des administrations publiques	10,30	11,08	11,00	10,51	10,39
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Hydrocarbures	81,4	-10,7	2,3	26,8	23,8
Autres secteurs	5,6	12,3	6,7	11,4	12,2
dont : Agriculture	-3,8	19,0	1,2	22,2	10,0
Industries manufacturières	7,5	7,6	4,2	5,8	7,2
Services des administrations publiques	2,9	11,2	5,7	10,8	14,8
Produit Intérieur Brut	27,3	3,3	6,5	16,0	16,1

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 3 : REPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
			(En pourcentage)		
Hydrocarbures	4,9	-1,6	3,7	8,8	3,3
Autres secteurs					
Agriculture	-5,0	13,2	-1,3	19,7	3,1
Mines	15,9	-2,8	6,1	0,6	-1,0
Energie et eau	2,4	5,0	4,3	6,6	5,8
Industries manufacturières	-1,3	-1,0	-1,0	3,5	-1,3
Industries alimentaires	-9,0	-12,5	-19,1	-20,6	-15,7
Sidérurgie,construction mécanique et électricité	2,2	10,9	7,1	8,9	2,0
Industries chimiques	6,2	-3,0	-5,8	-10,6	-2,2
Textiles	-14,4	-14,5	3,7	-2,4	-14,4
Cuirs et Peaux	-6,0	-0,6	-19,3	-7,7	15,4
Matériaux de construction	6,4	1,6	8,4	-7,6	10,3
Bois et papier	-8,2	-13,1	0,9	-6,1	-0,7
Autres	38,2	2,0	1,2	-11,9	5,2
Industries du secteur privé	5,3	3,0	6,6	2,9	2,5
Bâtiments et travaux publics	5,1	2,8	8,2	5,5	8,0
Services hors administrations publiques	3,1	3,8	5,3	4,2	7,7
Services des administrations publiques	2,0	2,0	3,0	2,3	4,0
Droits et taxes à l'importation	0,9	4,8	6,9	4,4	10,2
Produit Intérieur Brut	**2,4**	**2,1**	**4,7**	**6,9**	**5,2**
Absorption intérieure brute	0,6	4,9	8,2	5,3	7,9
Consommation	2,1	2,6	4,2	4,1	5,5
Publique	1,5	2,5	5,5	4,2	4,5
Privée	2,2	2,7	3,8	4,0	5,9
Investissement brut	2,4	2,5	7,6	5,7	8,1
Exportations de biens et de services non facteurs	5,9	-2,7	5,5	7,9	3,1
Importations de biens et de services non facteurs	-0,9	3,9	19,5	2,4	11,5

Source : Services de la Planification

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
			(1989 = 100)		
Eau et énergie	171,3	179,9	187,7	200,0	211,6
Hydrocarbures	129,3	128,6	133,8	143,7	145,2
Industries extractives	79,6	77,3	83,1	83,6	82,7
Constructions mécanique et électrique	56,6	62,8	67,2	73,2	74,7
Matériaux de construction	97,1	98,6	104,8	96,8	106,7
Industries chimiques	97,2	94,3	88,8	79,4	77,7
Industries alimentaires	85,5	74,8	60,5	48,1	40,5
Textiles	33,4	28,5	29,6	28,9	24,7
Cuirs et peaux	15,5	15,4	13,0	12,1	13,9
Bois et papier	35,6	30,9	31,2	29,4	29,2
Industries diverses	26,5	27,0	27,3	24,1	25,3
Indice général	**85,2**	**85,0**	**86,2**	**87,0**	**87,8**
Indice général (hors hydrocarbures)	75,0	74,8	75,1	73,8	74,4
Indice général des produits manufacturés	66,8	66,2	65,5	62,9	62,1
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Eau et énergie	2,4	5,0	4,4	6,6	5,8
Hydrocarbures	6,4	-0,5	4,0	7,4	1,1
Industries extractives	15,8	-2,9	7,4	0,6	-1,0
Constructions mécanique et électrique	2,2	11,0	7,0	8,9	2,0
Matériaux de construction	7,3	1,6	6,2	-7,6	10,2
Industries chimiques	6,0	-3,1	-5,8	-10,6	-2,2
Industries alimentaires	-9,0	-12,5	-19,1	-20,6	-15,7
Textiles	-15,7	-14,7	3,9	-2,4	-14,5
Cuirs et peaux	-2,5	-0,5	-15,7	-7,3	15,4
Bois et papier	-8,5	-13,1	0,9	-5,9	-0,7
Industries diverses	38,6	1,9	1,3	-11,8	5,1
Indice général	**1,7**	**-0,3**	**1,4**	**0,9**	**0,9**
Indice général (hors hydrocarbures)	-0,1	-0,3	0,3	-1,7	0,8
Indice général des produits manufacturés	-1,4	-0,9	-1,1	-3,9	-1,3

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

	Pondération (%)	2 000	2 001	2 002	2003	2 004
			(1989 = 100)			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées	44,1	572,8	604,3	606,0	629,6	652,9
Habillement - Chaussures	11,6	424,0	439,3	443,9	443,8	445,0
Logement - Charges	5,6	607,8	622,4	622,5	633,2	644,1
Meubles et articles d'ameublement	6,8	365,9	373,2	374,8	373,2	372,4
Santé, Hygiène Corporelle	3,4	603,0	644,0	660,5	667,0	666,9
Transports et communication	11,5	483,9	499,9	514,4	543,3	601,1
Éducation, Culture, Loisirs	6,5	461,7	464,5	469,2	470,3	474,2
Divers	10,5	648,2	668,3	707,0	709,5	735,2
Indice général	**100,0**	**534,9**	**557,4**	**565,4**	**580,2**	**600,8**
		(Variation annuelle en pourcentage) 2/				
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		-0,8	5,5	0,3	3,9	3,7
Habillement - Chaussures		1,4	3,6	1,1	0,0	0,0
Logement - Charges		1,7	2,4	0,0	1,7	1,7
Meubles et articles d'ameublement		0,9	2,0	0,4	-0,4	-0,4
Santé, Hygiène Corporelle		3,6	6,8	2,6	1,0	0,0
Transports et Communication		2,3	3,3	2,9	5,6	10,6
Éducation, Culture, Loisirs		-4,4	0,6	1,0	0,2	0,8
Divers		2,6	3,1	5,8	0,4	3,6
Indice général		0,3	4,2	1,4	2,6	3,6

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 256 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	2 000	2 001	2 002	2003	* 2004
		(En milliards de dinars)			
Traitements et salaires 1/	866,1	956,9	1 030,2	1 129,3	1 229,0
Agriculture	39,2	42,3	43,2	47,6	51,0
Administration	410,4	464,3	500,3	551,7	595,0
Autres secteurs	416,5	450,3	486,7	530,0	583,0
Revenus des travailleurs indépendants	825,4	938,2	1 006,3	1179,3	1 329,0
Paiement de transferts	431,3	501,4	546,4	622,0	772,0
Revenu brut	**2 122,8**	**2 396,5**	**2 582,9**	**2 930,6**	**3 330,0**
Revenu disponible	1 901,9	2 141,5	2 301,9	2 608,0	2 968,0

Source : Office National des Statistiques

* Données provisoires

1/ Y compris les cotisations sociales du personnel

TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	2 000	2 001	2 002	2003	2 004
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	8 852	9 075	9 305	9 540	9 780
Agriculture	1 185	1 328	1 438	1 565	1 617
Autres secteurs	7 667	7 747	7 867	7 975	8 163
Population effectivement occupée	4 978	5 199	5 462	5 741	5 976
Agriculture	1 185	1 328	1 438	1 565	1 617
Autres secteurs	3 793	3 871	4 024	4 176	4 359
Industrie	499	503	504	510	523
Bâtiment et travaux publics	781	803	860	907	977
Administration	1 435	1 456	1 503	1 490	1 510
Transport et communication, Commerce et services hors Administration	1 078	1 109	1 157	1 269	1 349
Travail à domicile et autres /1	1 263	1 398	1 455	1 537	2 070
Chômeurs	2 611	2 478	2 388	2 262	1 734
(En pourcentage de la population active)	29,5	27,3	25,7	23,7	17,7

Source : Office National des Statistiques; Services de la Planification

1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2 000	2 001	2 002	2 003	** 2004
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**	**1 966,6**	**2 226,2**
Recettes des hydrocarbures*	1 213,2	1 001,4	1 007,9	1 350,0	1570,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	453,2	123,9	26,5	448,9	623,5
Fonds de Régulation des Recettes net	232,1	16,9	26,5	292,9	153,2
Recettes hors-hydrocarbures	364,9	488,5	595,1	616,4	649,0
Recettes fiscales	349,5	398,2	482,9	519,9	578,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	82,0	98,5	112,2	122,9	147,2
Impôts sur les biens et services	165,0	179,2	223,4	233,9	273,2
Droits de douane	86,3	103,7	128,4	143,8	138,6
Enregistrement et timbres	16,2	16,8	18,9	19,3	19,5
Recettes non-fiscales	15,4	90,3	112,2	96,5	70,5
Dividendes de la Banque d'Algérie	0,0	46,6	37,6	42,1	30,0
Droits	15,4	43,7	74,6	54,4	40,5
Dons	0,0	15,6	0,2	0,2	6,5
Total dépenses budgétaires	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 766,2**	**1 831,8**
Dépenses courantes	838,9	798,6	975,6	1 138,1	1 223,8
Dépenses de personnel	261,6	288,8	301,1	326,6	382,1
Pensions des Moudjahidine	60,6	56,1	74,0	62,6	68,9
Matériels et fournitures	54,6	59,1	69,8	58,8	58,5
Transferts courants	300,4	247,1	387,7	543,8	557,0
dont: Services de l'Administration	95,0	120,1	133,6	161,3	176,4
Intérêts sur la dette publique	161,7	147,5	143,0	146,3	157,3
Dépenses en capital	339,2	522,4	575,0	628,1	608,0
Solde budgétaire	**400,0**	**184,5**	**52,6**	**200,4**	**394,4**
Solde des comptes spéciaux	-0,7	-20,0	-11,2	81,6	138,4
Prêts nets du Trésor	0,5	-6,5	30,9	32,6	17,8
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainisement	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**249,4**	**515,0**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	560,5	318,5	153,5	395,7	672,3
Solde global	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**249,4**	**515,0**
Financement	**-398,8**	**-171,0**	**-10,5**	**-249,4**	**-515,0**
Bancaire	-407,4	-145,8	31,6	-186,2	-412,7
Non bancaire	105,7	85,3	32,8	18,0	-45,9
Extérieur	-97,1	-110,5	-74,9	-81,2	-56,4

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique
* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière
** Prévision de clôture

TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
		(En milliards de dinars)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,3**	**1 966,6**	**2 226,2**
Recettes des hydrocarbures	1 213,2	1 001,4	1 007,9	1 350,0	1 570,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	453,2	123,9	26,5	448,9	623,5
Recettes hors hydrocarbures	364,9	488,5	595,2	616,4	649,0
Recettes fiscales	349,5	398,2	483,0	519,9	578,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	82,0	98,5	112,2	122,8	147,2
Impôts sur les salaires	34,9	45,5	52,7	63,6	76,9
Autres	47,1	53,0	59,5	59,2	70,3
Impôts sur les biens et services	165,0	179,2	223,5	234,0	273,2
TVA et prélèvements sur importations	54,5	60,8	79,2	92,9	118,7
TVA et prélèvements sur activité intérieure	72,1	80,1	101,1	102,5	114,8
TVA-TC-TSA sur transactions intérieures	47,8	55,0	70,9	73,4	86,3
Tabacs (TIC)	24,3	25,2	30,2	29,1	28,5
TVA sur produits pétroliers	11,2	10,5	9,9	5,6	5,6
Prélèvements sur produits pétroliers	25,7	27,3	32,5	30,3	31,1
Autres impôts indirectes				1,9	2,3
Autres contributions indirects	1,5	0,5	0,8	0,8	0,7
Droits de douane	86,3	103,7	128,4	143,8	138,6
Enregistrement et timbres	16,2	16,8	18,9	19,3	19,5
Recettes non-fiscales	15,4	90,3	112,2	96,5	70,5
Droits d'entrée	15,4	43,7	74,6	54,4	40,5
Dividendes de la Banque d'Algérie	0,0	46,6	37,6	42,1	30,0
Dons	0,0	15,6	0,2	0,2	6,5
		(En pourcentage du total)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	76,9	66,5	62,9	68,6	70,6
Recettes hors hydrocarbures	23,1	32,4	37,1	31,3	29,2
Recettes fiscales	22,1	26,5	30,1	26,4	26,0
Impôts sur les revenus et les bénéfices	5,2	6,5	7,0	6,2	6,6
Impôts sur les biens et services	10,5	11,9	13,9	11,9	12,3
Droits de douane	5,5	6,9	8,0	7,3	6,2
Enregistrement et timbres	1,0	1,1	1,2	1,0	0,9
Recettes non-fiscales	1,0	6,0	7,0	4,9	3,2
Dons	0,0	1,0	0,0	0,0	0,3

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
			(En milliards de dinars)		
Dépenses budgétaires	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 752,8**	**1 832,4**
Dépenses courantes	856,2	963,6	1 097,7	1 199,2	1 224,3
Dépenses de personnel	289,6	324,0	346,2	380,0	480,9
Traitements et salaires	281,1	315,4	339,9	374,8	476,6
Autres	8,5	8,6	6,3	5,2	4,3
Pensions des Moudjahidine	57,7	54,4	73,9	61,6	68,9
Matériels et fournitures	54,6	46,3	68,5	58,8	58,5
Services de l'administration	92,0	114,6	137,6	161,4	176,5
Hôpitaux	33,0	41,4	49,2	59,3	63,2
Autres (Etablis. publics à caract. admin.)	59,0	73,2	88,4	102,1	113,3
Transferts courants	200,0	276,8	334,3	419,1	282,2
Prestations familiales	29,0	25,9	38,1	51,8	22,3
Travaux publics & assistance sociale	16,1	1,2	2,4	1,0	5,6
Subventions sur produits alimentaires	0,5	0,2	0,5	0,6	1,3
Soutien des prix agricoles	5,8	23,5	37,4	45,5	5,6
Logement	8,6	26,4	14,5	29,0	36,3
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	6,2	7,4	4,9	2,3	7,8
Autres transferts	133,8	192,1	236,5	288,9	203,3
Intérêts sur la dette publique	162,3	147,5	137,2	118,3	157,3
Dépenses en capital	321,9	357,4	452,9	553,6	608,1
Prêts nets du Trésor	0,5	6,5	30,9	32,6	17,8
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total:	**1 178,6**	**1 327,5**	**1 581,5**	**1 785,4**	**1 850,2**
			(En pourcentage du total des dépenses)		
Dépenses budgétaires	**100,0**	**99,5**	**98,0**	**98,2**	**99,0**
Dépenses courantes	72,6	72,6	69,4	67,2	66,2
Dépenses de personnel	24,6	24,4	21,9	21,3	26,0
Traitements et salaires	23,9	23,8	21,5	21,0	25,8
Matériels et fournitures	4,6	3,5	4,3	3,3	3,2
Services de l'administration	7,8	8,6	8,7	9,0	9,5
Intérêts sur la dette publique	13,8	11,1	8,7	6,6	8,5
Dépenses en capital	27,3	26,9	28,6	31,0	32,9
Prêts nets du Trésor	0,0	0,5	2,0	1,8	1,0
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
	(En milliards de dinars; fin de période)				
Total dette intérieure	**1 022,9**	**1 001,5**	**982,5**	**982,2**	**1 000,0**
Bons du Trésor d'équipements et c/c	80,5	83,4	107,7	220,9	835,0
Crédits de la Banque d'Algérie	146,4	139,1	131,8	124,5	117,2
Créances rachetées	735,1	720,3	686,4	582,4	25,2
Entreprises publiques, EPIC & agro-industrie	224,6	214,8	202,9	158,0	
Dette d'assainissement complémentaire	346,2	311,6	297,0	247,4	
OPGI	161,0	161,0	144,9	136,8	
Dette des agriculteurs		15,0	14,2	13,5	
Banques	0,0	15,2	25,2	25,2	25,2
Bons de solidarité	0,0	0,0	0,0	0,0	
Obligations de la CNAC	3,3	2,7	2,2	1,5	
Bons (CNR)	43,2	40,1	37,0	33,9	
Bons (CNAS)	17,7	18,6	19,6	20,5	22,6
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	24,8	23,5	21,7	18,7	16,4
PIB	4 123,5	4 260,8	4 537,7	5 264,2	6 112,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 12 : SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2 000	2 001	2 002	2 003	*2004
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**775,9**	**1 310,8**	**1 755,7**	**2 342,6**	**3 119,2**
Banque centrale	774,3	1 313,6	1 742,7	2 325,9	3 109,1
Banques commerciales	1,6	-2,8	13,0	16,7	10,1
Avoirs intérieurs nets	**1 246,7**	**1 162,7**	**1 145,8**	**1 011,8**	**618,9**
Crédits intérieurs	1 671,3	1 648,1	1 845,4	1 803,6	1 514,4
Crédits à l'État (nets)	677,6	569,7	578,6	423,4	-20,6
Banque centrale	-156,4	-276,3	-304,8	-464,1	-915,8
Banques commerciales	737,7	739,6	774,0	757,4	736,9
Dépôts aux CCP et au Trésor	96,2	106,4	109,4	130,1	158,3
Crédits à l'économie	993,7	1 078,4	1 266,8	1 380,2	1 535,0
Fonds de prêts de l'État	-22,3	-12,7	-36,2	-59,7	-49,0
Engagements extér. à moyen et long terme	-27,6	-24,5	-36,6	-41,9	-49,6
Autres postes (nets)	-374,7	-448,2	-626,8	-690,2	-796,9
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**2 022,5**	**2 473,5**	**2 901,5**	**3 354,4**	**3 738,0**
Monnaie	1 048,2	1 238,5	1 416,3	1 630,4	2 160,5
Circulation fiduciaire (hors banques)	484,5	577,2	664,7	781,4	874,3
Dépôts à vue dans les banques	467,5	554,9	642,2	718,9	1 127,9
Dépôts au Trésor et CCP	96,2	106,4	109,4	130,1	158,3
Quasi-monnaie	974,3	1 235,0	1 485,2	1 724,0	1 577,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**13,0**	**22,3**	**17,3**	**15,6**	**11,4**
Monnaie	15,8	18,2	14,4	15,1	32,5
Quasi-monnaie	10,2	26,8	20,3	16,1	-8,5
Avoirs intérieurs nets	**-23,0**	**-6,7**	**-1,5**	**-11,7**	**-38,8**
Crédits intérieurs	-16,4	-1,4	12,0	-2,3	-16,0
Crédits à l'État (nets)	-20,1	-15,9	1,6	-26,8	-104,9
Crédits à l'économie	-13,6	8,5	17,5	9,0	11,2
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	49,0	58,1	63,9	63,7	61,2
Monnaie/PIB	25,4	29,1	31,2	31,0	35,3
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	11,7	13,5	14,6	14,8	14,3
Crédits à l'économie/PIB	24,1	25,3	27,9	26,2	25,1
Monnaie/M2	51,8	50,1	48,8	48,6	57,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	24,0	23,3	22,9	23,3	23,4
Multiplicateur monétaire	3,7	3,2	3,4	2,9	3,2

Situation provisoire

TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**774,3**	**1 313,6**	**1 742,7**	**2 325,9**	**3 109,1**
Avoirs intérieurs nets	**-224,1**	**-535,8**	**-896,1**	**-1 173,7**	**-1 949,0**
Crédits à l'État	-156,4	-276,3	-304,8	-464,1	-915,8
Crédits aux banques	170,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6
Autres postes nets	-238,9	-260,2	-592,1	-710,3	-1 033,8
Base monétaire	**550,2**	**777,8**	**846,6**	**1 152,3**	**1 160,1**
Circulation fiduciaire	491,5	584,5	673,7	787,7	882,5
Dépôts des banques et étab. financiers	58,7	193,3	172,9	364,6	277,6
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**601,7**	**539,3**	**429,1**	**583,2**	**783,2**
Avoirs intérieurs nets	**-501,0**	**-311,7**	**-360,3**	**-277,6**	**-775,3**
Crédits à l'État	-315,4	-119,9	-28,5	-159,3	-451,7
Crédits aux banques	-140,3	-170,5	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,1	0,0	0,1	-0,1	-0,1
Autres postes nets	-45,4	-21,3	-331,9	-118,2	-323,5
Base monétaire	**100,7**	**227,6**	**68,8**	**305,7**	**7,8**
Circulation fiduciaire	46,6	93,0	89,2	114,0	94,8
Dépôts des banques et établ. financiers	54,1	134,6	-20,4	191,7	-87,0
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**348,6**	**69,7**	**32,7**	**33,5**	**33,7**
Avoirs intérieurs nets	**-180,9**	**139,1**	**67,2**	**31,0**	**66,1**
Crédits à l'État	-198,4	76,7	10,3	52,3	97,3
Crédits aux banques	-45,1	-100,0	-	-	
Base monétaire	**22,4**	**41,4**	**8,8**	**36,1**	**0,7**
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	10,5	18,9	15,3	16,9	12,0
Dépôts des banques et étab. financiers	1176,1	229,3	-10,6	110,9	-23,9

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	2 000	2 001	2 002	2 003	*2004
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	467,0	513,3	628,0	773,6	828,3
Moyen terme	492,9	529,5	602,8	559,1	654,6
Long terme	33,8	35,6	36,0	47,5	52,1
Total :	**993,7**	**1 078,4**	**1 266,8**	**1 380,2**	**1 535,0**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	-15,4	9,9	22,3	23,2	7,1
Moyen terme	-12,8	7,4	13,8	-7,2	17,1
Long terme	0,6	5,3	1,1	31,9	9,7
Total :	-13,6	8,5	17,5	9,0	11,2
	(En pourcentage du total)				
Court terme	47,0	47,6	49,6	56,0	54,0
Moyen terme	49,6	49,1	47,6	40,5	42,6
Long terme	3,4	3,3	2,8	3,4	3,4
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Situation provisoire

TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	2 000	2 001	2 002	2 003	*2004
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	701,8	740,3	715,5	791,4	859,3
Secteur privé	291,7	337,9	551,0	588,5	675,4
Administration locale	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Total :	**993,7**	**1 078,4**	**1 266,8**	**1 380,2**	**1 535,0**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	-24,5	5,5	-3,3	10,6	8,6
Secteur privé	32,0	15,8	63,1	6,8	14,8
Administration locale	100,0	0,0	50,0	0,0	0,0
Total :	**-13,6**	**8,5**	**17,5**	**9,0**	**11,2**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	70,6	68,6	56,5	57,3	56,0
Secteur privé	29,4	31,3	43,5	42,6	44,0
Administration locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Situation provisoire

TABLEAU 16 : BALANCE DES PAIEMENTS

	2 000	2 001	2 002	2 003	2004
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**8,93**	**7,06**	**4,37**	**8,84**	**11,12**
Balance commerciale	12,30	9,61	6,70	11,14	14,27
Exportations, (f.o.b.)	21,65	19,09	18,71	24,47	32,22
Hydrocarbures	21,06	18,53	18,11	23,99	31,55
Autres	0,59	0,56	0,61	0,47	0,67
Importations, (f.o.b.)	-9,35	-9,48	-12,01	-13,32	-17,95
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,45	-1,53	-1,18	-1,35	-2,01
Crédits	0,91	0,91	1,30	1,57	1,85
Débits	-2,36	-2,44	-2,48	-2,92	-3,86
Revenus des facteurs, net	-2,71	-1,69	-2,23	-2,70	-3,60
Crédits	0,38	0,85	0,68	0,76	0,99
Débits	-3,09	-2,54	-2,91	-3,46	-4,59
Paiements des intérêts	-1,93	-1,52	-1,31	-1,18	-1,29
Autres	-1,16	-1,02	-1,60	-2,28	-3,30
dont: part des associés de compagn. nat.		-1,02	-1,60	-2,20	-3,12
Transferts, net	0,79	0,67	1,07	1,75	2,46
Solde du compte de capital	**-1,36**	**-0,87**	**-0,71**	**-1,37**	**-1,87**
Investissements directs (net)	0,42	1,18	0,97	0,62	0,62
Capitaux officiels (net)	**-1,96**	**-1,99**	**-1,32**	**-1,38**	**-2,23**
Tirages	0,80	0,91	1,60	1,65	2,12
Amortissements	-2,76	-2,90	-2,92	-3,03	-4,35
Crédits à court terme et Erreurs et omissions (net)	0,18	-0,06	-0,36	-0,61	-0,26
Solde global	**7,57**	**6,19**	**3,66**	**7,47**	**9,25**
Financement	**-7,57**	**-6,19**	**-3,66**	**-7,47**	**-9,25**
Augmentation des réserves brutes (-)	-7,51	-6,05	-3,40	-7,03	-8,88
Rachats au FMI	-0,10	-0,14	-0,30	-0,44	-0,37
Augmentation d'autres engagements de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	**0,04**	**0,00**	**0,04**	**0,00**	**0,00**
Rééchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,04	0,00	0,04	0,00	0,00
Achats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	11,90	17,96	23,11	32,92	43,11
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**12,19**	**18,08**	**19,14**	**24,32**	**23,72**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	28,50	24,85	25,24	29,03	38,66

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)					
Alimentation	2 356	2 346	2 572	2 516	3 385
Energie	106	97	132	41	158
Matières premières	495	445	490	607	733
Produits semi-finis	1 690	1 747	2 186	2 683	3 422
Equipements Agricoles	84	154	139	121	157
Equipements Industriels	2 773	3 293	4 146	4 654	6 681
Biens de consommation	1 841	1 400	1 649	1 984	2 610
Sous/Total :	**9 345**	**9 482**	**11 314**	**12 606**	**17 146**
Importat. s/paiements + reparat. mater.			696	716	808
Total :	**9 345**	**9 482**	**12 010**	**13 322**	**17 954**
Exportations					
Alimentation	30	30	35	47	66
Energie	21 061	18 531	18 109	23 988	31 548
Matières premières	42	39	56	49	97
Produits semi-finis	447	413	403	316	432
Equipements agricoles	12	22	20	1	
Equipements Industriels	44	42	50	29	50
Biens de consommation	15	14	27	35	15
Total :	**21 651**	**19 091**	**18 700**	**24 465**	**32 208**
dont : exportations hors hydrocarbures	590	560	591	472	666
		(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparat. materiels)					
Alimentation	25,2	24,7	22,7	20,0	19,7
Equipement industriel	29,7	34,7	36,6	36,9	39,0
Biens de consommation	19,7	14,8	14,6	15,7	15,2
En proportion du total des exportations					
Exportations hors hydrocarbures	2,7	2,9	3,2	1,9	2,1

Source : Direction Générale de la Douane

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	4 815,1	3 994,4	5 056,1	7 719,7	12 559,7
dont : Rapatriement des bénéfices	852,1	728,4	1 298,8	1 894,5	2 501,8
Volume (millions de barils)	169,1	161,0	200,5	266,2	326,0
(millions de tonnes métriques)	21,4	20,4	25,4	33,8	41,3
Prix d'unité (US $ par baril)	28,5	24,8	25,2	29,0	38,7
Condensat					
Valeur (millions US $)	3 999,6	3 170,2	3 055,3	3 572,4	4 878,2
dont : Rapatriement des bénéfices	178,0	153,8	158,6	144,9	132,1
Volume (millions de barils)	140,2	138,9	131,2	123,2	120,7
(millions de tonnes métriques)	15,9	15,6	14,8	13,9	13,6
Prix d'unité (US $ par baril)	28,5	22,8	23,3	29,0	40,4
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	3 282,4	2 736,6	2 493,8	3 018,1	3 029,0
Volume (millions de barils)	107,0	112,0	98,8	98,8	90,1
(millions de tonnes métriques)	13,6	14,2	12,5	12,5	10,0
Prix d'unité (US $ par baril)	30,7	24,4	25,2	30,6	33,6
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	2 118,6	1 848,5	1 754,9	2 165,7	2 583,3
dont : Rapatriement des bénéfices	139,2	141,0	137,3	156,3	124,9
Volume (millions de barils)	81,8	95,1	94,7	92,9	55,3
(millions de tonnes métriques)	6,8	8,1	8,1	7,9	6,5
Prix d'unité (US $ par baril)	25,9	19,4	18,5	23,3	46,7
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	3 290,9	3 250,9	2 888,5	3 778,9	3 757,0
Volume (millions de m3)	44,7	43,2	44,7	46,1	40,3
Volume (milliards de BTU)	1 047,8	1 017,0	1 051,6	1 101,7	1 026,5
Prix d'unité (US $ par m3 de GNL)	73,6	75,2	64,7	82,0	93,2
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	3,1	3,2	2,8	3,4	3,7
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	3 554,7	3 531,3	2 860,6	3 738,5	4 742,9
dont : Rapatriement des bénéfices					359,2
Volume (milliards de m3)	34,3	31,1	31,1	31,7	35,3
Volume (milliards de BTU)	1 294,1	1 174,0	1 172,6	1 196,9	1 338,6
Prix d'unité (US $ par m3)	103,6	113,5	92,1	117,8	134,2
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	2,7	3,0	2,4	3,1	3,5
Recettes totales des hydrocarb.(millions US	**21 061,3**	**18 531,9**	**18 109,2**	**23 993,3**	**31 550,1**
dont : Part des associés de l'entr. nation.	1 169,3	1 023,2	1 594,8	2 195,7	3 117,9
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	22,9	21,6	27,9	32,2	39,8
Autres	77,1	78,4	72,1	67,8	60,2
Condensat	19,0	17,1	16,9	14,9	15,5
Produits pétroliers raffinés	15,6	14,8	13,8	12,6	9,6
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	10,1	10,0	9,7	9,0	8,2
Gaz naturel liquéfié (GNL)	15,6	17,5	16,0	15,7	11,9
Gaz naturel (GN)	16,9	19,1	15,8	15,6	15,0

Source : Ministère de l'Énergie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
	(En milliards de Dollars E.U.; fin de période)				
Crédits multilatéraux	6,041	5,420	5,010	5,029	4,227
Emissions obligataires					
Crédits bilatéraux	5,491	4,752	4,920	5,265	5,212
Crédits gouver. directs	1,434	1,220	1,500	1,414	1,833
Créd. ach.& fourn. assurés	4,057	3,532	3,420	3,851	3,379
Crédits financiers	0,063	0,000	0,297	0,438	0,508
Crédits finan. & crédits-bail	0,019	0,000	0,297	0,266	0,402
Opérations de reprofilage	0,044	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,000	0,000	0,000	0,172	0,106
Crédits commer. non assurés	0,168	0,130	0,125	0,227	0,094
Crédits fournisseurs	0,168	0,130	0,125	0,227	0,094
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	13,325	12,139	12,188	12,244	11,370
Créanciers officiels	10,669	9,968	10,241	10,523	9,971
Autres créanciers	2,656	2,171	1,947	1,721	1,399
Total dette à M. & L. terme	**25,088**	**22,441**	**22,540**	**23,203**	**21,411**
Total dette à court terme *	0,173	0,260	0,102	0,150	0,410
Total dette extérieure	**25,261**	**22,701**	**22,642**	**23,353**	**21,821**

* D'une durée initiale d'une année et moins

بنك الجزائر
BANK OF ALGERIA

ISSN 2830-9391